

En cas d'attaque américaine

La Chine promet son appui
inconditionnel au Cambodge

Hausse des
tarifs du
gaz naturel

par Michel Roy

La Régie de l'Électricité et du Gaz du Québec a autorisé la Corporation de gaz naturel à augmenter ses tarifs à compter du 1er janvier. Le président du conseil d'administration de cette société, M. Robert B. Craddock, en rendant publics les nouveaux prix hier, a estimé à 8,5 pour cent la hausse moyenne pour les usagers du service domestique. Les nouveaux tarifs s'appliquent également aux usagers des classes commerciales et industrielles.

M. Craddock a souligné qu'il n'y a pas eu de hausse des prix dans la région de Montréal depuis que la Régie a approuvé les tarifs actuels, entrés en vigueur le 1er juillet 1962. Ces nouveaux tarifs, a-t-il dit, se comparent à ceux des autres grandes villes canadiennes.

Pour justifier l'augmentation, qui touche inégalement les 229.000 usagers suivant l'importance de la consommation, le président a invoqué la nécessité pour la société d'améliorer et de prolonger son réseau actuel "de sorte qu'il puisse répondre aux besoins de ses usagers actuels et futurs".

"Grâce aux revenus accrus résultant des nouveaux tarifs, a-t-il dit, la Corporation sera en mesure de poursuivre avec

vigueur la réalisation de ses programmes d'expansion du réseau et de stimulation des ventes."

Dans sa requête à la Régie, la Corporation de gaz naturel a soutenu qu'elle n'avait obtenu, durant l'année financière terminée le 30 juin 1966, qu'un taux de rendement de 4,86 pour cent sur la valeur de ses investissements. Elle a de plus fait valoir son droit à un rendement au taux de 9 pour cent.

Au cours des débats devant la Régie, que préside le juge Jacques Vachon, la Ville de Montréal avait fait opposition à la demande de la Corporation, alléguant notamment que le taux de rendement réel pour l'année financière en cause était en réalité de 9,44 pour cent.

Le taux de rendement

La Régie estime que la Ville de Montréal, dans sa contre-proposition, s'est "limitée à la soumission de tableaux contenant des données différentes de celles de la requérante sans offrir de preuve probante", notamment au sujet de la répartition des investissements. A cet égard, la Régie a retenu la preuve de la Corporation.

"La requérante a soutenu qu'elle a droit à un taux de

Voir page 7 : Gaz naturel

PEKIN (AFP) — Le "Quotidien du Peuple", organe central du P. C. chinois, cité par l'agence Chine Nouvelle, a réaffirmé hier le soutien "inconditionnel" des 700 millions de Chinois au Cambodge dans le cas où les États-Unis "étendraient leur agression à ce pays".

Soulignant que les menaces de l'Administration Johnson envers le Cambodge se font de plus en plus "sérieuses", le "Quotidien du Peuple" rappelle que le gouvernement de la Chine populaire "soutient résolument la juste position du gouvernement cambodgien".

L'Administration Johnson, dit le journal, "s'apprête à s'engager dans de nouvelles aventures militaires", c'est-à-dire "à étendre la guerre au Cambodge et à toute l'Indochine, comme le montrent les mensonges répandus dernièrement par Washington au sujet des "sanctuaires" du Vietnam qui seraient en fait des bases américaines, selon elle, le Cambodge et le Laos". En réalité, estime le "Quotidien du Peuple", "l'impérialisme américain

cherche ainsi une issue à sa situation au Vietnam où il se trouve de plus en plus sévèrement malmené".

Précisions et nouvelles mises en garde de Sihanouk

A Phnom Penh, dans une interview accordée hier à un journaliste américain, le prince Norodom Sihanouk a précisé la position de son gouvernement face à l'éventuelle utilisation du "droit de suite" en territoire cambodgien par les forces américaines combattant au Vietnam des unités du Front national de libération ou des unités nord-vietnamiennes.

Le thème général des déclarations du prince est que le Cambodge n'interviendrait pas militairement pour secourir des Vietcong ou des Nord-Vietnamiens qui se seraient infiltrés sur son territoire, à son insu, dans des régions éloignées et qui se feraient accrocher par des forces américaines. Mais en revanche le Cambodge se battrait jusqu'au bout si, sous le pré-

texte du "droit de suite", les Américains déclenchaient des opérations contre les régions peuplées de Cambodgiens.

Pour le chef de l'Etat du Cambodge il existe deux formes possibles d'agression contre son pays:

S'il existe comme l'affirme le commandement américain — des forces nord-vietnamiennes ou sud-vietnamiennes (sous-entendu du "Front national de libération") entrées au Cambodge illégalement dans des régions excentriques, inhabitées et difficiles à contrôler, et si le combat s'engageait "circonscribable" entre ces forces américaines et vietnamiennes, le Cambodge n'interviendrait pas militairement, mais se bornerait à protester auprès des deux parties.

Si par contre ajoute le prince Sihanouk, "des incursions graves ou des bombardements" étaient commis contre des régions frontalières peuplées de Khmers — ou de Vietnamiens installés là depuis toujours — le Cambodge envierait sur place tout ce qu'il pourrait de forces armées y compris des blindés et de l'aviation. Il demanderait au Conseil de sécurité de réunir l'Assemblée extraordinaire des Nations unies devant laquelle le prince lui-même défendrait la cause de son pays. En cas "d'agression en force" le Cambodge demanderait une aide accrue en matériel à ses amis notamment à la Chine et à l'Union soviétique, et si la pression adverse devenait intolérable "il ferait appel à la Chine, à la Corée du nord et à Cuba pour envoyer des volontaires qui resteraient sous commandement cambodgien".

Le prince Sihanouk admet qu'"il est arrivé plusieurs fois que de petites unités de résistance vietnamienne, pressées par les forces américaines, se sont repliées au Cambodge", mais il assure qu'elles en sont reparties "quelques heures plus tard sur l'invitation des officiers Khmers". En revanche, le prince nie absolument qu'il puisse y avoir

1968 sera
une année
décisive?



M. Daniel Johnson

QUEBEC (DNC) — Le premier ministre Daniel Johnson déclare dans son message du Nouvel An que 1968 sera "l'année des grandes décisions".

"Quoi qu'il arrive, le Québec ne saurait renoncer à sa vocation particulière ni aux responsabilités qui lui incombent comme foyer principal de la nation canadienne-française. Politiquement et économiquement, le Québec sera toujours conscient d'être partie intégrante de l'Amérique du Nord. Culturellement, il éprouvera toujours le besoin de se solidariser avec la France et les autres pays francophones", déclare le chef du gouvernement québécois, qui a ajouté:

"Tel est le sens d'un destin qui nous est tracé par quatre siècles d'histoire et que nous voulons réaliser en parlant harmonie avec tous les groupes qui cohabitent avec nous. Unir n'est pas uniformiser et il ne sera demandé à personne de renoncer à sa personnalité pour participer à la construction du Québec moderne. Dans un édifice bien conçu, la pierre reste la pierre, l'acier reste l'acier et le verre reste le verre; c'est de l'agencement de tous ces matériaux que résultent la force et la splendeur de l'ensemble".

M. Johnson estime que le succès de l'Expo 67 a été l'illustration saisissante de ce que peuvent deux communautés culturelles qui conjuguent leurs efforts et leurs ressources dans l'accomplissement d'un grand dessein. Il commente: "Elle nous a fait découvrir quel merveilleux pays pourrait être un Canada résolument binationnel, fondé sur l'égalité et l'amitié, largement ouvert à tous les courants économiques et culturels de deux continents, carrefour privilégié des civilisations les plus riches et les plus dynamiques du monde contemporain".

Voir page 7 : Austérité

À la suite des pertes d'or

La pression sur le dollar
provoque un début d'austérité

WASHINGTON (AFP) — La Réserve fédérale américaine a révélé hier que les pertes d'or des États-Unis ont atteint \$74 millions en novembre, soit le chiffre mensuel le plus élevé en quinze mois. À la fin novembre, le stock d'or des États-Unis était évalué à \$12.965 millions, soit \$300 millions de moins qu'à la même date l'an dernier.

Il convient de signaler que ces statistiques ne reflètent aucune des pertes subies depuis la dévaluation du sterling, qui ont probablement amputé les réserves américaines de plus d'un demi-milliard de dollars d'or.

Le communiqué des autorités monétaires américaines révèle en outre que plus du quart des pertes de novembre, soit \$21 millions, était imputable à la demande des consommateurs industriels américains. Le reste, soit \$53 millions est attribuable aux conversions de balances-dollars par quatre banques centrales, qui ne sont pas autrement identifiées dans le communiqué; la Banque d'Algérie serait toutefois du nombre.

Parallèlement à la baisse de leurs réserves d'or, les États-Unis ont enregistré en novembre une augmentation de \$583 millions de leurs réserves de devises convertibles, qui ont ainsi été portées à \$2.092 millions. Ce sont principalement les avoirs en livres sterling et en dollars qui ont augmenté. Ceci, fait-on remarquer dans les milieux économiques, indique que la Grande-Bre-

tagne a tiré encore davantage sur ses crédits-swaps auprès de la Réserve fédérale en novembre, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné les pressions subies par le sterling le mois dernier. En outre, il semble que les États-Unis aient de leur côté utilisé les swaps en francs suisses dont ils disposent auprès de la Banque na-

Alerte à la grippe
asiatique en Europe

PARIS (AFP) — L'alerte à la grippe asiatique a été lancée dans le nord de l'Europe où elle avait fait son apparition pour les fêtes de Noël: elle est devenue une véritable épidémie. L'Angleterre, les Pays-Bas et le Danemark sont les plus durement touchés. Mais, contrairement à ce qui s'était passé en 1957, aucun cas mortel n'est signalé.

Et Grande-Bretagne, trois trains de banlieue ont dû être annulés, faute de personnel. Les hôpitaux londoniens sont pleins. Ils ont deux fois plus de malades que l'année dernière à la même époque. Ils ont reçu l'ordre de réduire les admissions de patients afin de disposer du plus grand nombre de lits possible.

tagne a tiré encore davantage sur ses crédits-swaps auprès de la Réserve fédérale en novembre, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné les pressions subies par le sterling le mois dernier. En outre, il semble que les États-Unis aient de leur côté utilisé les swaps en francs suisses dont ils disposent auprès de la Banque na-

Le cardinal
séjournera
à Yaoundé

YAOUNDE (AFP) — Le cardinal Léger, ancien archevêque de Montréal, a clairement exprimé son intention de séjourner à Yaoundé pendant un certain temps, mais il n'a toujours pas confirmé l'éventualité de son installation définitive au Cameroun.

Comme le correspondant de l'AFP lui demandait, hier matin, au cours d'une conférence de presse, de confirmer — officiellement — cette éventualité, le cardinal Léger a indiqué que la question devait être posée à Mgr Jean Zoa, archevêque de Yaoundé.

S'adressant alors au cardinal canadien et citant les paroles des disciples d'Emmaüs, l'archevêque camerounais a simplement déclaré: "Seigneur, restez avec nous".

Mgr Zoa a ajouté: "Le Cameroun est une terre d'accueil et une plaque tournante qui ne va pas monopoliser le cardinal Léger, mais plutôt servir sa mission de disponibilité à l'égard de l'Afrique noire". Il semble que l'ancien archevêque de Montréal souhaite prendre un temps de réflexion avant de rendre publique sa décision. C'est ainsi qu'il a fait part aux journalistes de son "besoin d'acclimatation et d'adaptation à des conditions nouvelles". "Avant six mois ou un an, a ajouté le cardinal Léger, il me sera impossible de parler pertinemment des questions africaines."

"Je n'ai aucun mandat, aucune mission, a poursuivi le cardinal Léger. Je suis ici entre les mains des évêques du Cameroun. J'essaierai d'être aussi disponible que possible. Je peux rendre service dans une léproserie locale."

Voir page 7 : La Chine

de façon presque générale si le président de la république n'avait pas l'intention de prendre lui-même une part active dans une entreprise visant à détacher le Québec de la fédération canadienne.

Le congrès conservateur

Le pays n'était pas revenu de ce choc quand le parti conservateur entra dans la phase cruciale de ses préparatifs en vue du congrès de septembre. La crise politique et constitutionnelle fut l'un des thèmes majeurs de cette période et finalement c'est presque uniquement sur leurs opinions à cet égard qu'on jugea de la qualité des candidats, qu'on relégua aux oubliettes celui qui seul avait dominé l'histoire du parti depuis 10 ans, John Diefenbaker, et qu'on projeta à l'avant-scène de la politique canadienne la modeste et jusqu'ici assez énigmatique personne de M. Robert Stanfield,

ci-devant premier ministre de la Nouvelle-Écosse. La fin de John Diefenbaker fut en son genre une sorte de corollaire qui eut parfois l'allure d'une grande fête populaire et parfois celle d'un drame dans lequel le héros est le seul à ne pas voir venir la mort.

Parce que John Diefenbaker était presque à lui seul tout le parti conservateur, sa retraite fut l'occasion d'une importante réforme qui se déroula discrètement, qui comprend un renouvellement complet des méthodes de travail de l'Assemblée législative, une autonomie de plus en plus grande et une réorganisation sérieuse de l'association nationale du parti.

Et sur le plan des idées politiques, elle comporte une révision profonde des attitudes traditionnelles du parti quant à la réforme de la constitution, à la place et au rôle du Québec dans la confédération.

La Conférence de Toronto

C'est justement pour discuter de ce thème qu'avait été convoquée au début de l'année par le gouvernement de M. Robarts, la Conférence sur l'avenir de la confédération

qui eut lieu à la fin de novembre.

Pour des raisons qui touchent à la fois à l'équilibre des forces politiques et à la simple étiquette, le gouvernement fédéral estime qu'il en fut écarté et le gouvernement ontarien, qu'Ottawa refusa d'y assister.

Ce fut un long palabre sur l'état des affaires politiques du pays. Tous les premiers ministres, sauf M. W. A. C. Bennett y assistèrent. On en tira deux conclusions:

● Les provinces sont unanimes à souhaiter une plus grande flexibilité des politiques économiques et sociales dites nationales afin de mettre un terme aux disparités économiques qui existent au Canada.

● Si c'est la survie même du pays qui est en jeu, il faudra peut-être songer à modifier la constitution.

Au fond, la conférence ne fit pas avancer beaucoup la discussion constitutionnelle mais elle eut quand même le succès qu'on peut attendre d'un exercice de relations publiques ou d'une entreprise d'éducation populaire.

Elle servit également à illustrer que l'interprovincialisme commence à donner des fruits, les provinces ayant à certains égards des attitudes communes.

On eut d'ailleurs l'occasion de le remarquer quelques semaines plus tard au moment de la conférence sur l'habitation et le développement urbain, les provinces se groupant pour faire essuyer au gouvernement central un échec dont il n'avait pas connu l'égal depuis la négociation avec Québec au sujet du programme national de caisse de retraite.

La Conférence de Toronto, forme en quelque sorte la toile de fond contre laquelle se déroulera la conférence constitutionnelle plénière de février. Ottawa considère qu'elle fut un succès, ne serait-ce que dans la mesure où elle a illustré que, dans ses visées largement autonomistes, le Québec touchera peut-être plus de résistance du côté des provinces que du côté du gouvernement central.

Voir page 6 : 1967



On espérait à Ottawa que l'année du centenaire et de l'Expo 67 favoriserait une trêve dans le débat sur l'avenir du Canada et du Québec. Il en fut ainsi jusqu'en juillet. Vint alors le général de Gaulle... (Photo UPI)

1967:
le Canada s'interroge
sur son avenir

OTTAWA — Un thème unique domine et recoupe à la fois les événements politiques de l'année à Ottawa: l'avenir du pays.

Les hommes politiques fédéraux avaient espéré de l'année du centenaire, de la tenue de l'Exposition universelle qu'elles soient l'occasion d'une longue trêve dans la discussion constitutionnelle et politique sur la confédération de demain.

Leur espoir dura quelques mois, juste le temps pour eux de le prendre par la réalité, de dire que l'Expo avait été le coup de mort des séparatistes.

Vint alors le général de Gaulle: comme le tonnerre dans un clair matin, disent les uns, comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, selon les autres. Ce fut l'événement de l'année: il tendit les relations entre Ottawa et Québec, menaça celles qui existaient entre la France et le Canada et dont M. Paul Martin tirait tant d'orgueil, comme d'ailleurs de son amitié personnelle pour M. Couve de Murville.

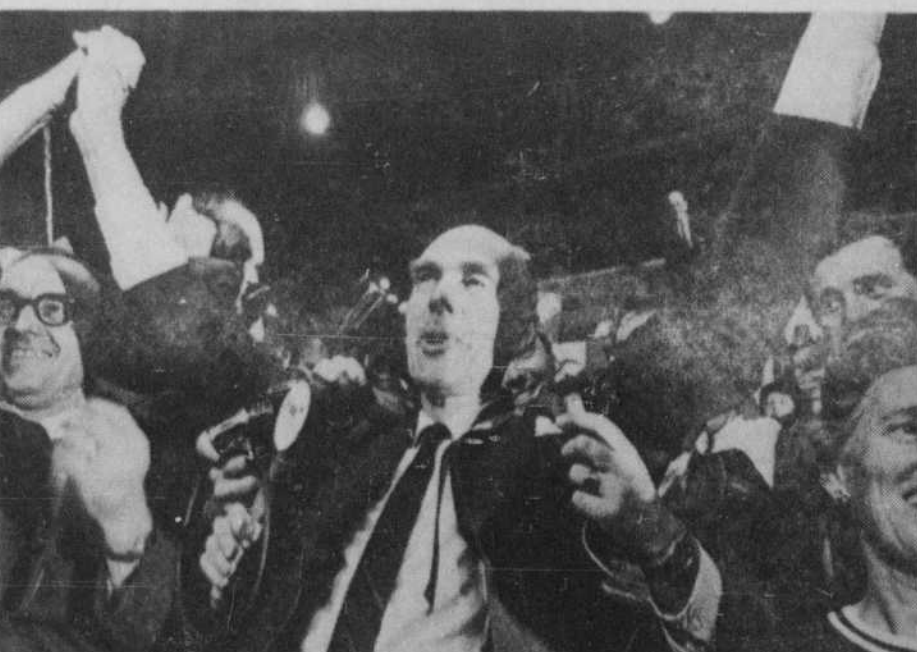
Surtout, il relança la crise canadienne, contribua largement à la cristallisation et par conséquent au durcissement des attitudes de part et d'autre.

Ce fut la fin de l'euphorie, le début d'une période de flottement et d'incertitude qui dure encore et qui fut marquée principalement par la retraite de M. Daniel Johnson à Hawaii et sa déclaration sur le mur de Chine, l'option de M. René Lévesque pour une séparation suivie d'union économique, par la crispation dramatique de la longue carrière politique de M. John Diefenbaker, la Conférence de Toronto sur l'avenir du pays, la publication de la première partie

du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton et, finalement, l'annonce de la retraite de M. Pearson qui marquera la fin de l'ère Diefenbaker-Pearson.

Tous ces événements furent recouverts et profondément marqués par les préoccupations des hommes politiques au sujet de l'avenir du pays.

Dans le cas de la visite du général de Gaulle le lien était assez direct avec l'état de la crise politique canadienne, le Canada anglais se demandant



Le modeste et assez énigmatique premier ministre de la Nouvelle-Écosse est projeté à l'avant-scène de la politique canadienne en assumant la direction du parti conservateur canadien. (Photo PC)

Que se passe-t-il à la CSN?

3 - Labyrinthe ou pouvoir parallèle

par Evelyn Dumas-Gagnon

Il y a eu des conflits de personnalité, de conceptions et d'intérêts qui ont précipité la démission de Robert Sauvé. Ils se situent surtout au niveau des "cabinets" respectifs du secrétaire-général et du président, ainsi qu'au sein de l'exécutif de la centrale.

Dans la déclaration où il expliquait son départ, Robert Sauvé a fait allusion à l'existence d'un "pouvoir parallèle" à la CSN. Il serait facile de dire, avec nombreuses preuves à l'appui, que l'aménagement du pouvoir à la CSN ressemble plus à un labyrinthe qu'à des lignes parallèles. Mais ce serait éviter le problème.

Robert Sauvé se retirait en fait aux conseils qui entourent le président, soit le directeur des relations extérieures, M. Richard Daignault; le "rédauteur en chef" des mémoires et discours officiels de la CSN, M. Pierre Vadboncoeur; et le responsable des comités d'action politique, M. André L'Heureux.

Que ces hommes exercent une influence au sein de la CSN, on ne pourrait le nier, et d'ailleurs pourquoi avoir des conseillers s'ils ne conseillent pas. L'influence des directeurs de relations extérieures, en particulier, n'est pas un phénomène exclusif à la CSN; c'est une tendance à la mode dans beaucoup d'organismes du milieu. Ceux qui savent manier la parole dans

cette société si longtemps muette jouissent d'un prestige certain. Déjà M. Jean Marchand s'appuyait sur des hommes comme Gérard Pelletier, puis Jean-Paul Lefebvre. Quant à la Fédération des travailleurs du Québec, pendant de longues années son directeur de relations extérieures, M. Noël Pérois, exerçait une influence supérieure à celle du président, et encore aujourd'hui il détient un pouvoir certain.

Il s'agit de savoir si ces conseillers prennent des décisions à la place des dirigeants élus ou, pis encore, contre la volonté de ces derniers. M. Sauvé a cité un cas qui a son avis relevait de cette catégorie, disant seulement qu'il s'agissait d'un incident survenu à l'occasion du conflit des fonctionnaires municipaux.

Au printemps dernier, après la grève des fonctionnaires de la Ville, ceux-ci semblaient vouloir se désaffilier de la CSN. L'exécutif de la centrale s'est réuni et plusieurs de ses membres n'ont pas tempéré leur mauvaise humeur à l'égard des fonctionnaires. Quelqu'un a même suggéré "qu'on les désaffilie rétroactivement". Il fut décidé de prendre l'initiative de leur offrir la désaffiliation, et même de les y inviter; on a convenu aussi qu'il y aurait conférence de presse pour annoncer cette décision, et peut-être faire certaines mises au point sur la conduite du syndicat.

Voir page 2 : Que se passe-t-il ?

internationales... informations internationales... info

Hanoï ne commente pas la suggestion d'un retour aux accords de Genève

HANOÏ — La proposition faite à Hanoï et évoquée à Paris par M. Tran Van Do ministre sud-vietnamien des affaires étrangères, de revenir aux accords de Genève de 1954 sur le Vietnam "n'a retenu aucunement l'attention" des milieux nord-vietnamiens intéressés.

Cela pour deux raisons: la première, dit-on à Hanoï, est que cette nouvelle proposition — qui d'ailleurs n'a été connue que par la presse occidentale — est, au fond, une manœuvre des Américains pour détourner l'attention du monde sur la seule chose qui compte réellement si on désire ouvrir des conversations en vue d'un règlement du conflit: la cessation sans condition des bombardements contre le Nord-Vietnam. C'est là, précise-t-on, à Hanoï, que se trouve le vrai verrou

qui ouvrirait la porte vers le règlement du conflit vietnamien. Les Américains le savent bien, mais ils ne veulent pas le reconnaître. Alors, ajoute-t-on, ils tentent d'abuser l'opinion internationale qui, de plus en plus instamment, leur demande d'en venir là. Ils avancent, tentent d'avancer ou font avancer un tas d'autres propositions: un jour, c'est "le dossier vietnamien à l'ONU", un autre jour, c'est "la discussion à bord d'un bateau neutre", puis, ce sont des "discussions officieuses avec le FNL", puis ce sont des paroles "de paix" au Vatican, et maintenant, le "retour aux accords de Genève".

Mais, estime-t-on à Hanoï, ces propositions sont viciées à la base, car elles veulent ignorer la volonté maintes fois exprimée des

Nord-Vietnamiens de ne jamais négocier sous les bombes ou sous la menace des bombes, et elles servent à masquer l'intensification de la guerre: nouveaux renforts au sud, poursuite et renforcement des raids contre le Nord-Vietnam.

La seconde raison, c'est que Hanoï ne voit dans cette proposition de Saigon qu'une nouvelle tentative déguisée des Américains de "farder le pouvoir fantoche saïgonnais" d'une quelconque représentativité, alors que, rappelle-t-on très nettement à Hanoï, il ne représente rien. Il n'est pas question de discuter avec cette administration, mais bien avec les Américains, si ceux-ci cessent un jour les bombardements. Car le véritable caractère du conflit, c'est celui de l'agression américaine contre le Vietnam, et non point un quelconque modus vivendi à établir avec un régime au sud n'ayant aucune valeur.

Ce rejet de la proposition sud-vietnamienne n'implique évidemment pas le rejet des accords de Genève, dont le Nord-Vietnam, rappelle-t-on, a toujours demandé "l'application stricte et loyale". Mais, souligne-t-on, le principe directeur des accords de

Genève est la reconnaissance pour le peuple vietnamien du droit à l'indépendance et à la liberté, et non point le droit pour Diem et Nhu auparavant, et Thieu et Ky maintenant, d'imposer un régime colonial de type nouveau et le droit pour les Américains d'envoyer cinq cent mille hommes occuper la partie sud du pays et d'attaquer la partie nord.

Les pertes américaines

SAIGON — Les pertes américaines au cours de la semaine du 17 au 23 décembre ont été les plus faibles depuis plusieurs semaines: 166 tués et 1,397 blessés dont 762 ont été hospitalisés.

Ce faible nombre de morts s'explique par le ralentissement des opérations tant d'un côté que de l'autre dans la semaine précédant la trêve de Noël. Les principaux contacts ont eu lieu dans le delta.

Les forces du "monde libre" (Coréens, Australiens, Néozélandais, Philippins) ont eu 20 tués.

Les pertes de cette semaine portent à 15,812 le total des tués américains depuis le début du conflit tandis que 99,305 soldats ont été blessés (dont 52,665 hospitalisés) et 866 portés disparus.

Compagne contre les criminels et les contre-révolutionnaires, à Shanghai

par Jean Vincent, de l'AFP

PEKIN — La campagne menée actuellement à Shanghai contre "l'action criminelle de voyous et bandits" reflète, selon les observateurs, une reprise des luttes armées entre certains groupes activistes de la grande métropole chinoise.

En effet, souligne-t-on, le journal de Shanghai "When Hui Pao" du 27 décembre rejette sur "les ennemis de classe" les responsabilités de la vague criminelle défer-

lant depuis quelque temps sur Shanghai.

"La situation s'améliore jour après jour, dit le journal, et il est donc normal que les ennemis de classe, ne subissent pas cet échec sans réagir follement. Ne reculant devant rien pour saboter la révolution culturelle et la dictature prolétarienne, les voilà qui insultent les femmes, corrompent la jeunesse, étouffent les masses afin de lutter contre le grand plan stratégi-

que de Mao Tsé-toung".

En fait, la lecture des numéros du "Wen Hui Pao" de ces derniers jours où sont relatés presque quotidiennement les méfaits commis par les "assassins, pillards, incendiaires et autres coupables de viol" donnerait à penser que Shanghai est soudain devenue ou redevenue un véritable Chicago chinois.

Comme il n'en est vraisemblablement rien, l'impression est que pour des raisons tactiques, les autorités chinoises ont mêlé la répression normale contre la criminalité dans cette agglomération de dix millions d'habitants à la répression extraordinaire contre les activistes n'obéissant pas aux consignes du Comité révolutionnaire local présidé par Chang Hung Chiao (l'une des vedettes du groupe du Comité central chargé de la révolution culturelle).

Dans une directive en cinq points, le bureau de la sécurité publique de Shanghai demande que les gardes rouges et tous les révolutionnaires s'unissent aux policiers pour "mener une guerre populaire d'extermination contre les voyous".

Cette opération revêt pourtant beaucoup d'aspects politiques puisque la directive stipule que les éléments limogés durant la révolution culturelle devront "se tenir tranquilles" et d'autre part, "qu'il faudra se méfier particulièrement des individus se prétendant des rebelles révolutionnaires et se livrant en fait à des vengeances et à des représailles contre des ennemis politiques".

La directive indique aussi qu'un grand nombre de jeunes, dupés, adhérents à ces groupes criminels.

Prévoyant d'éventuels excès, la directive rappelle qu'il ne faudra pas pourtant faire la police soi-même ni juger les coupables sur place, "ni les torturer pour obtenir des aveux".



Visite de M. Brown à Rome confirmée

LONDRES (AFP) — M. George Brown se rendra à Rome aujourd'hui, confirme-t-on à Londres de source officielle.

Le secrétaire au Foreign Office aura, avec M. Amintore Fanfani, son homologue italien, "un échange de vues sur la décision prise à Bruxelles en ce qui concerne la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun", déclare-t-on à Londres.

Ces conversations ouvrent la série des contacts que le gouvernement britannique se propose de maintenir avec les "cinq" pays du marché commun (Italie, Allemagne occidentale et Benelux) et que Londres considère comme devant être favorables à la candidature britannique. On ignore à quelle date M. George Brown se rendra dans les quatre autres capitales.

Retombées radioactives chinoises

HONG KONG (AFP) — Les retombées de la dernière explosion nucléaire chinoise doivent parvenir à Hong Kong aux environs du 29 au 30 décembre mais on ne s'attend pas que leur degré de radioactivité sera assez élevé pour constituer un danger, indique l'observatoire de Hong Kong. Ces retombées doivent également être moins importantes que lors des précédentes explosions nucléaires chinoises.

Jarring ne sera pas reçu à Damas

DAMAS (AFP) — M. Gunnar Jarring, l'envoyé spécial de l'U Thant au Moyen-Orient ne sera pas reçu à Damas, a déclaré le président du conseil syrien, M. Youssef Zouayen.

Que se passe-t-il à la CSN?

Suite de la première page

Après la réunion de l'exécutif, le président Pepin a tenu une nouvelle réunion informelle avec deux membres de l'exécutif et ses conseillers immédiats. Il fut décidé d'envoyer une lettre circulaire aux fonctionnaires, leur offrant la désaffiliation mais en termes beaucoup plus mesurés qu'on l'avait d'abord envisagé, et en même temps de leur faire valoir les avantages et les exigences de l'affiliation. Cette lettre a été donnée à la presse sous forme de communiqué, et il n'y a pas eu de conférence de presse. A chacun de porter un jugement sur la légitimité de cette procédure.

Mais puisqu'il faut parler de "pouvoir parallèle", il y a lieu de mentionner que le secrétaire-général a aussi ses collaborateurs et ses conseillers, son "cabinet", tout comme le président. Après M. Sauvé il y avait le secrétaire-général adjoint, M. Jean Champagne, qui occupait les fonctions de directeur du personnel au sein de la centrale, ainsi que le directeur de l'éducation, qui est depuis le printemps, M. Bruno Meleche.

M. Champagne est ingénieur industriel de profession et il a d'abord été à la CSN un service d'évaluation des tâches dont semblent être satisfaits tous les syndicats qui s'en sont prévalus. Comme chef de personnel, on s'accorde à reconnaître qu'il a été d'une grande efficacité, mettant de l'ordre et de la méthode dans un secteur qui, jusque là, était guidé par le hasard. Sans doute le titulaire d'un tel poste est condamné à être l'objet de certains ressentiments, surtout quand il arrive à une époque de transition entre des méthodes artisanales et des méthodes plus systématiques.

Le temps n'est pas loin à la CSN où les messages se transmettaient d'une région à l'autre de vive voix. "Quant je suis entré, dit un permanent relativement jeune, j'allais à Québec et quelquefois j'allais à Montréal. Tu vas voir un tel à Montréal, fais-lui donc tel message. C'était comme si le téléphone n'existait pas." De telles pratiques exigent évidemment d'être modifiées quand une organisation double ses effectifs et son personnel. Mais des changements du genre ne se font jamais sans heurts.

Là où il y a eu vraiment opposition profonde entre les "cabinets" respectifs du président et du secrétaire-général, c'est au sujet des conceptions de l'information et de l'éducation. Assez curieusement, cette opposition la plus fondamentale a été la moins clairement formulée. Elle s'est exprimée par le biais de critiques du style qu'a adopté le journal mensuel de la centrale, "Le Travail", et plus encore sur le genre de publicité qui a été faite pendant la grève du transport en commun à Montréal. Sur le ton, la forme de présentation, le contenu, les objectifs à adopter dans les communications avec le public et les membres, les divergences de vues sont profondes et mériteraient d'être examinées plus à fond ultérieurement.

Rapidement, et peut-être injustement, on peut résumer ainsi les deux positions: Les uns veulent une information ou des méthodes d'éducation "objectives", basées sur une étude systématique de la répartition des membres par groupes d'âge, de sexe et d'occupation, dans un style dépouillé et rationnel. Ils voudraient insister surtout sur la complexité des problèmes économiques et sociaux à l'étude, sans privilégier d'emblée une option par rapport à l'autre.

Pour les autres, les options priment sur les techniques. Ils voient la société en termes de lutte. Ils estiment que les travailleurs ont toujours "le mauvais bout du bâton", et que dans la masse de propagande et de discours qui cherche à faire oublier l'exploitation des plus faibles, il faut frapper de grands coups de contre-propagande, des coups assez percutants pour retenir l'attention. Ainsi, quand on affirme que le journal "Le Travail" manque de subtilité, on se fera répondre

qu'il doit faire concurrence, dans les domiciles de 200.000 membres, à la grande presse populaire, à la télévision, aux annonces publicitaires, et qu'il doit en quelque sorte violenter l'attention.

Ces deux conceptions, s'incarnant dans des types d'hommes différents (les uns plus émotifs, les autres plus rationnels), ont été une importante source de tension à la CSN. A ces tensions, il faut ajouter celles qui se jouaient à l'intérieur de l'exécutif de la centrale. Dans sa dernière déclaration, M. Sauvé s'en est pris à plusieurs reprises à quelqu'un qu'il appelait "le grand prêtre", ou "l'homme de Hull". Il s'agissait de M. Adrien Plourde, président du syndicat de l'aluminium et de la fédération de la métallurgie, et premier vice-président de la CSN.

Il ne s'agit pas, malgré l'impression que peut laisser certains styles d'attaques, d'une querelle de collèges. M. Plourde est le doyen des membres de l'exécutif de la CSN; c'est un ouvrier de la base, un autodidacte, un tribun, un homme à la fois chaleureux dans ses rapports personnels et extrêmement exigeant dans ses rapports avec ses collaborateurs.

Mais surtout, M. Plourde est le porte-parole au sein de la CSN des ouvriers d'usine et de mines. Ce groupe a été pendant 20 ans le fer de lance de la centrale, son élément le plus dynamique. Cette constation vaut d'ailleurs pour à peu près tous les mouvements syndicaux des pays industriels, où les ouvriers de l'acier, de l'automobile et de la métallurgie en général ont été au sommet dans l'après-guerre.

Depuis sept ans, les rapports de forces fondés sur les effectifs se modifient à l'intérieur de la CSN. A l'heure actuelle près de la moitié des effectifs sont dans la fonction publique ou des secteurs assimilables. A l'exécutif de la centrale, ces nouveaux arrivés ont leur porte-parole le plus éminent en la personne de M. Paul-Emile Dalpé, président de la fédération des services (hospitaliers) et vice-président de la CSN.

Les ouvriers d'usine ont une mentalité syndicale bien différente de celle qu'ont les employés de bureau ou les fonctionnaires. Les premiers vivent dans des sortes de ghettos — qui connaissent ou au l'intérieur d'une usine à moins d'y avoir travaillé? Dans leur vie de travail, ils n'ont pas une vue d'ensemble de la production, ne connaissent que leur tâche particulière. Ils sont donc portés à être collés sur la réalité immédiate, et à voir le monde extérieur comme étranger et même hostile à leurs préoccupations.

Les employés de bureau, les fonctionnaires, ont une vie toute différente. Vivant tous les jours dans une bureaucratie, ils tendent à transposer ces formes dans les organisations syndicales, comme en témoignent souvent les statuts de leurs syndicats. Ils sont en contact constant avec le public, et pour eux l'opinion publique et la reconnaissance qu'ils tiennent d'elle est très importante, jusque dans les conflits les plus aigus. Cette tendance est évidemment accentuée par le fait que la majorité des syndiqués de ce secteur à la CSN tiennent leur salaire directement du gouvernement.

M. Sauvé est issu du secteur de la fonction publique, et au moment de son départ, seul M. Dalpé a pris sa défense au bureau confédéral de la CSN. En outre M. Sauvé a clairement établi que s'il a eu des conflits de personnalité avec quelqu'un, ce fut avec M. Plourde.

L'aménagement des rapports entre les employés du service public et ceux de l'entreprise privée est donc un aspect important des problèmes actuels à la CSN, problèmes que la CSN est la première centrale syndicale en Amérique du nord à mesurer dans la réalité. C'est à cette question que se rattachent les débats sur les structures et l'orientation du mouvement.

GÉRANT D'USINE

Une compagnie canadienne progressive et bien établie, fabriquant un produit exclusif, recherche un gérant pour son usine du Québec située près d'Ottawa. Il se rapportera directement au Vice-Président et Gérant général, au siège social en Ontario. Il s'agit d'un poste à responsabilité entière au point de vue fonctionnel et administratif. Le candidat admis doit l'âge peut varier entre 35 et 50 ans, sera, de préférence, un ingénieur en chimie ou un chimiste, ou un ingénieur en mécanique. Il aimera vivre dans une petite municipalité et sera bilingue. Ses états de service en expérience industrielle, au niveau de la gérance, devront être éprouvés.

Ce poste commande un traitement de \$15,000. avec des avantages exceptionnels, y compris une participation aux bénéfices de la compagnie.

Ecrire à notre bureau de Montréal, et citer le dossier "P.M." Discretion assurée.

The Thorne Group Ltd.

TORONTO 101 Richmond St. W.
MONTREAL 2603 Tour de la Bourse
WINNIPEG 220 Portage Ave.
VANCOUVER 1112 West Pender St.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ÉCORS

demande

- Un Professeur de langue anglaise pour école primaire. Entrera en fonction le 8 janvier, 1968.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

Bernard Kane,
2425, rue Honfleur,
Duvernay

Pour sa clientèle d'expression française, une grande organisation canadienne de conseillers en administration recherche:

DES CONSEILLERS EN INFORMATIQUE ET EN ORGANISATION ET MÉTHODE

- formation académique supérieure,
- expérience variée et éprouvée,
- esprit analytique,
- clarté de conception et d'expression,
- volonté d'exceller et de se perfectionner,
- énergie et puissance de travail,
- capacité de puiser aux sources anglaises,
- capacité souhaitable de travailler en anglais au besoin.

Pour une carrière intéressante, où vous aurez le support nécessaire pour vous aider dans votre perfectionnement, adressez votre "curriculum vitae" à:

STEVENSON & KELLOGG, LTÉE.
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

Suite 806, Edifice Sun Life, Montréal 2, P.Q.

SERVICE CONFIDENTIEL

Afin d'éliminer tout risque d'identification entre nos lecteurs et annonceurs de CARRIÈRES ET PROFESSIONS, nous offrons un "service confidentiel". Envoyez simplement au Service confidentiel du DEVOIR, Case 100, Montréal 3, une lettre contenant une enveloppe portant le numéro de la case mentionnée dans l'annonce. D'autre part, indiquez-nous les noms des sociétés ou personnes auxquelles vous n'aimeriez pas offrir vos services. Si notre annonceur figure sur votre liste, nous vous retournerons votre demande d'emploi.

CONSEILLER

en Formation Professionnelle et Education des Adultes

Poste: Sept-Îles, P.Q.
Fonctions: Conseiller les élèves et les adultes désirant suivre un cours de formation professionnelle, organiser des cours destinés aux adultes, en collaboration avec les autorités concernées.
Qualifications: Diplôme d'enseignement, 5 ans d'expérience comme professeur dans l'enseignement public ou dans l'enseignement spécialisé; bilingue (ou bonne connaissance de l'anglais).
Salaire: Jusqu'à \$11,900, selon les qualifications et l'expérience.
Date: Pour commencer immédiatement.

S'adresser à:

Le Surintendant de la Formation Professionnelle et des Services spéciaux
Direction des Affaires Indiennes
175, rue Saint-Jean, Québec 4

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOVILLE

demande

- Un professeur de religion au niveau secondaire.

Faire parvenir "curriculum vitae" à l'adresse suivante:

M. Florent Grandbois
Directeur général des Écoles
Commission Scolaire Régionale Yoville
Caser postal 239
Sainte-Martine - Cte Châteauguay, Qué.



La sûreté provinciale compte établir en 1968 une géographie du crime

Le directeur J.-Adrien Robert de la Sûreté provinciale du Québec, affirme que son corps de police mettra tout en oeuvre pour réduire au minimum le nombre de hold-up perpétrés dans les banques de la province en appliquant des méthodes résultant d'une étude intensive.

M. Robert a déclaré au cours d'une interview qu'il avait l'intention de procéder à une restructuration du service des statistiques de la SPQ de façon à permettre à ses policiers de déterminer les foyers du crime et tout particulièrement ceux où les vols à main armée sont plus fréquents.

Qualifiant les vols à main armée de problème majeur,

Problème de l'eau: une délégation du Québec en Arizona

QUEBEC — MM. Clément Vincent, ministre de l'agriculture et de la colonisation responsable d'A.R.D.A., Robert Lussier, ministre des affaires municipales, Jean-Louis Doucet, sous-ministre des affaires municipales, Léopold Fontaine, vice-président de la Régie des eaux, et Jean-Baptiste Bergevin, sous-ministre adjoint de l'agriculture, président de C.E.P.A.R. (Comité permanent d'aménagement des ressources du Québec), se rendront dans l'Arizona du 4 au 11 janvier pour y étudier les problèmes de la distribution et de l'utilisation de l'eau dans les secteurs municipal et agricole. La délégation du Québec est l'invitée de deux organismes des Etats-Unis: la Water Development Corporation et le service fédéral des recherches géologiques.

Les fonctionnaires de Montréal ont à se prononcer de nouveau sur leur affiliation

Le "comité du référendum sur l'affiliation" vient de se mettre à l'oeuvre au sein du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal et le nouveau président du syndicat, M. Jean Des Trois Maisons, espère que les 4,500 membres pourront se prononcer d'ici deux ou trois mois sur l'affiliation de leur syndicat à la Confédération des syndicats nationaux.

Lors d'un vote sur cette question en mai dernier, peu après leur grève, les fonctionnaires municipaux se sont prononcés à 56,8 p.c. en faveur du maintien de l'affiliation à la CSN.

Le comité de présidence M. Donat Champagne entendra tous les membres qui désirent se prononcer sur la question de l'affiliation lors de réunions publiques dont les dates seront dévoilées plus tard. Les membres sont même invités à présenter des mémoires. Par la suite, le comité remettra aux membres un rapport détaillé pour qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause.

Dans une circulaire qui sera bientôt distribuée aux membres, le comité suggère d'étudier les sept options suivantes: maintien de l'affiliation à la CSN; affiliation à la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec); affiliation à la FCAI (Fédération canadienne des associations indépendantes); affiliation à la Fédération des employés des corporations municipales et scolaires; création d'une fédération des employés de la ville de Montréal; création d'une centrale de la fonction publique du Québec; devenir membre d'un syndicat indépendant.



CITÉ DE WESTMOUNT

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

AVIS est donné aux propriétaires qu'il n'y aura pas d'enlèvement des ordures ménagères lundi, le 1 janvier 1968.

Les enlèvements qui devaient normalement avoir lieu ce jour, auront lieu mardi, le 2 janvier 1968. Les enlèvements qui devaient normalement avoir lieu mardi, le 2 janvier auront lieu mercredi, le 3 janvier 1968.

J.R. DAVE, INC.
Ingénieur de la cité

M. Robert déclare que cette restructuration permettra de mieux mesurer l'efficacité du travail de la police en donnant une meilleure idée du nombre d'arrestations et de condamnations.

Jusqu'à maintenant, les policiers de Montréal, et de la province se contentaient seulement d'enregistrer le nombre d'arrestations pour chacun des crimes. Ils ne tenaient pas de statistiques sur les procès des suspects.

Le crime en général s'est élevé en 1967 comparativement à l'an dernier, mais les arrestations ont aussi été plus élevées dans chacun des secteurs majeurs du crime.

Arrestations

Le directeur estime que les agents de la SPQ ont arrêté des suspects dans 94 pour cent des affaires de meurtre survenues en 1967, dans 55 à 60 pour cent des affaires de vol à main armée et dans 20 pour cent des vols d'automobiles.

Durant la dernière année, il y a eu 60 vols à main armée dans les banques et les caisses populaires situées sur le territoire sous la juridiction de la SPQ, au regard de 44 en 1966.

Il y eut 56 autres hold-up divers — ceux perpétrés au détriment des postes d'essence, des résidences privées, des pharmacies ou autres endroits — dans les territoires sous la juridiction de la SPQ.

A Montréal, ce genre de vol s'est élevé à 583 en 1967. Parmi ceux-ci, on compte les sept attaques des camions blindés de la Brink's, raids qui ont rapporté plus de \$600,000 à leurs auteurs.

Géographie du crime

M. Robert ajoute qu'il n'est en possession d'aucun chiffre officiel sur le butin total rapporté par les gunmen qui ont volé les institutions bancaires durant la dernière année. Les chiffres sur les hold-up n'incluent pas les vols survenus dans les territoires qui sont sous une juridiction autre que celle de la SPQ ou de la ville de Montréal.

L'établissement d'une "géographie du crime" au Québec permettrait aux policiers de déterminer les régions où se commettent certains crimes et de découvrir ce qui est requis dans chacun de ces secteurs, permettant de circonscrire les difficultés à mesure qu'elles surviendraient.

Le directeur Robert a dit qu'il était surpris du fait que les détectives de la SPQ n'aient eu à enquêter que sur une cause de meurtre de plus en 1967 qu'en 1966. Sur les 19 affaires de meurtre survenues en 1967, une seule n'a pas encore été résolue.

Hanley réclame des barrières

Le conseiller municipal Frank Hanley demande aux administrateurs montréalais d'installer des barrières de façon à protéger le public dans les stations de métro de Montréal.

M. Hanley souligne que deux personnes sont mortes sous les roues du métro depuis quelques jours et il estime que la situation devient grave. Il demande donc à la ville de faire quelque chose au sujet de ce problème, à la suggestion de plusieurs personnes qui ont communiqué avec lui récemment.

Accusation retirée contre les "voleurs" du char blindé

Dix-sept étudiants montréalais qui étaient accusés d'avoir ordonné l'enlèvement du char anti-émeute de la sûreté provinciale, à Québec, il y a près de deux ans, viennent d'être libérés de cette accusation à Montréal.

La Couronne n'était pas encore prête à procéder à l'enquête préliminaire des chercheurs de trophées pour leur carnaval étudiant. La défense, elle, l'était, et un procureur de l'AGEUM, Me Yves Mayrand, demanda le rejet de la plainte. Ce à quoi le juge Irénée Lagarde se rendit en libérant les prévenus sur-le-champ.

La police de Montréal a dû enquêter sur un total de 22 meurtres en 1967.

Vols d'autos

La SPQ a été saisie de 801 plaintes d'automobiles volées en 1967. Quant au recouvrement des autos volées il est demeuré pratiquement stationnaire avec 662 véhicules retrouvés, soit un de plus que l'an dernier.

L'escouade des automobiles volées de la SPQ rapporte également avoir retrouvé 1,442 automobiles qui avaient été volées dans des territoires sous la juridiction d'autres corps policiers, surtout dans les villes de Montréal et de Québec.

Le directeur Robert attribue à deux facteurs le nombre cinq fois plus élevé de hold-up survenus au Québec au regard des autres provinces canadiennes:

1. Le Québec et surtout Montréal a cinq fois plus de banques qu'il n'y en a dans n'importe quelle autre province.

2. Les bandes de voleurs croient qu'il est plus facile d'exercer leur activité au Québec. "A Montréal, les banques sont, comme des postes d'essence", d'expliquer le directeur. "Si une succursale ouvre ses portes à une intersection le lundi, le jour suivant une succursale d'une maison concurrente s'établira en face."

Le secrétariat d'Etat versera une subvention de \$60,000 à l'ACELF

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a fait savoir que son ministère versera une subvention de \$60,000 à l'Association canadienne d'éducation de langue

française, à raison de \$20,000 par année, au cours des trois prochaines années, afin d'aider cet organisme à créer un centre de recherche et d'information.

Le CTC compte relever en 1968 le défi de ceux qui voudraient imposer l'arbitrage obligatoire

OTTAWA (PC) — Le président du Congrès du travail du Canada, M. Donald MacDonald, déclare que le mouvement syndical n'a pas lieu de se réjouir de ce qui s'est fait dans le domaine de la législation en 1967 et que "l'un des plus sérieux défis qui se posent actuellement au monde syndical est la menace qui pèse sur le régime de négociation collective que certains veulent détruire par l'imposition de l'arbitrage obligatoire."

Dans son message au peuple canadien à l'occasion du Nouvel An, M. MacDonald souligne que le mouvement syndical a connu par contre une année exceptionnelle en ce qui touche au recrutement et que pour la première fois, le CTC compte plus d'un million et demi de membres.

"Il ne faut pas se reposer sur nos lauriers, toutefois, car il reste beaucoup à faire. Trop de travailleurs canadiens ne jouissent pas encore de la protection et de la sécurité d'une organisation bien à eux."

Crise du logement

Le CTC prévoit également qu'il y a lieu de s'inquiéter des nombreuses mises à pied et de la hausse du chômage. Il estime que la décision de la Dosco de fermer son usine de Sydney en Nouvelle-Ecosse "est un exemple flagrant du désintéressement immoral de toute responsabilité sociale dont font montre certaines grandes entreprises."

M. MacDonald ajoute que la crise du logement, "problème dont les Canadiens sont affligés depuis nombre d'années", n'a fait qu'empirer en 1967.

"C'est pour ceux qui avaient les plus grands besoins qu'on a fait le moins."

Le CTC s'inquiète aussi des retards apportés à la mise en

Verdun: même taxe foncière

Le taux de la taxe foncière demeure à \$1.30 les \$100 d'évaluation et le maire J.-Albert Gariépy ne cache pas que les finances de sa ville se comparent fort avantageusement à celles de Montréal.

La dette par tête est de \$400 à Montréal et de \$100 seulement à Verdun, a dit M. Gariépy. Le taux de la taxe foncière est à peu près le même dans les deux villes, mais l'évaluation est en moyenne de 10 pour cent plus basse à Verdun qu'à Montréal.

Le maire Gariépy a réitéré que Verdun n'a pas du tout l'intention de s'annexer à Montréal.

LE DEVOIR

VENDREDI, 29 DÉCEMBRE 1967



Lorsque les médecins du Centre médical Einstein ont greffé le rein d'un mort à M. Irving Fagelson, il y a 17 mois, on a considéré cette intervention comme un fait rare et comme un risque considérable. Aujourd'hui, cette intervention, qui a duré 68 minutes, est considérée comme un succès sans précédent parce que cet homme, un célibataire âgé de 37 ans, de Philadelphie, réussit à vivre une vie à peu près normale. M. Fagelson s'était fait enlever un rein il y a plus de douze ans. Lorsque le rein qu'il lui restait cessa de fonctionner, les Drs Aaron Bennett et Jerry L. Rosenbaum lui greffèrent un rein prélevé sur le corps d'un quadragenaire qui venait de succomber à une hémorragie cérébrale et dont le groupe sanguin était compatible avec le sien. Le rein fut lavé et réfrigéré avant d'être greffé à M. Fagelson.

(Photo PA)

La ville de Jacques-Cartier est condamnée pour détention illégale d'un électeur en 57

par Gilles Lesage

La Cour d'appel a condamné hier la ville de Jacques-Cartier, en banlieue de Montréal, à verser au journaliste Gilles Constantineau la somme de \$1,000, plus les intérêts et les frais, à titre de réparation pour le préjudice que lui ont causé son arrestation et sa détention illégales, lors d'une élection municipale mouvementée le 1er juin 1957.

M. Constantineau, qui était alors à l'emploi de la "Canadian Press", avait le droit de vote dans cette ville. Après qu'il eut décliné ses nom et prénom au bureau de scrutin, l'on exigea qu'il prête serment, ce qu'il fit de bonne grâce.

Le maire J.L.A. Rémi-lard (qui, incidemment, fut défait cette journée-là), qui se trouvait dans le bureau, exigea de plus que le journaliste montre ses pièces d'identité. Comme il les avait laissées dans son auto, il demanda qu'on lui permette d'aller les chercher.

Le représentant du maire dans le bureau porta plutôt contre M. Constantineau une dénonciation de "supposition de personne". Il fut détenu durant treize heures.

Il fut libéré, moyennant une caution de \$50, après que la plainte eut été modifiée en celle de refus de s'identifier. Le

journaliste fut obligé en outre de signer une déclaration par laquelle il reconnaissait qu'on avait des motifs raisonnables de l'appréhender, et par laquelle il s'engageait à ne pas tenter de poursuites contre la ville ou ses "officiers".

M. Constantineau fut subseqüemment exonéré de la plainte portée contre lui et il intenta une action en dommages-intérêts de quelque \$10,000 contre la municipalité de banlieue.

Le juge de première instance rejeta la poursuite, alléguant que le journaliste aurait plutôt dû demander l'annulation de l'écrit qu'il avait signé.

M. Constantineau en appela et la Cour d'appel lui donna raison par décision majoritaire. Les juges Paul Casey et G.W.R. Owen se sont prononcés en faveur du maintien de l'appel, alors que le juge

Garon Pratte est dissident.

La ville niait qu'elle soit responsable des agissements de l'agent de scrutin ou des policiers, et elle invoquait l'écrit signé par Constantineau.

Le plus haut tribunal de la province a décidé que la ville était responsable de la plainte portée. Quant à la renonciation de poursuite, la Cour tient qu'elle est sans valeur parce qu'elle a été signée sous les menaces.

Dans ses notes, le juge Owen souligne que le geste des "officiers" de la ville a eu pour effet de priver M. Constantineau du libre exercice de son droit de vote.

Le tribunal en conclut qu'il a droit à réparation, fait droit à son appel et ordonne à la municipalité de lui verser une somme de \$1,000 avec intérêts depuis la date de l'inscription de la poursuite.

Emile Roussy est acquitté après 5 ans de pénitencier

Emile Roussy, d'Ottawa, qui avait été condamné à dix ans de pénitencier il y a près de cinq ans après avoir été reconnu coupable d'un vol à main armée, vient d'être acquitté par la Cour d'appel siégeant à Montréal.

Le vol avait été commis le 5 novembre 1962 dans une banque de Hull, Roussy, qui était alors âgé de 33 ans, avait été arrêté le même jour et il était en prison depuis.

Les juges Edouard Rinfret, André Taschereau, Roger Brossard et George Montgomery ont fait droit à l'appel inscrit par Me Bruno-J. Pateras, de Montréal, lequel avait été mandaté par l'assistance judiciaire. Seul le juge G.W.R. Owen a dissident, soulignant que, selon lui, la Couronne a prouvé l'accusation par une preuve circonstancielle.

Dans ses notes, par contre, le juge Rinfret se dit d'opinion que la voiture de Roussy a servi à la fuite des criminels, mais que rien dans la

preuve ne permet de conclure qu'il était l'un d'eux.

Quant au juge Brossard, il souligne que Roussy ne pouvait pas être reconnu coupable pour l'unique motif que son automobile était dans les environs de l'endroit du crime peut de temps après qu'il eut été commis, et qu'elle a été utilisée par les deux bandits qui ont commis le hold-up.

Roussy a donc recouvré sa liberté après avoir passé près de 62 mois derrière les barreaux!

Il entre avec effraction au domicile de ses parents

Un jeune homme de 19 ans a reconnu hier sa culpabilité à l'accusation plutôt inusitée de vol avec effraction au domicile de son père, rue De Lorimier.

Le juge Irénée Lagarde a demandé des explications de ce geste commis par Bernard S., qui n'a jamais eu maille à partir avec la justice avant ce jour.

Celui-ci a expliqué qu'il ne demeurait pas chez lui mais que, n'étant pas assez âgé, il voulait obtenir le consentement de son père pour son mariage. Pour se donner du courage, il aurait pris un coup, après quoi il s'est rendu chez son père pour y soutirer une montre, qu'il aurait par la suite "donnée" à un chauffeur de taxi.

Le juge ajourna sa décision au 5 janvier. Entre-temps, le papa sera invité à venir présenter au tribunal sa version des faits.

Décès du président du quotidien anglais de la ville de Québec

Le major Charles Gwyllyn Dunn, président et éditeur du Chronicle-Telegraph, seul quotidien de langue anglaise de la ville de Québec, est décédé subitement dans un hôpital de la métropole jeudi matin.

M. Dunn, âgé de 82 ans et originaire de Brandon, Manitoba, avait quitté la capitale mercredi pour un voyage d'affaires.

C'est en 1937 qu'il était devenu co-propriétaire du Chronicle-Telegraph qui est publié par Quebec Newspapers Ltd.

Le major était l'époux de feu Marie-Jeanne Gibaut, décédée il y a quelques années.

La Cour d'appel maintient un sursis de sentence pour conspiration et complicité

La Cour d'appel vient de maintenir l'annulation d'une décision par laquelle le juge Marcel Gaboury, de la Cour des sessions de la paix, accordait un sursis de sentence ("sentence suspendue") à deux employés de banque impliqués dans un vol à main armée de quelque \$700,000 dans une banque de Laval, il y a deux ans.

Cette remise de peine avait été accordée en décembre 1966 à Roger Leclerc et Claude Majeau. Le premier avait avoué culpabilité à une accusation de conspiration, et le second à une accusation de complicité après le fait, après que la Couronne eut retiré une accusation de vol à main armée portée contre eux.

Dans la décision de la Cour d'appel, rédigée par le juge en chef Lucien Tremblay, le plus haut tribunal de la province souligne qu'avant d'accorder une remise de peine aux deux accusés, le juge Gaboury les avait gardés en détention pendant une certaine période, probablement dans le dessein de mieux connaître leur conduite. Après leur remise en liberté sous caution, le 14 juin 1966, le prononcé de la sentence avait été ajourné à plusieurs reprises jusqu'au 15 décembre de l'an dernier.

Le juge Tremblay admet que la poursuite a raison de prétendre qu'il s'agit de crimes très graves.

Mais il ajoute, à la lumière du rapport du magistrat de première instance, qu'il est clair que les deux accusés ont compris la gravité de leur crime, qu'ils le regrettent et qu'ils offrent de sérieuses garanties de réhabilitation immédiate. Il note également qu'on n'a rien à leur reprocher depuis leur remise en liberté en juin 1966, soit il y a dix-huit mois.

Au moment de leur arrestation, les deux hommes étaient des employés de la banque qu'ils avaient contribué à dévaliser d'une somme fort importante.

Dans son jugement, partagé par les juges Owen, Pratte,

Je PAARLe
Tu PAARLes
Il PAARLe
Nous PAARLons
Vous PAARLez
Ils PAARLent bon vin



FAITES PLUS QU'EN PARLER...

Goûtez aux vins importés PAARL! Si vous avez le palais fin, vous apprécierez la saveur veloutée du porto Tawny de PAARL. Ou savourez le goût ambré du sherry Pale Dry de PAARL. Ils proviennent des fameux crus d'Afrique du Sud, où le climat est très favorable à la culture du raisin. Essayez-les, ils sauront vous plaire. Et leur prix aussi... il est modéré.

Le SHERRY PALE DRY de PAARL	26 oz. — \$1.75	40 oz. — \$2.60	GAL. — \$9.40
Le PORTO TAWNY de PAARL	26 oz. — \$1.65	40 oz. — \$2.40	GAL. — \$8.75
PRODUITS D'AFRIQUE DU SUD			

EDITORIAL

Sur deux points particuliers du bill Trudeau

Le projet de loi omnibus que le ministre fédéral de la Justice a rendu public, quelques jours avant l'ajournement des fêtes, pose tellement de problèmes que nous ne saurions les aborder tous à la fois. Nous voudrions nous contenter, aujourd'hui, des clauses relatives à l'homosexualité et à l'avortement.

De ces deux questions, la première est peut-être assez simple, mais la deuxième est vraiment complexe. Dans ce dernier cas, il s'agit de légaliser certains meurtres, et cette légalisation a de quoi effrayer non seulement tout chrétien mais tout être civilisé. Le commandement: "Tu ne tueras point" traduit un impératif de la loi naturelle que toutes les législations civiles ont incorporé dans leur code pénal. Les cas d'exception à cette règle générale sont fort peu nombreux.

Aussi, sur ce deuxième point, nous avouons, pour l'instant, demeurer fort perplexes. Nous nous limiterons donc à certaines réflexions préliminaires, quitte à y revenir pour les approfondir plus tard.

Dans le cas de l'homosexualité, l'ordre public ou le bien général de la société est assez peu mis en cause. Ceux qui s'adonnent peuvent se faire du tort à eux-mêmes, ils ne lésent point ou ils ne lésent guère les droits des autres. Ce sont des êtres qui souffrent de certaines déviations, qui sont peut-être même parfois peu responsables de leurs actes et qui, de toute façon, ne sauraient représenter un très grand actif sur le plan démographique.

Il se pose ici, certes, un problème de conscience. La morale réprouvera toujours semblable conduite, du moins lorsqu'elle est le fait d'une personne consciente et responsable de ses actes, mais dans nos sociétés modernes il est bien des gens qui rejettent cette morale. Les chrétiens pratiquants ont-ils le droit de se servir de l'État pour imposer leurs prescriptions morales aux autres, c'est-à-dire à ceux qui n'y croient pas ou qui n'ont pas le courage de s'y soumettre? Poser la question, nous semble-t-il, c'est y répondre. C'est en tout cas le raisonnement qu'a suivi l'épiscopat catholique pour mettre fin récemment à son opposition à toute législation sur le divorce.

La seule différence qu'il y aura à noter, si le bill omnibus est approuvé, c'est que, dorénavant, l'homosexualité, pratiquée dans certaines conditions, ne sera plus un crime. Sur le plan de la conscience ou du péché, rien ne sera changé. On décide, tout simplement, de ne plus faire de criminels d'individus qui, pour le reste, peuvent être d'excellents citoyens.

Ce qu'il faut prévenir, c'est qu'une telle légalisation ne constitue pas une invitation à la dépravation, un entraînement au vice. Car, alors, le bon ordre de la société en serait perturbé et l'État ne remplirait pas vraiment son rôle de gardien de la moralité publique. Mais le bill de M. Trudeau renferme à cet égard des sauvegardes qui nous paraissent suffisantes. L'homosexualité ne sera tolérée qu'entre adultes consentants et en privé, jamais en public. Ce sera toujours un crime d'entraîner des jeunes à l'homosexualité ou même des adultes en utilisant la

force ou le chantage. Ceux qui abuseront des faibles d'esprit seront également passibles de peines sévères de même que ceux qui se livreraient à de telles pratiques en groupe.

En somme, le projet Trudeau se limite à respecter la vie privée des gens dans la mesure où celle-ci ne porte point atteinte aux droits d'aucun des membres de la société.

Quand on aborde le problème de l'avortement, toutefois, les mêmes principes ne sauraient plus valoir. L'enfant qui est dans le sein de sa mère, même s'il n'a encore qu'une vie parasitaire, est un être humain que la société, et donc l'État, a le devoir de protéger.

Notre code civil reconnaît nettement cette obligation quand il prévoit notamment que, en certains cas, il y a lieu de nommer un curateur "à l'enfant conçu, mais qui n'est pas encore né". Un tel curateur est chargé de prendre les intérêts de ce futur citoyen, même si celui-ci n'en sait absolument rien et ne saurait avoir aucune voix au chapitre.

Evidemment, si l'on doit protéger les biens d'un enfant à naître, il s'ensuit, a fortiori, qu'on doit voir à ce qu'il ne soit point porté atteinte à sa vie. Car c'est là le premier de ses biens.

Il y a des gens qui croient pouvoir faire une distinction entre l'enfant à naître et l'enfant déjà né. C'est une distinction qu'il faut rejeter totalement. Car les deux sont sujets de droits au même titre. (On pourrait relire ici avec profit le texte d'un rapport d'un organisme gouvernemental français publié dans Le Devoir d'hier).

La mère ou le père n'ont pas plus de droit sur la vie de leurs enfants à naître que sur la vie de leurs enfants déjà nés. Pas plus qu'ils ne peuvent tuer un de leurs enfants déjà nés, il ne saurait leur être permis de disposer de la vie de ceux qui, étant conçus, ne sont pas encore au monde.

Certains prétendent qu'un enfant qui risque de naître atteint de maladie grave ou difforme, par exemple, pourrait être éliminé par voie de l'avortement. C'est une autre prétention qu'on ne saurait retenir. D'abord, il s'agit souvent de simples probabilités. On n'est pas absolument sûr, par exemple, que l'enfant naîtra infirme ou difforme. Et, de plus, si on reconnaît que ce serait un crime de le tuer, une fois né, comment pourrait-on accepter que ce n'en soit pas parce qu'il est encore dans le sein de sa mère. Dans les deux cas, il s'agit bel et bien d'une vie qu'on interrompt.

D'autres invoquent un argument sûrement beaucoup plus sérieux. Ils disent, en somme, qu'on peut appliquer à ce genre de meurtres — car ils les reconnaissent que c'en est un — un principe qu'on invoque dans les cas de meurtres ordinaires, soit celui de la légitime défense. On a le droit d'attenter à la vie d'un autre quand celui-ci menace notre propre vie.

Appliqué à l'avortement, cela signifierait, par exemple, qu'une mère aurait le droit d'interrompre une grossesse si celle-ci risque de mettre en danger sa propre vie. Il s'agirait, en quelque sorte, de choisir entre deux vies.

Le problème ici n'est cependant peut-être pas aussi simple qu'on voudrait le croire. Faut-il donner priorité à la mère ou à l'enfant? La mère, parce que l'ainée, doit-elle bénéficier automatiquement de cette priorité? A-t-elle, en quelque sorte, un droit de premier occupant? Il se trouve des gens qui opinent en ce sens. Mais il en est d'autres, non moins respectables, qui estiment que la priorité doit aller plutôt à l'être qui n'a pas encore eu la chance de goûter vraiment à la vie.

Il est sûr qu'on a toujours le droit d'appliquer à la mère les remèdes nécessaires par son état. Même au risque d'attenter indirectement à la vie de l'enfant à naître. Des moralistes acceptent l'ablation d'un utérus cancéreux, par exemple, même si, alors, la chose doit signifier automatiquement l'interdiction de la vie chez l'enfant. Mais il ne s'agit pas alors d'un problème causé par la grossesse elle-même. En d'autres termes, l'argument de la légitime défense n'a rien à voir ici.

Cet argument de la légitime défense ne saurait valoir que lorsque la vie de la femme est en danger par le fait même qu'elle est enceinte. Mais, alors, encore une fois, surtout si la femme demeure quand même en mesure de porter son enfant jusqu'à la naissance, il y a toujours lieu de se demander laquelle des deux vies doit avoir la priorité.

Nous avouons pourtant, une fois de plus, que cet argument de la légitime défense mérite très sérieuse considération. On se trouve, certes, en face d'un agresseur assez particulier puisque ce dernier n'a pas demandé à être là où il se trouve et qu'il ne saurait donc être responsable de quoi que ce soit. Mais un dément peut devenir un agresseur au niveau du code pénal, même s'il n'est nullement responsable de sa folie et de ses actes.

De toute façon, on peut se demander peut-être si l'État n'a pas le droit de trancher une question comme celle-là et de dire que, dans les cas où une grossesse met en danger la vie de la mère, cette dernière doit bénéficier du droit de défense. Nous ne répondons pas nous-même à cette question, mais nous estimons qu'elle vaut d'être posée.

Par contre, en supposant que nous acceptions ce point de vue, il nous semble que le projet Trudeau devrait être plus exigeant. Il devrait stipuler plus clairement que l'avortement ne sera permis que lorsque la vie ou la santé de la mère sera sérieusement mise en danger. Le texte ne comporte pas ce qualificatif qui nous apparaît pourtant s'imposer si l'on veut vraiment invoquer le principe de la légitime défense.

Notre crainte, en effet, c'est que si l'on se contente de parler de santé mise en danger, on finira par interpréter ce texte de façon très large et légaliser des meurtres qui ne devraient jamais l'être. Pour le reste, les précautions prévues dans le projet de loi nous paraissent assez justes. Mais la prudence devrait commander qu'on n'adopte rien de définitif avant d'avoir laissé le temps aux experts d'étudier le projet plus à fond et de formuler leurs recommandations.

Vincent PRINCE

BLOC NOTES

Légalisation des loteries

Le volumineux projet de loi présenté aux Communes par le ministre de la justice pour modifier le Code criminel et quelques autres lois aborde de nombreux problèmes. À côté de modifications qui susciteront vraisemblablement de vifs débats, il en est d'autres qui seront approuvées sans la moindre hésitation, comme le contrôle plus rigoureux de la possession des armes à feu, ou l'imposition de peines plus sévères pour la possession de faux passeports.

Les articles du bill qui visent à la légalisation des loteries, moyennant certaines conditions, ne devraient pas soulever d'opposition même si tout le monde n'approuve pas cette forme de jeu; il est fort possible même que certaines provinces s'abstiennent d'organiser ou d'autoriser des loteries, mais les pressions qui se sont exercées depuis plusieurs années à ce sujet ont

démontré que dans certaines régions du pays, dont le Québec, l'opinion n'approuve pas les rigueurs du Code criminel quant aux loteries.

Le présent article 179, qui interdit la loterie et les actes connexes à la tenue d'une loterie, admet des cas où les dispositions générales de l'article ne s'appliquent pas; ces exceptions se rapportent aux loteries tenues dans les ventes de charité pour des œuvres charitables ou religieuses, avec l'autorisation de l'autorité municipale; dans le projet d'amendement ces exceptions disparaissent parce que ces loteries pourraient être approuvées autrement dans le cadre de la nouvelle législation.

Le gouvernement fédéral

L'article 179A proposé stipule que nonobstant les dispositions du Code sur les jeux et paris, la loterie sera léga-

le dans cinq cas ou groupes de cas. Lors des démarches antérieures auprès des autorités fédérales, on avait demandé que les loteries soient permises sous l'autorité des provinces. M. Trudeau ne s'arrête pas là, et son projet de loi commence par reconnaître au gouvernement du Canada le droit de conduire et d'administrer un système de loterie en conformité des règlements établis par le gouverneur en conseil. Il est difficile de prévoir si le gouvernement fédéral se prévaudra de ce droit, mais c'est tout à fait logique de le lui accorder; sans cela il se trouverait en état d'infériorité par rapport aux provinces.

Le principal argument en faveur d'une loterie fédérale ce serait de faire concurrence aux loteries clandestines étrangères dans les provinces dont le gouvernement demeurerait hostile aux loteries et n'en organiserait ou n'en autoriserait pas sur son territoire. Si une partie du territoire canadien restait privée de loterie légalement organisée, on aurait là la même situation qu'aujourd'hui avec l'attrait des loteries étrangères qui demeurent populaires malgré la loi.

Les provinces

Le gouvernement d'une province pourra organiser un système de loterie sur son territoire, en conformité d'une loi adoptée par la législature. Il y a donc là une différence; le Code criminel autorise le gouvernement fédéral à organiser directement un système de loterie, mais la province ne pourra pas procéder par déci-

sion du lieutenant-gouverneur en conseil; il faudra une loi provinciale. De plus, il est stipulé qu'un gouvernement provincial pourra procéder de concert avec celui d'une autre province; on autorise donc la loterie interprovinciale.

Il convient de souligner le fait que cet amendement au Code criminel laisse le champ libre, d'une façon très large, aux onze gouvernements, car aucune limite ou condition restrictive n'est imposée. Le gouvernement fédéral et les législatures provinciales seront libres d'édicter les dispositions et modalités de leur choix pour les loteries placées sous leur autorité directe et administrées par elles ou en leur nom.

Organisations religieuses et charitables

Chaque gouvernement provincial pourra émettre des licences autorisant des organismes de charité ou des organismes religieux à tenir des loteries dans la province. Mais dans ce cas, le Code criminel impose des limites. Le total des prix attribués dans une année civile ne devra pas dépasser \$100,000 pour chacun de ces organismes; dans le cas d'une vente de charité conduite par une organisation charitable ou religieuse la valeur de chaque prix ne pourra dépasser \$100 et le montant payé pour une chance de gagner un prix ne devra pas dépasser \$0,25.

Des restrictions analogues sont imposées pour les foires ou expositions agricoles qui peuvent comporter des loteries avec l'autorisation du

gouvernement provincial. Le montant des prix attribués par une telle organisation durant une année civile ne pourra pas dépasser le total de \$35,000.

Lieux d'amusement

Enfin, le bill prévoit un sixième cas; dans tout lieu d'amusement public, le gouvernement provincial peut accorder l'autorisation de tenir une loterie; mais la valeur de chaque prix ne pourra dépasser \$100 et le montant payé pour une chance de gagner un prix ne pourra pas dépasser \$0,25.

Ces limites et restrictions paraissent raisonnables, mais il aurait peut-être été préférable de laisser aux autorités provinciales le soin de fixer ces modalités, puisqu'on leur reconnaît d'autre part le droit d'imposer toutes autres conditions qu'elles jugeront nécessaires. Peut-être ces plafonds aideront à faire accepter la mesure par le Parlement canadien.

Notons une autre précaution du bill. La conduite d'un système de loterie, et donc la vente des billets, dans une autre province que celle où ce système est autorisé demeure une infraction au Code criminel. C'est sans doute une condition nécessaire pour l'adoption de l'article 179A proposé, car autrement les provinces pourraient se livrer une concurrence plus ou moins déloyale et se lancer dans une surenchère et une publicité discutable. Les provinces qui resteraient hostiles à toute loterie risqueraient d'être inondées par les billets de lo-

Suite à la page 7

Le projet de loi C-195

Vers une législation pénale modernisée

Le 21 décembre, à la Chambre des communes, M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la justice du Canada, présentait en première lecture un bill volumineux — le projet de loi C-195 — contenant d'importantes propositions d'amendements au Code criminel et à d'autres lois pénales canadiennes. Pour l'information de nos lecteurs, nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de quelques articles particulièrement novateurs du projet Trudeau. Pour chaque article, nous donnons d'abord le texte des modifications proposées, puis une brève explication extraite du document remis aux députés par le gouvernement. Nous publions ces temps prochains d'autres extraits du projet de loi relatifs aux loteries, à la conduite automobile et aux procédures judiciaires.

Actes de sodomie

(article 7 du projet de loi C-195)

Projet gouvernemental:

La loi est modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 149, de l'article suivant:

"149A. (1) Les articles 147 et 149 ne s'appliquent à aucun acte commis, dans l'intimité, a) entre un mari et sa femme, ou b) entre deux personnes, dont chacune est âgée de 21 ans et plus, qui consentent, tous les deux, à l'accomplissement de l'acte.

(2) Aux fins du paragraphe (1),

a) un acte est réputé ne pas avoir été commis dans l'intimité s'il est commis dans un lieu public ou si plus de deux personnes y prennent part ou y assistent; et

b) une personne est réputée ne pas consentir à l'accomplissement de l'acte

(i) si le consentement est extorqué par la menace ou la peur de lésions corporelles ou s'il est obtenu au moyen de représentations fausses ou trompeuses quant à la nature ou à la qualité de l'acte, ou

(ii) si cette personne est faible d'esprit, aliénée, idiote ou imbécile et si l'autre partie à l'accomplissement de l'acte le sait ou a de bonnes raisons de le croire."

Explication:

La modification proposée rendrait les dispositions des articles 147 et 149 inapplicables aux actes accomplis dans l'intimité entre mari et femme ou entre deux adultes qui consentent à l'accomplissement de ces actes.

Les articles 147 et 149 se lisent actuellement comme suit:

"147. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de quatorze ans, quiconque commet la sodomie ou bestialité.

149. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans, quiconque commet un acte de grossière indécence avec une autre personne."

Meurtre d'un enfant à la naissance

(article 14 du projet de loi C-195)

Projet gouvernemental:

L'article 209 de la loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

"209 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, toute personne qui, au cours de la mise au monde, cause la mort d'un enfant qui n'est pas devenu un être humain, de telle manière que, si l'enfant était un être humain, cette personne serait coupable de meurtre.

(2) Le présent article ne s'applique pas à une personne qui, par des moyens que, de bonne foi, elle estime nécessaires pour sauver la vie de la mère d'un enfant, cause la mort de l'enfant."

Explication:

L'article 209 se lit actuellement comme suit:

"209 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, toute personne qui cause la mort d'un enfant qui n'est pas devenu un être humain, de telle manière que, si l'enfant était un être humain, cette personne serait coupable de meurtre.

(2) Le présent article ne s'applique pas à une personne qui, par des moyens que, de bonne foi, elle estime nécessaires pour sauver la vie de la mère d'un enfant non encore devenu un être humain, cause la mort de l'enfant."

La modification proposée aurait le mérite de préciser que l'article 209 ne s'applique que lors du décès d'un enfant qui survient au moment de la mise au monde de cet enfant.

Avortement

(article 17 du projet de loi C-195)

Projet gouvernemental:

L'article 237 de la loi est modifié par l'adjonction des paragraphes suivants:

"(4) Les paragraphes (1) et (2) ne s'appliquent pas

a) à un médecin qualifié, autre qu'un membre d'un comité de l'avortement thérapeutique de quelque hôpital, qui emploie de bonne foi, dans un hôpital accrédité, quelque moyen pour réaliser son intention de procurer l'avortement d'une personne du sexe féminin, ou

b) à une personne du sexe féminin qui, étant enceinte, permet à un médecin qualifié d'employer, dans un hôpital accrédité, quelque moyen mentionné à l'alinéa c) aux fins de réaliser son intention d'obtenir son propre avortement, si avant que ces moyens ne soient employés, le comité de l'avortement thérapeutique pour cet hôpital accrédité, par au moins la majorité de ses membres constituant un quorum à une réunion du comité au cours de laquelle le cas de cette personne du sexe féminin a été examiné.

c) a, par un certificat écrit, déclaré que, à son avis, la continuation de la grossesse de cette personne du sexe féminin mettrait en danger ou serait susceptible de mettre en danger sa vie ou sa santé, et d) a fait remettre une copie de ce certificat au médecin qualifié.

(5) Le ministre de la Santé d'une province peut, par ordonnance,

a) requérir un comité de l'avortement thérapeutique de quelque hôpital, dans cette province, ou un membre de ce comité, de lui fournir une copie d'un certificat mentionné à l'alinéa c) du paragraphe (4) émis par ce comité accompagnée des autres renseignements, relatifs aux circonstances entourant l'émission de ce certificat, qu'il peut requérir, ou

b) requérir un médecin qui, dans cette province, a procuré l'avortement d'une personne de sexe féminin nommée dans un certificat mentionné à l'alinéa c) du paragraphe (4), de lui fournir une copie de ce certificat, accompagnée des autres renseignements, relatifs à l'obtention de l'avortement, qu'il peut requérir.

(6) Aux fins des paragraphes (4) et (5) du présent paragraphe,

a) "hôpital accrédité" désigne un hôpital accrédité par le Conseil canadien d'accréditation des hôpitaux, qui est un hôpital constitué en corporation en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et dans lequel sont fournis des services de diagnostic et des traitements médicaux, chirurgicaux et d'obstétrique;

b) "conseil" désigne le conseil des gouverneurs, de la direction ou des administrateurs ou les trustees, la commission ou une autre personne ou un groupe de personnes ayant la charge du contrôle et de la direction d'un hôpital accrédité;

c) "le ministre de la Santé" désigne

i) dans les provinces d'Ontario, de Québec, de Nouveau Brunswick, de Manitoba, d'Alberta et de Terre-Neuve, le ministre de la Santé;

ii) dans la province de Colombie-Britannique, le ministre des Services de santé et de l'assurance-hospitalisation;

(iii) dans la province de l'Île du Prince-Édouard, le ministre de la Santé et du Bien-être social;

(iv) dans les provinces de Nouvelle-Écosse et de Saskatchewan, le ministre de la Santé publique; et

(v) dans le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social;

d) "médecin-qualifié" désigne une personne qui a le droit d'exercer la médecine en vertu des lois de la province dans laquelle est situé l'hôpital mentionné au paragraphe (4); et

e) "comité de l'avortement thérapeutique", pour tout hôpital, désigne un comité formé d'au moins trois membres qui sont tous des médecins qualifiés, nommé par le conseil de cet hôpital pour examiner et

décider les questions relatives aux arrêts de grossesse dans cet hôpital.

(7) En déterminant, aux fins du paragraphe (4) quels sont les membres d'un comité de l'avortement thérapeutique qui constituent le quorum à une réunion de ce comité, les dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 de la Loi d'interprétation s'appliquent comme si ce comité était établi par un édit tel que le définit cette loi.

(8) Rien au paragraphe (4) ne doit s'interpréter de manière à faire disparaître la nécessité d'obtenir une autorisation ou un consentement qui est ou peut être requis, autrement qu'en vertu de la présente loi, avant l'emploi de moyens en vue de réaliser une intention de procurer l'avortement d'une personne du sexe féminin."

Explication:

L'article 237 se lit actuellement comme suit:

"237 (1) Est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité, quiconque, avec l'intention de procurer l'avortement d'une personne du sexe féminin, qu'elle soit enceinte ou non, emploie quelque moyen pour réaliser son intention.

(2) Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de deux ans, toute personne du sexe féminin qui, étant enceinte, avec l'intention d'obtenir son propre avortement, emploie, ou permet que soit employé quelque moyen pour réaliser son intention.

(3) Au présent article, l'expression "moyen" comprend a) l'administration d'une drogue ou autre substance délétère, b) l'emploi d'un instrument, et

c) toute manipulation."

La modification proposée aurait pour effet de limiter la portée des infractions créées par les paragraphes (1) et (2) de telle sorte qu'un médecin qualifié qui pratique l'avortement d'une personne et qu'une personne qui permet à un médecin qualifié de procéder à son avortement ne seraient pas, dans les circonstances visées par la modification, coupables précisément de ces infractions si le comité d'avortement thérapeutique de l'hôpital où l'avortement a été pratiqué a certifié par écrit, avant que l'avortement n'ait été effectué, que la continuation de la grossesse de la personne mettrait en danger sa vie ou sa santé.

NDLR — Le Comité permanent de la santé et du bien-être social de la Chambre des communes a étudié la question de l'avortement au cours des derniers mois. Dans un rapport soumis à la Chambre le 19 décembre, le Comité constate que les opinions sur l'avortement sont fort partagées au Canada. On observe que faute de données concrètes touchant l'avortement dans les autres pays, on ne saurait apporter de solution globale à la question de l'avortement au Canada sans avoir d'abord procédé à des études sur l'expérience des autres pays. Ne se sentant pas prêt à présenter un rapport final en ce moment, le Comité estime toutefois qu'il y a lieu de procéder sans plus de délai à une amélioration au moins partielle des dispositions actuelles du Code criminel en matière d'avortement. Le Comité recommande notamment qu'on supprime certaines équivoques et contradictions dans les articles 209 et 237 et que l'on autorise "l'avortement thérapeutique" sous les garanties médicales qui s'imposent quand la grossesse met sérieusement en péril la vie ou la santé de la mère.

Appels téléphoniques harassants

(article 22 du projet de loi C-195)

Projet gouvernemental:

L'article 315 de la loi est modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

"(3) Est coupable d'une infraction punissable de culpabilité, quiconque, avec l'intention de harasser quelqu'un, lui fait ou fait faire des appels téléphoniques répétés."

Explication:

Cet article est nouveau. La modification proposée limiterait d'infraction le fait de harasser une personne par des appels téléphoniques répétés.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Claude RYAN
Directeur
André LAURENDEAU
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., 6 9130 rue Boyvin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bédouilles: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

L'Expo 67 a donné au monde entier l'exemple de la fraternité humaine

Les premiers mois de l'année 1967 furent, pour les Montréalais principalement, des mois d'attente fébrile du "grand événement" en préparation depuis trois ans. Les uns doutaient que tout fût prêt en temps; d'autres avaient une foi inébranlable dans le succès le plus complet de l'Expo 67. Le cheminement critique n'avait-il point fait des merveilles jusque-là? Et de nombreuses équipes d'hommes de tous métiers et de toutes professions n'œuvraient-elles pas presque jour et nuit?

Le 5 avril, pour calmer les sceptiques, le commissaire général Pierre Dupuy annonçait, à l'issue du quatrième congrès des commissaires généraux de section des pays participants que les délégués de 63 pays avaient été heureux d'apprendre que l'Expo 67 serait prête en temps.

Puis, un jour...

Un jour, l'ancien cryptogramme qui représente l'homme debout, les bras tendus, et qui, reproduit en caractères jumelés, exprime l'amitié universelle dans l'emblème de l'Expo 67, parut s'animer et ce fut une ronde étourdissante qui dura six mois sur la "Terre des hommes".

Six mois d'émerveillement et de fraternité. Six mois de contact avec les diverses civilisations du monde. Six mois de jouissance artistique et musicale, de divertissements populaires, d'enrichissement culturel. L'occasion unique de voir quelques-uns des plus grands chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture, d'entendre les plus grands ensembles de musique du monde, de vivre en somme à un carrefour intellectuel et international. Et par-dessus tout cela l'expérience inestimable de vivre en paix et en amitié avec ses frères humains de tous les coins du monde.

50 millions de visites

C'est le jeudi 27 avril, à 15h59 (heure avancée de l'Est), que le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener, proclama, en français, puis en

500 visiteurs, dont le millionième qu'il fut impossible d'identifier à cause de la trop grande affluence. Cette affluence fut telle que les autorités de la ville de Montréal durent fermer le métro pendant tout près d'une heure au début de l'après-midi.

Durant les six mois de l'Expo 67, on enregistra plus de 50 millions de visites.

Les visites officielles

Le mardi 2 mai, 21 coups de canon étaient tirés à l'extrémité de la jetée Mackay, dans la Cité du Havre, pour saluer l'arrivée de Sa Majesté impériale Haile Selassie I^{er}, empereur d'Éthiopie. Le roi des rois inaugura le programme des journées nationales et des visites officielles à l'Expo 67.

Il y eut en tout 57 visites officielles, dont celles de dix-sept chefs d'État. Le programme des visites officielles allait être clôturé par le président de la République démocratique du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, le 18 octobre, mais celui des journées nationales ne prit fin que le 20 octobre, journée de la République démocratique du Congo.

La visite de la Reine

La visite de la reine Elisabeth II ne coïncida ni avec la journée nationale de la Grande-Bretagne, ni avec celle du Canada fixée au 1^{er} juillet, jour anniversaire de la Confédération. Ce jour-là, le Canada fut représenté par le commissaire général aux visites d'État de 1967, M. Lionel Chevrier, et cent coups de canon furent tirés dans six villes du Québec pour marquer le centenaire de la confédération canadienne.

C'est dans le programme des fêtes du centenaire de la confédération canadienne que s'inscrivait pourtant la visite de la Reine à l'Expo 67, le lundi 3 juillet.

On avait craint beaucoup pour la sécurité de Sa Majesté, à cause des "séparatistes", mais rien de fâcheux ne se produisit. La Reine put même, de connivence avec le premier ministre Lester B. Pearson et malgré la défense des agents de la sécurité, faire en minirail une randonnée au-dessus des îles de l'Expo.

Les visites de navires

La visite de la reine Elisabeth et du prince Philip à l'Expo 67 se termina par un dîner officiel à bord du yacht "Britannia", sans doute le plus prestigieux de tous les navires qui vinrent de divers pays au cours de l'Expo et s'arrêterent au quai Mark-Drouin, dans le bassin Bickerdyke.

Le nouveau service a déjà assumé une tâche urgente. La Commission des écoles catholiques de Montréal procède à des expropriations afin de construire de nouvelles écoles; des familles de revenu modéré vont se trouver privées de leurs logements alors qu'il leur serait difficile d'en trouver à des prix qui leur conviennent, et cela a soulevé des protestations justifiées. M. Saulnier a annoncé qu'à l'avenir, la ville verra à loger les familles déplacées par des expropriations des pouvoirs publics.

Tout récemment, le président de l'Exécutif a annoncé que Montréal construira des logements à loyer modique pour les familles qui habitent des taudis; de la sorte on pourra interdire l'habitation de logements insalubres et les pouvoirs publics ne seront pas obligés d'exproprier des taudis délabrés à prix fort.

Les îles du Saint-Laurent

Si l'année 1967 s'est déroulée à Montréal sous le signe de l'exposition universelle, elle se termine avec la pers-

mais célébra son cinquantième à l'Expo 67 de Montréal de multiples façons, y compris l'érection d'une sculpture monumentale qui fit l'admiration de tous les visiteurs de l'Expo.

Soulignons d'autre part que le pavillon de l'URSS, le dôme géodésique des États-Unis, le pavillon de la France, celui de la Grande-Bretagne et le Katimavik du pavillon du Canada formaient, avec les divers pavillons thématiques, les principaux points de repère de l'Expo 67. Ces pavillons furent, avec celui du téléphone et celui de la Tchécoslovaquie, les plus achalandés.

Le 24 août, l'Expo 67 recevait la visite d'un homme prestigieux: M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire.

Le 6 septembre, la visite du roi Constantin et de la reine Anne-Marie de Grèce occasionnait un surcroît de mesures de sécurité à l'Expo 67, à cause de troubles en Grèce qui eurent leur écho chez la communauté grecque de Montréal.

Le 13 septembre, visite du président de la République italienne, M. Giuseppe Saragat. Ce dernier se réjouit de ce que "pour thème de l'Expo l'homme ait été choisi comme unité de mesure" dans une époque où l'on est porté à oublier que "par son intelligence et sa force morale c'est l'homme qui conditionne tout vrai progrès".

Vive la "Terre des hommes"

L'Expo 67 prit fin le 29 octobre, un dimanche. Elle se termina sur un hommage au commissaire général Pierre Dupuy et à tous ses collaborateurs.

Le maire Drapeau qui, le jour de l'ouverture, avait promis d'étudier avec ses collègues du conseil municipal les moyens à prendre pour assurer aux îles de l'Expo la plénitude de leur destin de cité internationale, annonça au jour de la fermeture que l'Expo allait demeurer, comme nouvel attrait de la ville de Montréal.

Le 1^{er} janvier 1968, le ville de Montréal prendra possession de la "Terre des hommes", fille de l'Exposition universelle et internationale de Montréal 1967. Pourra-t-on dire d'elle: "Telle mère, telle fille"? Nous le saurons bientôt.

Un fait demeure: l'Exposition universelle de Montréal a tellement marqué l'année qu'elle s'achève que 1967 passera à l'histoire et à la légende populaire bien plus comme l'année de l'Expo que celle du centenaire de la confédération canadienne.

Jours de malaise à l'Expo

Le mardi 23 mai, le président de l'État d'Israël, M. Zalman Shazar, visitait l'Expo 67 mais devait quitter brusquement le Canada pour retourner dans son pays où une crise venait d'éclater. Cette crise devait entraîner la fermeture temporaire à l'Expo 67 du pavillon de la République arabe unie et la fermeture permanente du pavillon du Koweït.

Elle devait aussi abréger considérablement la visite du chef d'État américain, le 25 mai, journée nationale des États-Unis à l'Expo 67.

Le président Lyndon B. John-

mais célébra son cinquantième à l'Expo 67 de Montréal de multiples façons, y compris l'érection d'une sculpture monumentale qui fit l'admiration de tous les visiteurs de l'Expo.

Soulignons d'autre part que le pavillon de l'URSS, le dôme géodésique des États-Unis, le pavillon de la France, celui de la Grande-Bretagne et le Katimavik du pavillon du Canada formaient, avec les divers pavillons thématiques, les principaux points de repère de l'Expo 67. Ces pavillons furent, avec celui du téléphone et celui de la Tchécoslovaquie, les plus achalandés.

Le 24 août, l'Expo 67 recevait la visite d'un homme prestigieux: M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire.

Le 6 septembre, la visite du roi Constantin et de la reine Anne-Marie de Grèce occasionnait un surcroît de mesures de sécurité à l'Expo 67, à cause de troubles en Grèce qui eurent leur écho chez la communauté grecque de Montréal.

Le 13 septembre, visite du président de la République italienne, M. Giuseppe Saragat. Ce dernier se réjouit de ce que "pour thème de l'Expo l'homme ait été choisi comme unité de mesure" dans une époque où l'on est porté à oublier que "par son intelligence et sa force morale c'est l'homme qui conditionne tout vrai progrès".

Vive la "Terre des hommes"

L'Expo 67 prit fin le 29 octobre, un dimanche. Elle se termina sur un hommage au commissaire général Pierre Dupuy et à tous ses collaborateurs.

Le maire Drapeau qui, le jour de l'ouverture, avait promis d'étudier avec ses collègues du conseil municipal les moyens à prendre pour assurer aux îles de l'Expo la plénitude de leur destin de cité internationale, annonça au jour de la fermeture que l'Expo allait demeurer, comme nouvel attrait de la ville de Montréal.

Le 1^{er} janvier 1968, le ville de Montréal prendra possession de la "Terre des hommes", fille de l'Exposition universelle et internationale de Montréal 1967. Pourra-t-on dire d'elle: "Telle mère, telle fille"? Nous le saurons bientôt.

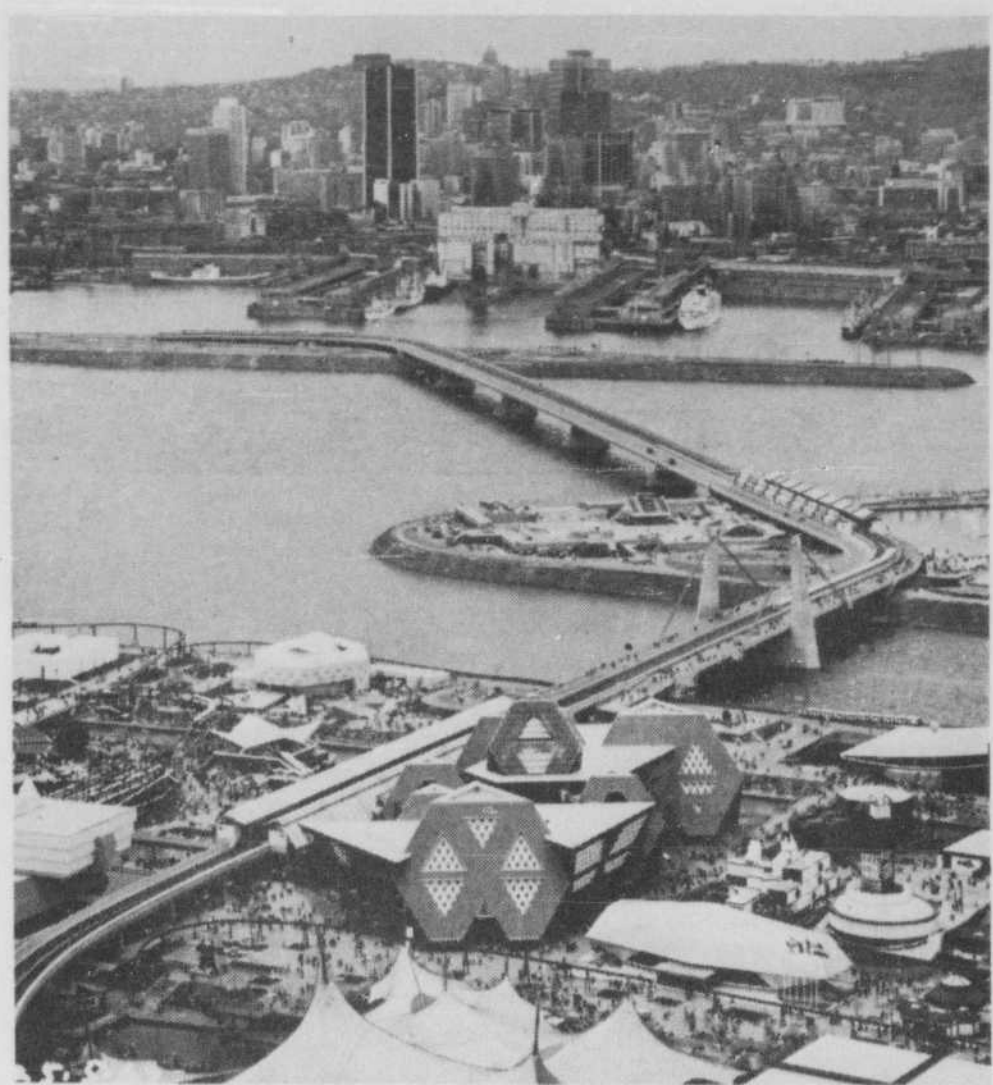
Un fait demeure: l'Exposition universelle de Montréal a tellement marqué l'année qu'elle s'achève que 1967 passera à l'histoire et à la légende populaire bien plus comme l'année de l'Expo que celle du centenaire de la confédération canadienne.

Jours de malaise à l'Expo

Le mardi 23 mai, le président de l'État d'Israël, M. Zalman Shazar, visitait l'Expo 67 mais devait quitter brusquement le Canada pour retourner dans son pays où une crise venait d'éclater. Cette crise devait entraîner la fermeture temporaire à l'Expo 67 du pavillon de la République arabe unie et la fermeture permanente du pavillon du Koweït.

Elle devait aussi abréger considérablement la visite du chef d'État américain, le 25 mai, journée nationale des États-Unis à l'Expo 67.

Le président Lyndon B. John-



son arriva à l'Expo en hélicoptère et repartit par le même moyen de transport. A la Place des Nations, le service d'ordre eut tôt fait de réprimer une faible tentative de manifestation au sujet de la guerre du Vietnam. Le président des États-Unis passa la garde d'honneur en revue avec une rapidité stupéfiante. Puis il se rendit au pavillon de son pays pour y présenter au Canada un cadeau du centenaire: une oeuvre d'art en cristal taillé et gravé appelée "Le Grand Anneau du Canada". Un incident marqua la cérémonie à la Place des Nations. Une trop grande précipitation au moment de l'envoi du drapeau américain causa une déchirure à ce dernier.

Le mardi 30 mai, un incident plus grave se produisit. Le pavillon de la Chine nationaliste à l'Expo 67 était ravagé par les flammes. Un mois plus tard, cependant, il rouvrait ses portes avec de nouveaux éléments d'exposition.

L'Expo suit son cours

En juin, trois chefs d'État visiteront l'Expo: le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Heinrich Lübke, le 14; le roi Bhumibol Adulyadej de Thaïlande, accompagnée de la reine Sirikit, le 22; le président de la Répu-

blique indienne, M. Zakir Husain, le 28.

En juillet, le prince et la princesse Takamatsu du Japon visiteront l'Expo, le 12; le président de la République islandaise, M. Asgeir Asgeirsson, le 13; le prince Rainier et la princesse Grace de Monaco ainsi que leurs trois enfants, Caroline, Albert et Stéphanie, le 18; le président de la République française, le général Charles de Gaulle, le 25.

Les événements qui avaient précédé la visite du général à l'Expo et surtout son cri de "Vive le Québec libre!" lancé du balcon de l'hôtel de

ville de Montréal créèrent une grande confusion sur la "Terre des hommes", mais firent de la visite de de Gaulle la plus spectaculaire de toutes. Le général rentra en France sans passer par Ottawa, à la suite du mécontentement du gouvernement canadien exprimé par la bouche du premier ministre Pearson.

Le 10 août, journée nationale du Ruanda et visite officielle du président de la République ruandaise, M. Grégoire Kayibanda. Dans la délégation on remarquait le révérend père Georges-Henri Lévesque, fondateur de l'université de Butaro.

TOUS LES SOIRS
CARLOS LUJAN
ses chansons,
sa guitare
de 7h à minuit

CHEZ Vito
PIZZATISSIMO

5412 Côte des Neiges, Montréal, Qué., Tel.: 735-3623

LES HOMMES AU ELLE-CLUB

Nicole Germain vous invite, monsieur
À VENIR MANGER CHEZ "ELLE"

Le restaurant et le bar-boutique du Elle-Club sont ouverts aux messieurs et aux dames. Cuisine de tout premier ordre. Service courtois. Excellent choix de vins. Quelques innovations exclusives. Cartes de crédit acceptées.

Menus table d'hôte à compter de \$1.75 le midi et \$2.75 le soir.
Terrain de stationnement gratuit côté est de l'avenue du Parc un peu au sud du Club.

MENU SPÉCIAL
de midi à la fermeture

SAINT-SYLVESTRE	JOUR DE L'AN
Les huîtres François Villon	La soupe aux huîtres
La crème Jurassienne	Le consommé diabolique
Le toast Saint-Jean-De-Luz	La tomate farcie gaspésienne
Le pintadeau à la normande	Le panaché Elle-Club
Le gigot d'agneau bretonne	Le dindonneau rôti traditionnel
Le tournedos Rossini	La côte de bœuf Châtellaine
Les pommes de terre persillonnées	Les pommes de terre allumettes
La jardinière de légumes	La mousseline à la sarriette ou au four
La salade Caprice de Reine	Les carottes glacées, les petits pois
Le plateau de fromagerie	La salade Boston
Le gâteau de Saint-Sylvestre	La tarte aux pommes persillonnée
La mousse créole	ou la mousse aux fraises

\$12.50 **\$7.50**

Moitié prix pour les enfants

Par la même occasion nos hôtes vous feront visiter le Elle-Club si vous le désirez.

RESTAURANT ELLE BARBOUTIQUE

Elle-Club inc., 5310, avenue du Parc, 273-1532

MONTREAL: SOUS L'INFLUENCE ET L'ÉLAN DE L'EXPO

Suite de la page 9

de La Petite Bourgogne, longuement préparé, a pris le départ. Contrairement à ce qui s'est fait trop souvent dans le passé, une réserve de logements a été constituée afin de loger les familles déplacées.

La création d'un nouveau service municipal de l'habitation, le mois dernier, permet d'espérer que la ville, avec l'aide des gouvernements supérieurs, pourra acquiescer ou construire des logements en grand nombre pour accélérer la rénovation de La Petite Bourgogne et entreprendre celle d'autres quartiers vétustes.

Le nouveau service a déjà assumé une tâche urgente. La Commission des écoles catholiques de Montréal procède à des expropriations afin de construire de nouvelles écoles; des familles de revenu modéré vont se trouver privées de leurs logements alors qu'il leur serait difficile d'en trouver à des prix qui leur conviennent, et cela a soulevé des protestations justifiées. M. Saulnier a annoncé qu'à l'avenir, la ville verra à loger les familles déplacées par des expropriations des pouvoirs publics.

Tout récemment, le président de l'Exécutif a annoncé que Montréal construira des logements à loyer modique pour les familles qui habitent des taudis; de la sorte on pourra interdire l'habitation de logements insalubres et les pouvoirs publics ne seront pas obligés d'exproprier des taudis délabrés à prix fort.

Les îles du Saint-Laurent

Si l'année 1967 s'est déroulée à Montréal sous le signe de l'exposition universelle, elle se termine avec la pers-

pective d'un prolongement indéfini de la Terre des hommes. Cette manifestation risquait d'être éphémère et de laisser les regrets d'un beau souvenir. Elle était à peine commencée que l'on discutait déjà de l'utilisation future des îles du Saint-Laurent.

Mais le succès de l'Expo était si grand, la population de la région montréalaise témoignait d'un tel enthousiasme que l'idée a surgi peu à peu d'en conserver la plus grande partie possible. Le

maire Drapeau a entrepris cette tâche qui paraissait pleine de difficultés; il fallait convaincre les gouvernements supérieurs, calmer les inquiétudes d'autres villes du pays, inciter les pays exposants à nous faire don de pavillons qui avaient coûté de fortes sommes et dont les matériaux pouvaient être vendus ou utilisés ailleurs. Le maire a pleinement réussi, la rentabilité de la future Terre des hommes paraît assurée; la grande fête de l'été dernier devient permanente.

lettres

Des cas de misère à N.-D.-de-Grâce

Nous avons lu avec un très vif intérêt le reportage des délibérations du "colloque sur la pauvreté" qui se tenait dernièrement au presbytère St-Louis-de-France.

Nous aussi sommes d'accord sur plusieurs des points soulevés et discutés lors de ces réunions et nous endossons presque toutes les remarques qui y ont été faites.

Nous déplorons cependant ce commentaire de l'abbé Hubert Faladeu, rapporté dans un article paru dans votre journal du 14 décembre, où il affirmait "que désormais l'archevêché devrait ne nommer pour les paroisses des zones défavorisées que des prêtres qui veulent y travailler. Les autres, qui préfèrent Notre-Dame-de-Grâce ou Westmount, qu'on les laisse partir" a-t-il lancé!

Cette remarque, pour le moins désobligeante à l'endroit du clergé de ces deux secteurs, est fort malveillante, surtout envers les pères Dominicains de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, qui de tout temps ont eu le souci de soulager les miséreux, qu'ils soient de

leur paroisse ou non et ce, sans égard à leur nationalité et à leurs convictions religieuses.

On semble aussi ignorer que nous avons une Conférence de la St-Vincent-de-Paul constituée de femmes et d'hommes dévoués qui ont compris que, même à Notre-Dame-de-Grâce, il existe des cas de misère physique et morale et que cette Conférence a pour directeur spirituel un père de la cure qui est animé d'un dynamisme et d'un zèle infatigables. Nous pouvons tous compter sur son dévouement et sa grande compréhension des hommes et des problèmes de l'heure ce qui facilite grandement notre tâche qui consiste à tenter de soulager nos semblables qui souffrent et de les guider vers les nombreux et divers services de réhabilitation afin de les aider à regagner leur dignité humaine.

J. L. Beauchemin, président, Conférence St-Vincent-de-Paul, Paroisse Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, 19 décembre 1967.

Mise au point

VRAI ou FAUX?

Il est...

FAUX:

D'affirmer que les consommateurs sont dans l'impossibilité de se procurer certaines denrées essentielles en dehors des heures prévues par le décret.

VRAI:

Qu'il vous est possible après les heures ouvrables du décret de vous procurer, chez votre restaurateur ou pâtisseries, tous les produits laitiers (lait, crème, etc.), pain, pâtisseries, biscuits, bonbons, chocolats et charcuterie), conformément à l'arrêté en conseil # 921.

FAUX:

De prétendre que ledit décret est préjudiciable à l'artisan bono fide.

VRAI:

Que loin d'être une entrave à la liberté du commerce, le décret place tous les marchands, petits, moyens ou importants, sous un même régime, et partant nivelle le jeu de la concurrence.

VRAI:

Que les employés de magasins ainsi que leurs employeurs ont droit eux aussi à des heures raisonnables de travail.

VRAI:

Que le décret est un apport précieux à la baisse du coût des vivres dont les consommateurs sont en définitive les bénéficiaires.

Concernant une modification apportée au décret relatif au commerce de l'alimentation au détail, arrêté en conseil # 3562, il est ordonné en conséquence sur la proposition de l'Honorable Ministre du Travail, que ledit décret # 921 soit modifié comme suit:

Heures d'ouverture et de fermeture des magasins d'alimentation pour la Région de Montréal:

	29 décembre 1967:	9 A.M. à 9 P.M.
Le Vendredi,	30 décembre 1967:	9 A.M. à 5 P.M.
Le Samedi,	1er janvier 1968:	AUCUN TRAVAIL
Le Lundi,	2 janvier 1968:	1 P.M. à 6 P.M.

Le Comité Paritaire de l'Alimentation au Détail-Région de Montréal



Dans la première tranche de son rapport, la Commission Laurendeau-Dunton a suggéré les moyens de construire une société canadienne nouvelle, fondée sur le principe de l'égalité culturelle des deux grandes communautés. Mais son rapport n'a été reçu ni avec l'enthousiasme ni avec l'indifférence que certains auraient souhaité.

(Photo PC)

1967: le Canada s'interroge

Suite de la première page

Le rapport de la Commission B & B

C'est évidemment dans le contexte de la crise politique que se situe également le premier rapport de la Commission Laurendeau-Dunton qui propose à toutes fins pratiques les moyens de construire une société canadienne nouvelle, fondée sur le principe de l'égalité culturelle des deux grandes communautés linguistiques.

Il n'a été reçu ni avec l'enthousiasme ni avec l'indifférence sur laquelle d'autres comptaient.

Si ses recommandations satisfaisaient aux exigences des Québécois au sujet de la reconnaissance de l'égalité culturelle des individus, il ne traite pas directement de la question des droits collectifs de la société canadienne-française.

Bien que le gouvernement fédéral par la bouche de M.

Person ait entrepris timidement de faire les distinctions entre les deux ordres de problèmes, celui des droits collectifs du Québec reste entier et fera sans doute l'objet, en février prochain, d'un sérieux essai de définition par le gouvernement du Québec.

M. Pearson: rideau

L'année a pris fin avec l'annonce de la retraite prochaine de M. Pearson. Et cet événement n'a pas manqué non plus d'être interprété dans le cadre de la crise canadienne, pour l'excellente raison qu'on a toujours dit de lui que son testament politique serait l'effort fait par son gouvernement pour atténuer la crise canadienne et sauvegarder ce qu'on appelle du grand nom d'unité nationale.

On lui attribue le tour de force d'avoir œuvré dans des mondes différents et d'y avoir excellé sans jamais en avoir

été partie. C'est bien ce qu'il illustre sa façon si différente de celle de M. Diétiébaire de décider de sa retraite, avec un détachement fort élégant.

La sortie discrète de M. Pearson pose évidemment le problème de sa succession et celui de sa succession pose à nouveau la question de l'avenir du pays. Il n'y a pas de doute que les libéraux subissent le même sort que les conservateurs et que c'est sur la question constitutionnelle, sur celle de l'avenir du Québec dans la confédération, que se jouera le sort de l'héritier de M. Pearson.

Même les difficultés économiques du Canada ont une incidence sur la question de l'avenir du pays. L'argument du niveau de vie a été prépondérant jusqu'ici dans la discussion de la possibilité réelle d'un Québec séparé. Et comme le Québec risque d'être particulièrement touché par des circonstances économiques défavorables, il ne manquera pas d'hommes politiques de part et d'autre pour tirer leur avantage des conséquences des mesures restrictives annoncées récemment.

Pour le reste, tout se passe comme si le gouvernement fédéral plongé au beau milieu de ce tourbillon se trouvait de façon générale, à la remorque des événements et particulièrement à la merci de ceux qui se déroulent à Québec.

Quand les provinces se donnent le mot pour se réunir à Toronto afin de discuter des affaires constitutionnelles, le gouvernement d'Ottawa rentre en lui-même, ce qui fait encore dire à des observateurs ici qu'en matière constitutionnelle le gouvernement pratique une politique d'attentisme.

Il est certain que quatre années de harcèlement des positions fédérales par le gouvernement de Québec ont largement réduit la résistance du gouvernement central et sa capacité de réagir vivement au déroulement des événements politiques.

Il est certain également que le moral des ministères est rongé, qu'il est plus bas qu'il n'a jamais été depuis la prise du pouvoir par les libéraux en 1963.

Il arrive au gouvernement fédéral de ne plus savoir sur quel pied danser avec la musique qu'on joue à Québec. On n'a pas su siot aborder une requête du gouvernement de Québec qu'il en a déjà une autre, ce qui ne contribue pas peu à démoréaliser la fonction publique fédérale et certains députés libéraux vont jusqu'à dire qu'après avoir été libéral depuis Mackenzie King, elle est en voie de devenir conservatrice.

Et maintenant que les idées de M. René Lévesque paraissent d'ici gagner du terrain dans Québec, le pessimisme qu'on notait chez des ministères se répand dans certaines régions du pays et peut contribuer à rendre encore plus difficiles les délicates discussions constitutionnelles qui doivent débiter en février.

Quels qu'en soient les résultats, il paraît d'ores et déjà que modifications constitutionnelles et arrangements d'ordre fiscal ne régleront pas à eux seuls le problème de l'avenir du Canada, parce qu'à eux seuls ils ne suffiront pas à regagner l'intérêt des Québécois pour la politique nationale.

Il faudrait peut-être pour y arriver une révision profonde de l'ensemble des politiques canadiennes à partir de la politique extérieure jusqu'à celle de la recherche scientifique en passant par la politique de défense, les relations avec les États-Unis et le reste.

Il faudrait qu'émerge sur la scène nationale un leadership prestigieux dans tous les partis pour réaliser cette transformation de la politique nationale qui permette aux Québécois de se reconnaître dans l'État fédéral.

Ce fut le cas au moment de la visite du général de Gaulle, le gouvernement attendait durant un bon moment des explications qui venaient de Québec et qui apparaissent le reste du pays.

Quand la crise prit du mouvement et que M. Johnson s'isola à Hawaï on attendit lui également des paroles rassurantes qui vinrent sous la forme de la déclaration sur "la muraille de Chine".

Quand René Lévesque provoqua son parti avec l'option qu'il avait prise, on retint son souffle ici espérant que les libéraux d'Ottawa ne seraient pas entraînés dans cette bataille mais que quelqu'un la-bas se chargerait de contraindre vigoureusement cette tendance; ce qui fut fait.

On ne s'étonne pas que des gens entretiennent certain pessimisme au sujet de l'avenir du Canada car, en faisant un tour d'horizon politique, on ne trouve ni ces idées ni ce leadership qui permettraient peut-être de regagner l'intérêt des Québécois pour le Canada.

L'hiver qui vient sera sans doute déterminant à cet égard. Car si le "long hot summer" américain est générateur de tensions raciales et politiques, l'hiver canadien lui — et particulièrement celui de cette année — est générateur de chômage, de discussions politiques, de coups de théâtre, à l'occasion des discours du trône et des discours du budget, des réunions des partis politiques.

Celui de cette année sera particulièrement dur à cause des préparatifs de la conférence de février, de la course au leadership des libéraux et, bien sûr, des conditions économiques qui sont, particulièrement défavorables, et dont certains disent qu'elles vont accroître le mécontentement dans Québec.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie PAUL LACHAPÈLE LITE demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.

ROY & GODBOUT

Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que THE MONTREAL MUSEUM OF FINE ARTS s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi modifiant la loi 23 Victoria, chapitre 13, et ses amendements, quant au nom de la Corporation.

Smith, Davis, Anglin, Laing, Weldon & Courtois
Procureurs de la requérante

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 21 décembre 1967 par lequel Ramco Ltée a transporté et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Chamby, le 21 décembre 1967 sous le numéro 292403.

Banque de Montréal
22 décembre 1967

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 15 décembre 1967 par lequel The Dutch House a transporté et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 20 décembre 1967 sous le numéro 2033619.

Banque de Montréal
20 décembre 1967

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 14 décembre 1967 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à A. & R. CURTAIN MFG. CO. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21e jour de décembre 1967 sous le numéro 2034009.

Ce 22e jour de décembre 1967
La Banque Toronto-Dominion

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date de 18 décembre 1967 par lequel Bentley's Cycles & Sports Ltd. a transporté et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 22 décembre 1967 sous le numéro 2034346.

Banque de Montréal
22 décembre 1967

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie CAMPBELL BROSARD INC. demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.

ROY & GODBOUT
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 19 décembre 1967 par lequel LaSalle Steel Inc. a transporté et cède toutes ses dettes de livres, présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 21e jour de décembre, 1967 sous le numéro 2034027.

Banque de Montréal
le 1er décembre 1967

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le 21e jour de décembre 1967 sous le numéro 2034008, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Reliance Plumbing Inc. à la Banque de la Nouvelle-Écosse, une banque canadienne à charte, de l'universalité de créances et comptes de livres, actuels ou futurs du dit Reliance Plumbing Inc.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 22e jour de décembre 1967

La Banque de la Nouvelle-Écosse

LES TRANSACTIONS ST-LAURENT INC.

Abandon de Charte

Prenez avis que "LES TRANSACTIONS ST-LAURENT INC." s'adressera au Secrétaire de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner leur charte.

Repentigny,
ce 20 décembre 1967

J. Rodolphe Martel
Président

J'autorise la publication de cet avis

Les Transactions St-Laurent Inc.
par: J. Rodolphe Martel
Président

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le 21 décembre 1967 sous le numéro 2034227 il a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Jomida Industries Ltd., à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité de créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Montréal, le 21 décembre 1967

La Banque de Nova Scotia

THREE HUNDRED AND EIGHTY CRAIG ST WEST LIMITED

AVIS est par les présentes donné que THREE HUNDRED AND EIGHTY CRAIG ST WEST LIMITED, une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal s'adressera au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa Charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Date à Montréal,
ce 21e jour de décembre 1967

Mrs Max Gruber
Secrétaire

QUEBEC PIPELINE CONSTRUCTION LTD. - CONSTRUCTION DE PIPELINES QUEBEC LITE

AVIS est par les présentes, donné que Québec Pipeline Construction Ltd., Construction de Pipelines Québec Ltée, compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la ville de Montréal présentera une application au secrétaire de la province de Québec, pour obtenir, permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la loi des compagnies.

Date à Montréal,
ce 28e jour de décembre 1967
McMaster, Meighen, Minnion, Patch & Cordeau,
Les Procureurs de la requérante

CANADA

Province de Québec
District de Hull

CITÉ DE HULL

APPEL D'OFFRES
TERRAIN A VENDRE
par la Cité de Hull
(commercial et/ou industrie - légère)
4.86 acres

Il s'agit d'un site exceptionnel situé près de la route 11, à proximité de l'échangeur St-Raymond et au centre d'un secteur qui connaît un essor considérable en plein cœur de la région Hull-Ottawa.

Toute personne intéressée devra présenter sa soumission sur les formulaires requis qu'elle peut obtenir à l'endroit suivant:

Bureau du greffier,
Hôtel de ville,
Cité de Hull,
C.P. 667,
Hull, P.Q.

Tél. 777-2781
Code régional 819

Vous pourrez obtenir toute autre information en vous adressant au sous-signe.

Le comité exécutif procédera, à l'ouverture des offres reçues, à 11 heures de l'avant-midi, mercredi, le 24 janvier 1968, dans la salle des comités à l'hôtel de ville.

Le Greffier,
Roland Stevens

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 743722

ANDRÉ PERRAULT, homme d'affaires, des Cité et District de Montréal, Province de Québec, résidant à 66 Fernie Crescent,

Demandeur

vs -
HUBERT DUCHARME, avocat, des Cité et District de Montréal, Avant son domicile à 159-Ouest, rue Craig, Suite 813,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur HUBERT DUCHARME est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 27 décembre 1967

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

O'Brien, Home, Hall, Nolan, Saunders, O'Brien & Smyth, Avocats,
907 Place d'Armes,
Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 743278

MURRAY HILL LIMOUSINE SERVICE LTD., corps politique d'incorporation ayant sa principale place d'affaires à 1380 rue Barré à Montréal, district de Montréal,

Demanderesse

vs -
PAUL HABERLING, gentilhomme, domicilié et résidant à 24 Peppermill Rd. Commack, Long Island, State of New-York, U.S.A.,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, PAUL HABERLING, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 22 décembre 1967

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes, Nantel, Mercure, Poliquin & Lamontagne,
Avocats,
507 Place d'Armes,
Suite 1800,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demanderesse

CITÉ DE WESTMOUNT

AVIS

AVIS est donné par la présente qu'en vertu d'une résolution du Conseil de Ville d'une assemblée du 4 décembre 1967, et en vertu de l'article 470, chapitre 196 des Statuts Révisés du Québec 1964, autorisation est donnée de procéder, mardi le 16 janvier 1968 à 10.00 a.m., à la Cour Municipale, 14 rue Bethune en la Cité de Westmount, à la vente de dix-neuf véhicules automobiles usagés présentement en possession de la Ville et non réclamés depuis les douze derniers mois.

Conditions de Vente: Comptant

Westmount, Québec,
ce 29e jour de décembre 1967

R.B. SEAMAN
Greffier de la cité

CANADA

Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 743758

MIRON COMPANY LIMITED, corps politique et incorporé ayant son bureau Chef dans la Ville de St-Michel, district de Montréal,

Demanderesse

vs -
WEST END PLAZA INCORPORATED, corps politique et incorporé ayant son bureau Chef et principale place d'affaires dans les Cité et district de Montréal, et HOLLAND & MANNEN & CUBITTS LIMITED, corps politique et incorporé ayant son bureau Chef et principale place d'affaires à Londres, Angleterre, et A.C.I. PROPERTY CORPORATION, corps politique et incorporé d'incorporé ayant son bureau Chef et sa principale place d'affaires pour la Province de Québec dans les Cité et district de Montréal,

Défendeurs

et -
PETER LAWRENCE, ex-qualité et al.,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

La demanderesse, HOLLAND & MANNEN & CUBITTS Limitée est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 28 décembre 1967

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes, Lacroix, Viau, Bélanger, Page, Hébert & Mailoux, Avocats,
2810 Tour de la Bourse,
Place Victoria,
Montréal, 3 P.Q.
Procureurs de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DAI-67-10363
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 16 janvier 1968

Région Abitibi

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LIGNES DE DISTRIBUTION (DE 120 A 70,000 VOLTS)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de QUARANTE MILLE DOLLARS (\$40,000.00) chaque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 décembre 1967

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
DAI-67-10363
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 16 janvier 1968

Région Abitibi

CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE LIGNES DE DISTRIBUTION (DE 120 A 70,000 VOLTS)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de CENT MILLE DOLLARS (\$100,000.00) chaque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 décembre 1967

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

AFFAIRES

Astrologue scientifique, conseiller, J. Thuillier, 10, 392 boul. St-Michel, 3811-4386. 11-1-68

A LOUER

1500 pi. carrés d'espace chauffé avec partie du bureau valable, entrée privée, large porte pour entrée de camions. Situé à Montréal-Est. Tél. 645-8819. J.N.O.

A VENDRE

MAISON QUÉBÉCOISE ARTISTIQUE INC. Division de décorations intérieures, vous offre 30% d'escompte sur ameublement complet de tout style. A prix réduits les plus beaux tissus, tapis, draperies. A votre service décorateurs et salles de montage. Sur rendez-vous 274-3007. 24-1-66

DIVERS

TOP MART INC., 15 est, rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Veste de sport en corduroy \$6. Montreux d'hiver \$20. complets en terylene et tricot \$25. imperméables doublés pour l'hiver \$15; vestons de sport \$10, \$15; pantalon \$3, \$6.50, etc. J.N.O.

DEMANDE D'EMPLOI

Emigrant français, 33 ans, marié, recherche emploi comme technicien télémanège, 10 années d'expérience. Références très sérieuses. Ecrire Case 62, Le Devoir.

DEMEUREMENT

ROUSSELLE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Emballage et entreposage 725-2421. J.N.O.

LOGEMENT A LOUER

Cottage moderne 5 apt, \$150, par mois, chauffé. Tél. 321-6171. 12-1-68

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, veuves, veufs, désirant rencontres sociales, courrier amical, se joindre à Du Bonheur Enr., Tél. RA. 9-0680. Pour inscriptions, envoyer \$2.00 à Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 4-1-68

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites ajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformez en devant simple dernier style. DROLET TAILLEUR - SPECIALITE - Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GUIZOT Tel. 388-2532 J.N.O.

CANADA

Province de Québec

Suites de la première page

LA CHINE

au Cambodge "des divisions, des état-majors, des bases et des hôpitaux" du F.N.L. ou de la République démocratique du Vietnam.

Le prince a affirmé qu'il restait partisan d'un "contrôle sévère" de la Commission internationale de contrôle — Inde, Canada, Pologne — "sur les frontières, les ports et les aéroports" du Cambodge et qu'il souhaitait que les Etats-Unis aident, dès maintenant, au renforcement de la C.I.C. dans son pays, mais "qu'à son vif regret", l'Union soviétique et la Pologne s'y refusaient.

AUSTÉRITÉ

tionale suisse et de la Banque des règlements internationaux.

D'autre part, on estime dans les milieux financiers que le resserrement du crédit annoncé mercredi par le Conseil de la Réserve fédérale américaine, bien qu'il vise surtout à juguler l'inflation et rassurer l'étranger quant à l'avenir du dollar, pourrait avoir deux effets favorables sur la balance des paiements: premièrement, dans la mesure où il ralentira l'activité économique, le relèvement du coefficient de réserve des banques privées comprimera les importations et dégagera plus de ressources vers l'exportation; deuxièmement, il incitera les banquiers américains à attirer au pays plus de capitaux flottants américains, ce qui réduira l'endettement des Etats-Unis à l'endroit des banques centrales européennes. Il va sans dire que l'on déplore à Londres cette nouvelle restriction du crédit au pays du dollar, car elle réduira sensiblement le reflux vers la place de Londres des capitaux flottants qui avaient fui devant la dévaluation du sterling.

On se demande dans les milieux économiques américains si la décision que vient d'annoncer la Réserve fédérale sera suivie dans un proche avenir d'un nouveau relèvement du taux

Les Etats-Unis sous la tempête

NEW YORK (PA) — Une tempête hivernale a enseveli la partie septentrionale des Etats du sud des Etats-Unis et se dirige avec une vigueur incertaine vers le nord-est du pays.

Un froid arctique a affecté une grande partie des Etats-Unis, depuis le Dakota jusqu'à la Nouvelle-Angleterre.

La tempête formée mardi dans les Rochesues a balayé mercredi les plaines centrales et recouvert le nord du Mississippi de quatre pouces de neige, dans la région du Tupelo.

Trois pouces de neige ont enseveli la ville de Nashville, au Tennessee, tandis que la tempête se dirigeait vers le sud et faisait rage en Louisiane et dans le sud du Mississippi où la pluie et la pluie verglaçante ont fait rage.

Le Bureau météorologique a prédit d'importantes chutes de neige dans l'est de la Virginie et a sonné l'alerte à la neige dans le secteur qui s'étend du New Jersey au Connecticut.

Un religieux de Québec succombe à ses blessures

QUEBEC (PC) — Le R.P. Edward Meyer, vicaire à l'église Saint-Patrice de Québec et desservant de la chapelle Saint-Etienne, a Sillery, a succombé hier aux blessures subies la veille dans un accident de la circulation.

Le R.P. Meyer, âgé de 66 ans et 10 mois, était originaire de Toronto.

La police rapporte que l'automobile du religieux a dérapé sur la chaussée glissante, à Sillery, alors qu'il se rendait à la desserte Saint-Etienne.

BLOC NOTES

Suite de la page 4

terie de leurs voisins. Si les provinces veulent conclure des ententes elles pourront le faire en autorisant chez elles les loteries d'autres provinces. Seul le gouvernement du Canada aura le droit de tenir sa loterie dans toutes les provinces sans leur consentement.

Ce projet d'amendement est donc d'une belle ampleur. S'il est adopté tel quel, on pourra le juger à l'usage et y apporter des modifications au besoin. Il mettra fin à un régime d'hypocrisie qui interdisait les loteries comme des crimes, alors que les loteries étrangères recueillaient des sommes considérables chez nous, et que les gagnants des grands prix n'étaient nullement inquiétés mais se voyaient traités comme des vedettes et des héros. Ce bill contribuera ainsi au respect de la loi et permettra de garder chez nous des sommes dont nous avons besoin pour des fins publiques ou humanitaires. P.S.

taire international risque de faire une victime imprévue: le Tiers-Monde. En effet, on prévoit un relèvement général du prix que les pays en voie de développement doivent payer pour obtenir des prêts des organisations internationales. Pareille escalade alourdira encore le service de la dette extérieure de ces pays, qui grevé dangereusement depuis quelques années leur effort de développement et déprécie sensiblement les ressources affectées par les pays industrialisés à la coopération économique.

Déjà la Banque inter-américaine de développement a relevé substantiellement le loyer des prêts effectués à même ses ressources ordinaires. Un porte-parole de la B.I.D. a indiqué hier que le relèvement de ses taux d'intérêt résultait de la forte hausse du loyer de l'argent dans le monde. Elle au dû payer 6.5%

sur sa dernière émission d'obligations — 60 millions de dollars sur le marché américain — et elle pratique en général une différence d'au moins un pour cent entre le taux qu'elle paie et celui qu'elle perçoit. Il semble que les administrateurs de la Banque n'ont aucune intention pour l'instant de relever le loyer des prêts accordés sur le "fonds des opérations spéciales" prêts toujours effectués à des conditions favorables.

Il est probable, estime-t-on dans les milieux économiques, que le taux d'intérêt des prêts accordés par la Banque mondiale sera lui aussi prochainement relevé. Ce relèvement aurait déjà fait l'objet de plusieurs réunions du conseil d'administration de la Banque. Le taux d'intérêt des prêts de la banque est actuellement de 6 pour cent, soit à peu près ce qu'elle doit elle-même payer sur ses emprunts. Il est

évident, affirme-t-on, que cette situation ne peut durer.

GAZ NATUREL

rendement de 9 pour cent, applicable à une base de tarification de \$121,961,745, c'est-à-dire à un rendement de \$10,976,557, en plus des revenus nécessaires pour rencontrer ses frais d'exploitation, la dépréciation et l'amortissement ainsi que les taxes générales.

Elle (la Corporation) conclut que le total de ses revenus d'exploitation est déficient de \$5,051,734; elle veut combler partiellement cette insuffisance jusqu'à concurrence de \$2,195,725 en appliquant les tarifs qui font l'objet de sa requête. Elle demande aussi d'être dispensée de la charge des frais de perception des factu-

res qu'elle encourt actuellement et qui lui a coûté \$108,300.

"Après mûre délibération, la Régie en vient à la conclusion que la requérante a droit aux revenus supplémentaires qui résulteront de l'application des tarifs demandés. Ils permettront à la Corporation de rencontrer les dépenses de l'entreprise et lui assureront un rendement raisonnable sur la juste valeur de ses investissements dans l'entreprise."

La Régie décide en outre de dispenser la Corporation des frais de perception des factures qui seront désormais à la charge des consommateurs.

De la nouvelle échelle des tarifs, qui entre en vigueur la semaine prochaine, il ressort que les augmentations varient sensiblement, de 3.9 pour cent pour les usagers qui consom-

ment 30 CPC (Cent pieds Cubes) par mois à 14.3 pour cent pour les usagers qui ne consomment qu'un seul CPC par mois, en passant par 9.3 pour cent pour l'usager qui consomme 100 CPC par mois, et 10.9 pour l'usager qui consomme 150 CPC par mois.

Un porte-parole de la Corporation a fait savoir que près de la moitié des clients de la Corporation sont des "usagers moyens" de gaz, c'est-à-dire qu'ils utilisent le gaz pour leur chauffage, la cuisson et le chauffe-eau, soit une consommation mensuelle qui varie de 100 à 150 CPC. Dans leur cas, l'augmentation moyenne est donc supérieure à 8.5 pour cent.

L'autre moitié des clients utilise le gaz naturel ou bien pour la cuisson seulement, ou bien pour le chauffe-eau seulement, ou bien pour les deux

à la fois. Dans leur cas, la hausse varie de 3.9 pour cent à 8.7 pour cent. Elle sera en réalité, estime la Corporation, d'environ 30 cents par mois seulement.

L'intérêt public?

Rien dans la loi de la Régie de l'Electricité et du Gaz ne prévoit "l'intérêt des consommateurs" ou "le bien public" ou toute autre considération d'ordre social. C'est pourquoi, comme le confirmait le juge Vadboucoeur hier après-midi, la Régie n'a rigoureusement tenu compte que des taux de rendement et de la structure financière de la Corporation. Il est vrai, cependant, que tout citoyen, toute institution et tout corps public peut se présenter devant la Régie quand celle-ci examine de telles demandes.

Plus longue que la King Size au même prix que la King Size.



Bout filtre ou menthol

Benson & Hedges 100's

THÉÂTRE

LA BOITE À CLÉMENCE: "Sois toi-même", revue musicale de Clémence Desrochers, et Pierre F. Brault. Mercredi, jeudi et vendredi, 21h. et 23h.; samedi, 20h.30, 22h.30 et 00h.30.

COMÉDIE-CANADIENNE: Relâche. CENTRE CULTUREL DU VIEUX MONTRÉAL: "Fortune and Men's Eyes", relâche les lundis.

ÉPIGORE (à la salle Géo): "Equivoque", à deux et deux inconnus de Marcel Dubé, 20h.30, relâche les lundis.

INSTANT THEATRE: "Instantly Yours" (à la Place Ville-Marie), 20h.30. L'ESCALE: "Sacres fantômes", 21 h. Relâche les lundis.

THÉÂTRE DE LA POUDRIÈRE: "The Knack" du lundi au samedi, 20h.30. THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: "La promenade du dimanche" de George Michel, tous les soirs à 21h. Samedi, 20h. et 22h.30 - dimanche, 19h.30 (relâche les lundis).

THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: "Des clous par milliers" - du lundi au samedi, 20h.30 - Dimanche en matinée à 14h.30 et 19h.30.

PLACE DES ARTS: THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: relâche. THÉÂTRE MAISONNEUVE: Théâtre du Rideau-Vert: "L'oiseau bleu" de Maeterlinck - 14h.30.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Théâtre du Nouveau Monde présente "Ana tole" d'Arthur Schnitzler - 20h.30 (Relâche dimanche et lundi).

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE

AMHERST: "Quatre basets pour un danois" 11.00 - 2.30 - 6.00 - 8.35 - "Le Prince Donegal" 12.30 - 4.00 - 7.40.

BIJOU: "Le Bonheur" 12.30 - 3.45 - 6.40 - 9.55 "Une femme mariée" 1.50 - 5.05 - 8.20.

CANADIEN: "Paris secret" 12.00 - 3.25 - 6.30 - 10.00 "Les Chiens dans la nuit" 2.35 - 4.50 - 8.10.

CHAMPLAIN: "Crepuscule des Aigles" 12.35 - 4.58 - 9.21 - "La merveilleuse anglaise" 3.16 - 7.39.

CHATEAU: "Paradis Hawaïen" 2.50 - 6.10 - 9.35 - "Sur la piste des Apaches" 1.15 - 4.35 - 8.00.

CREMAZIE: "La mélodie du Bonheur" 2.05 - 5.10 - 8.15.

DAUPHIN: "Le roi de cœur" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30.

ELECTRA: "Le Liquidateur" 1.47 - 5.10 - 8.30 - "Lady détective entre en scène" 12.15 - 3.38 - 6.58 - 10.21.

ELYSEE: Salle Alain Renaux: "Maquette" sem. 7.30 - 9.30 - sam. - dim. et fêtes, 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sam.).

ELYSEE: Salle Eisenstein: "Mouchette" sem. 7.30 - 9.30 - sam. dim. et fêtes, 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00 sam.).

EMPIRE: "Made in USA".

FRANÇAIS: "Paradis Hawaïen" 2.50 - 6.10 - 9.30 - "Sur la piste des Apaches" 1.05 - 4.25 - 7.45.

GRANADA: "Sur la piste des Apaches" 2.50 - 6.10 - 9.30 - "Paradis Hawaïen" 1.15 - 4.35 - 7.55.

JEAN-TALON: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MAISONNEUVE: "Oscar" sur sem. 7.05 - 10.00 - dim. 1.20 - 4.15 - 7.05 - 10.00 "Le Gang descend sur la ville" sur sem. 5.40 - 8.35 - dim. 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35.

MERCUR: "Le Liquidateur" 12.00 - 3.23 - 6.43 - 10.06 - "Lady détective entre en scène" 1.46 - 5.09 - 8.29.

MONTCALM: "St-Tropez Blues", "La vie heureuse de Leopold", "Méfiez-vous mesdames" des 6.30.

PAPINEAU: "Dr Zivago" 2.15 - 8.15.

PARISIEN: "Belle de jour" 3.00 - 5.15 - 7.30 - 10.00.

PLAZA: "Paris Secret" 12.00 - 3.25 - 6.30 - 10.00 "Les Chiens dans la nuit" 2.35 - 4.50 - 8.10.

RIVOLI: "Quatre basets pour un danois" 2.40 - 6.05 - 9.35 - "Le Prince Donegal" 12.45 - 4.15 - 7.40.

LES APPRENTIS-SORCIERS 1297 PAPINEAU 523-1211

SPECTACLE POUR ENFANTS

LES FLEURS DE LUNE

MICHEL POLETTI

14 DEC. - 14 JANVIER

JEU - VEND. - 7 h. 30 P.M.

SAM. - DIM. - 2 h. 30 P.M.

Reservez S.V.P. - \$0.75

DERNIERE SEMAINE

CATHERINE DENEUVÉ

BELLE DE JOUR

BUNUEL

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

PARISIEN

3.00-5.15

7.30-10.00

Arts et spectacles

Festival régional d'art dramatique

7 PIÈCES ANGLAISES, 4 FRANÇAISES

La direction du Festival régional d'art dramatique pour l'Ouest du Québec a fait savoir que 11 créations canadiennes ont répondu aux conditions requises du concours 1968.

Ces pièces, dont sept en anglais et quatre en français, passeront entre le 15 janvier et le 15 février, devant un comité de sélection préliminaire. Ce comité est formé de Mmes Monique Lepage et Norma Springford ainsi que M. Reginald Hamel.

Il recommandera les pièces jugées les meilleures au comité d'administration du festival. Les œuvres choisies seront présentées en finale durant la semaine du 25 mars au Théâtre de l'Escale, à Montréal.

Les 11 pièces sont les suivantes: "Gyrotroie", de Pierre Voyer; "Trou de Dieu", de Frank Foucher; "L'équipe dans les Laurentides", de Brigitte Louvain; "Moa", de Dominique de Pasquale; "Love Me Love My Dog", de Patrick Conlon; "The Deah of God", de Richard Martin; "Ballad for a Two-Car Garage", de Tevia Abrams; "Devil in the Icebox", également de Tevia Abrams; "The Plot to Overthrow Peter Rabbit", de Dan Daniels; et "Green Harvest", de Aviva Ravel.

A Toronto, puis à Londres

"HAY FEVER" DE NOEL COWARD

Une nouvelle production de "Hay Fever", comédie écrite par Noel Coward en 1925, sera présentée à Toronto avant de prendre l'affiche à Londres.

Dans une mise en scène de Murray MacDonald, cette pièce mettant en vedette Celia Johnson, est en répétition à Londres et sera jouée au Centre O'Keefe de Toronto, à compter du 15 janvier pour une période de deux semaines, avant la première londonienne en février, dans un théâtre du West-End.

La direction du Centre O'Keefe avait demandé à l'imprésario Peter Bridge de présenter "Hay Fever" à Toronto, par suite du succès qu'avait obtenu la pièce de Ronald Millar "Number 10" jouée au Centre, en octobre dernier, dans le cadre de la Semaine britannique.

Celia Johnson incarne le personnage de Judith Bliss, rôle créé par Dame Edith Evans et qu'elle avait remplacé, il y a trois ans, à la reprise de la pièce au National Theatre de Grande-Bretagne.

TEX

au PATRIOTE les 28, 29 et 30 déc.

Sur semaine: 9h. et 11h. P.M.

Samedi: 9h., 11h. P.M. et 1h. A.M.

1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666

a compter de 11h. a.m.

LE DOCTEUR JIVAGO

EN COULEUR

Horaires: tous les jours à 2.15 et 8.15 p.m.

Matinées du lundi au vendredi, \$1.50

Samedi & Dimanche: \$2.00 Soirées: \$2.00

LAISSEZ-PASSER NON VALABLE

POUR ADULTES ET ADOLESCENTS - 14 ANS

PAPINEAU

PAPINEAU et MONT-ROYAL 521-6653

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

PAPINEAU

Arts et spectacles

Cinéma

TROIS FILMS RÉCENTS

par André Bertrand

C'est une adaptation décevante qu'a fait là Visconti mais non pas, de beaucoup s'en faut, le film dénué de qualités qu'ont stigmatisé les critiques au festival de Venise.

Une adaptation décevante qui tient d'abord au choix des comédiens. Anna Karina n'est pas à l'aise dans le rôle de Marie Cardona, non plus que Mastroianni dans le costume de bain de Meursault: supportables seuls, tous deux deviennent parfaitement ridicules en présence l'un de l'autre.

Mais l'échec relatif de l'œuvre se situe bien davantage au niveau de l'adaptation elle-même. Visconti pratiquant dans le récit de Camus, dédramatisé au possible, trois coupes arbitraires qui l'élevaient dangereusement, dès l'entrée, à la hauteur du drame: séparé par une interminable parenthèse qui en constitue le meilleur, le film commence et s'achève par la scène du procès, de telle sorte que ce qui chez le romancier est étalé dans le temps est ici contenu tout entier dans un instant paroxystique, dans une minute démesurément agrandie pour les besoins de crise, et le spectateur, qui sait d'avance où il va, à la déchéance du héros, cherche à se l'expliquer tant bien que mal. En somme, il agit en cartésien au lieu de se laisser envahir peu à peu par l'absurde.

A ces deux réserves près, d'importance, "L'étranger" tel que l'entend Visconti n'est pas une œuvre négligeable et l'on prendra plaisir à voir certaines images, notamment celles de l'enterrement de la mère de Meursault, excellentes.

Au Van Horne: "Smashing Time"

Ouais. Descendues à Londres pour y vivre quelques jours de la vie fébrile des boîtes et des cafés, deux Anglaises, la frêle Rita Tushingham et l'énorme Lynn Redgrave, plus énorme que jamais, se répandent aux alentours de Carnaby Street. Cela s'éternise au-delà de 90 minutes, à grands renforts de tartes à la crème et de pelures de bananes sur lesquelles trébuchent ceux que le réalisateur Desmond Davis considère sans doute comme ses adversaires. Infect à l'exception d'une séquence destinée aux voyeurs, qui au demeurant verra aussi peu loin que la cuisse de l'énorme Lynn Redgrave.

Let's Talk About Women

Les films à sketches sont des fourre-tout sans unité réalisés par de nombreux cinéastes et interprétés par une pléiade de vedettes: tel n'est pas le cas de "Let's Talk about women" présenté à la Place Ville-Marie. Œuvre du seul Eldore Scola, l'acteur Vittorio Gassman est au centre des neuf tableaux successifs qui composent cette fresque d'un amoralisme souriant, qu'il s'agisse de plaisanter à trois autour d'un lit, de la fiancée qui au matin sort précipitamment de la couche d'un homme pour courir jusqu'à l'église en épouser un autre ou du père de famille qui, dès qu'il rejoint les siens, cesse de rire pour se dissimuler bien vite sous le masque d'un sérieux intenable.

Quelles que soient ses opinions, le spectateur ne peut s'empêcher de penser que l'auteur a donné à un film d'une cohérence exemplaire où sont ébranlés jusqu'aux fondements d'un ordre social de jour en jour plus chancelant, et il oublie difficilement le dernier sketch — certes aussi drôle que les précédents mais d'un comique qui atteint par endroits au tragique. L'histoire d'un prisonnier qui croit sa femme sur parole quand elle lui annonce qu'elle est enceinte de lui, et se prend à chanter. A l'heure qu'il est, comme sa voix doit s'être tue!

A voir.

En un clin d'oeil

● JEUNESSE: canal 2, à 18 h 00 — JEUNESSE OBLIGE "Jeunesse oblige rencontre..." Animateur: Guy Boucher. Invité: Kim Yaroshvskaya.

● MESSAGE: canal 2, à 22 h 45 — REGARDER BIEN La programmation de la 2e série de la saison. Invité: Jacques Landry.

● VARIÉTÉS: radio d'Etat, à 12 h 02 — D'UNE CERTAIN MANIERE. "La Bolduc", avec Robert Gadouas et Dyne Mouso. Au canal 2, à 19 h 30 — AGE TENDRE. Variétés. Animateurs: Philippe Arnaud et Françoise Lemieux. Invités: les animateurs d'émissions jeunes: Guy Boucher, Mariette Lévesque, Michel Trahan, Michel Page et Guy Godin. Film sur "Les Noël particuliers" de certains jeunes.

● AFFAIRES PUBLIQUES: canal 2, à 22 h 15 — CANADA EXPRESS. "Vancouver — San Francisco". La Côte ouest, la douceur du climat, la musique, la peinture et la poésie.

● CINEMA: canal 2, à 23 h 35 Nuits Andalous.

Horaires-TV

VENDREDI	
10.45	Dernière heure et météo.
11.00	La ronde des sports.
11.15	Cinéma: "Les deux orphelines".
12.45	Dernière édition
12.55	Fermature

Le sigle C marque une émission en couleur.

CBFT 2 CBMT 3

9.55	Aujourd'hui à CBFT	8.45	Test Pattern and Music
10.00	Le Roman de la science	9.39	Today on CBMT
10.30	Monsieur Surprise présente:	9.45	Montreal Notebook
10.45	La souris verte	10.00	A Christmas Carol
11.00	La grande aventure	10.30	Friendly Giant
11.30	Long métrage: "La couronne de fer"	10.45	Chez Hélène
1.00	Téléjournal	11.00	Mr. Dress-Up
1.15	Cinefeuilleton:	11.26	Pick of the Week
1.30	Long métrage: "Agence matrimoniale"	11.55	CBC TV News
3.00	Femme d'aujourd'hui	12.00	Serial Six
4.00	Bobino	12.30	Search for Tomorrow
4.30	La boîte à surprise	12.45	The Guiding Light
5.00	Roquet belles oreilles	1.00	Mid-Day Report
5.30	Skipper le Kangourou	1.04	Calendar
6.00	Jeunesse oblige	1.30	As the World turns
6.25	Nouvelles du sport	2.00	Love is a many splendored thing
6.30	Téléjournal	2.30	Coronation Street
6.45	Aujourd'hui	3.00	Take Thirty
7.30	Age tendre	3.30	Edge of Night
8.30	Premier choix	4.00	Bonnie Prudden
10.15	"Le souffle de la liberté"	4.30	Barney Boomer
10.45	Les affaires de l'état	5.00	Shazzan
11.00	Téléjournal	5.30	Let's Go
11.20	Supplément régional	6.00	Fine and Dandy
11.30	Nouvelles du sport	6.31	Evening Report
11.35	Cinéma: "La baronne s'en balance"	7.00	Seven on Six
1.15	Téléjournal	7.24	Sports
		7.50	21st Century
		8.00	Get Smart
		8.30	Tommy Hunter
		9.00	Friday Night Movie: T.B.A.

CFTM 10

7.15	Mire et Musique
7.30	Les p'tits bonshommes
7.45	Méto-Matin
8.45	36-24-36
9.00	Toast et café
10.00	Voix de femmes
10.35	Leçons de beauté
10.45	L'école du bonheur
11.00	Voix de femmes
11.30	Éternel amour: "Jacelynn" (#2).

CFCF 10

12.15	Ciné-roman: "Trois jours de brigue à Paris" (#6).
12.30	Ciné-midi: "Godzilla" - Science-Fiction - Japon.
2.00	Ciné-vendredi: "Captive à Bornéo" - Drame.
3.30	A vous de jouer
4.00	Fusée X15
4.30	Zoo du capitaine bonhomme
5.30	Super héros
6.00	Télé-méto
6.40	Sports-images
6.50	Télé-méto
7.00	Dernière heure
7.15	Télé-méto
7.30	En première: "Ca c'est Paris" - Comédie
9.15	L'école du bonheur
9.30	Adam ou Eve
10.00	Monsieur Banco
10.30	Toute la ville en parle
9.00	Sound of 12
9.15	Sign on News
9.30	University of the Air
10.00	Romper Room
10.30	Magic Tom
11.00	Mike Douglas Show
12.30	Little People
1.00	It's a match
1.30	Mr. and Mrs.
2.00	In Town
2.30	People in conflict
3.00	Magistrate Court
3.30	It's Your Move
4.00	The Buddies
4.30	Family Theatre: "The Story of Mankind"
6.00	Pierre Berton Show
6.30	Pulse
6.40	Off the See the Wizard
6.50	Friday Night Movie
7.00	"Satan Never Sleeps"
10.00	The Big Valley
11.00	National News
11.18	Pulse
11.43	Pajama Playhouse
	"Posse From Hell"

Montréal: sous l'influence et l'élan de l'Expo

L'année qui se termine a été tout à fait exceptionnelle pour Montréal à cause de l'Exposition universelle, et ce grand événement a exercé, directement ou non, une influence marquée sur la vie municipale. Une vue d'ensemble des douze derniers mois nous rappelle donc que les travaux et les préoccupations, les difficultés et les succès de l'administration Drapeau-Saulnier ont été rattachés d'une façon ou d'une autre à la Terre des hommes.

Ce pôle d'attraction exerçait déjà son influence au début de 1967. Les Montréalais venaient d'étranger un métro qui avait franchi le fleuve à cause de la vocation nouvelle des îles du Saint-Laurent. Ils avaient réuni l'équipe du Parti civique, sans opposition ou presque, dans l'euphorie d'une activité économique débordante orientée vers la manifestation dont on attendait déjà beaucoup, même si elle devait dépasser les prévisions les plus optimistes.

Dès janvier, les Montréalais apprenaient que le tarif du métro allait augmenter de 18 à 25 cents; cette hausse avait été différée à cause des élections et l'on s'y attendait; mais son ampleur — environ 38 pour cent — fut une surprise peu agréable. Les autorités municipales et les dirigeants de la CTM voulaient sans doute tirer tout le profit possible d'une saison qui s'annonçait comme très favorable à cause de l'Expo, et qui le fut en effet.

Deux grèves

L'administration montréalaise dut faire face à deux grèves: au début de l'année, celle des fonctionnaires municipaux, qui dura du 30 janvier au 6 mars, et celle des employés manuels de la ville, du 10 au 15 février. Les syndicats réclamaient des augmentations de salaires élevées, en invoquant celles qu'avaient obtenues les syndicats des métiers de la construction à cause de l'urgence des préparatifs de l'Expo. Les fonctionnaires durent, après cinq semaines de grève, accepter des offres légèrement supérieures à celles que la ville avait faites au début. Mais les employés manuels obtinrent davantage.

Ce dernier cas mérite qu'on s'y arrête parce que les augmentations accordées aux employés manuels devaient être invoquées à l'automne dans la grève des transports en commun. Après le règlement de

la grève, le 16 février, M. Saulnier expliquait qu'il s'agissait d'un rattrapage, car une bonne partie de ces employés — les journaliers — gagnaient jusque-là des salaires assez faibles; l'écart était de \$1.07 l'heure par comparaison aux manœuvres soumis au décret relatif aux métiers de la construction; dans les autres cas aussi, on prit comme base du règlement, les salaires des métiers de la construction. L'influence de l'Expo se faisait donc sentir là aussi.

Le budget

Lorsque M. Saulnier a déposé le budget annuel le 18 avril, l'on savait déjà depuis quelques temps que les taxes augmenteraient. En effet, le président de l'Exécutif avait déclaré au début de l'année que la ville aurait besoin de revenus supplémentaires de \$20 millions, et il avait proposé qu'on accorde à Montréal une augmentation de la taxe de vente. Par la suite, le gouvernement provincial a décidé d'augmenter cette taxe à 8 pour cent, mais à son propre profit.

Toutefois, à la suite de négociations avec M. Dozois, M. Saulnier avait obtenu, le 6 avril, que la province verserait à Montréal une subvention de \$7,700,000 pour 1967-68. D'autre part la ville pouvait compter sur des revenus additionnels à cause de l'Expo, dont \$2 millions en taxe d'amusement, et \$1.5 million de la taxe de vente. De plus, la ville fut autorisée par la Législature, dans le bill de Montréal, à imposer une surtaxe n'excédant pas 25 pour cent des taxes foncières déjà imposées sur les immeubles de plus de \$100,000 pour la valeur dépassant \$100,000; cette surtaxe doit rapporter \$6 millions.

Comme ces revenus spéciaux n'étaient pas suffisants, les contribuables attendaient avec inquiétude le budget municipal; d'autant plus que la veille du jour où il fut présenté, les commissions scolaires catholique et protestante décidaient d'augmenter les taxes scolaires de 8 pour cent, tant pour les particuliers que pour les compagnies, ce qui représentait une augmentation de \$6,500,000 seulement pour la CECM. Dans le budget municipal, outre la surtaxe sur les

Un bel été

Même si l'Expo était une entreprise conjointe des trois gouvernements, fédéral provincial et montréalais, et qu'elle était l'élément no 1 de la célébration du centenaire de la Confédération, elle a tenu une place éminente dans l'année municipale. Son succès fut assuré dans une large mesure par l'enthousiasme des Montréalais, et les autorités de la métropole recevaient officiellement les nombreux visiteurs de marque accueillis dans les îles et à l'hôtel de ville.

Une cinquantaine de chefs d'Etat qui sont venus à Montréal durant ce bel été, la visite de la reine a été fort prudente et discrète, entourée d'un service de protection exceptionnel et sous un ciel pluvieux; celle du général de Gaulle devait provoquer plus de remous. C'est du balcon de l'hôtel de ville qu'il s'est écrié: "Vive le Québec libre", et l'incident se rattache aussi à la vie municipale parce que le maire Drapeau prononça à cette occasion un discours nuancé et fort habile auquel les commentateurs purent donner des sens divergents.

Horizon 2000

L'administration montréalaise a présenté, le 18 août, au théâtre Maisonneuve devant des représentants de 300 municipalités un film intitulé: "Montréal, horizon 2000". En une vingtaine de minutes, ce film composé de diapositives projetées sur un quadruple écran, résume un projet de plan régional préparé par le

service d'urbanisme de Montréal. C'est une vision d'avenir des tâches qui s'annoncent pour la métropole et les municipalités situées dans un rayon de 35 milles; d'ici 33 ans, la population de cette région aura plus que doublé et atteindra 7,000,000 d'âmes. Il ne s'agit que d'une esquisse, qu'on a appelée un plan-témoin; il va de soi que l'élaboration et l'exécution d'un pareil programme de planification régionale relève de l'autorité provinciale, mais c'est un témoignage du dynamisme de la métropole. Ce



film a été montré au public un bon nombre de fois à l'auditorium Dupont dans l'île Ste-Hélène.

La grève du transport en commun qui a duré du 21 septembre au 21 octobre n'a pas été populaire. Le recours à la grève dans un service public essentiel exige des raisons graves; les employés de la Commission de transport de Montréal avaient certes le droit de réclamer des augmentations de salaires, mais comme ils avaient déjà plus que le minimum vital, la grève paraissait une arme excessive aux yeux de la plupart des Montréalais. Circonstance aggravante, elle empêchait beaucoup de petites gens de bénéficier des dernières semaines de l'Expo et réduisait d'autant l'affluence à la Terre des Hommes; les grévistes

avaient pensé que cette paralysie partielle de l'Expo était pour eux une arme très efficace, mais ce fut exactement le contraire et l'opinion montréalaise n'est pas prête d'oublier ce manque de considération envers une entreprise aussi prestigieuse.

Il fallut une intervention de la Législature pour mettre fin à cette grève; la loi spéciale ordonnait aux employés de retourner au travail sous peine de sanctions sévères, et prévoyait la nomination d'un conciliateur, avec ensuite, en cas d'échec des négociations, un arbitrage obligatoire. La conciliation fut fructueuse; les chauffeurs d'autobus ont obtenu une augmentation répartie sur trois ans un peu inférieure à celle qu'ils demandaient en 18 mois.

Projets d'annexions

Les relations entre Montréal et ses banlieues ne se sont pas améliorées en 1967. Les villes satellites sont mécontentes d'avoir à payer leur part du financement du métro et des déficits de la CTM, et elles continuent à réclamer une révision de cette décision de l'autorité provinciale. Comme il n'y a pas eu de progrès vers l'intégration des autres services intermunicipaux, ce malaise ancien s'est traduit de nouveau par des manœuvres d'annexions dont aucune du reste n'a réussi jusqu'à présent.

À la fin de 1966 un mouvement s'était esquissé à Verdun en faveur de l'annexion de cette ville à Montréal. En dépit des résistances énergiques des dirigeants municipaux de Verdun, l'idée restait dans l'air, si bien qu'en juillet dernier, M. Saulnier exposa dans une lettre à la Ligue des propriétaires quelles seraient les conditions d'une telle annexion. L'affaire n'a pas eu de suite mais elle pourrait rebondir.

En octobre, nouvelle alerte; cette fois c'est à Sainte-Geneviève que surgit l'idée de l'annexion à Montréal. M. Saulnier a répondu que la distance qui sépare la métropole de cette municipalité rendrait le coût des services trop élevé, et que cette annexion ne pourrait être envisagée que si la municipalité de Pierrefonds était annexée en même temps.

Plus récemment, à la suite des événements survenus à la ville de Saint-Michel, un grou-



M. Jean Drapeau



M. Lucien Saulnier

pe de citoyens de cette banlieue a amorcé des démarches en vue de l'annexion. Le Conseil de coordination intermunicipale a protesté en demandant à M. Saulnier de ne pas profiter des circonstances. Mais cette tendance à l'annexion va demeurer tant que les villes satellites riches n'accepteront pas de participer à un gouvernement régional démocratique, et d'intégrer les services intermunicipaux de telle sorte que les coûts soient partagés selon la capacité de payer; ainsi les citoyens des villes moins fortunées pourraient obtenir les services urbains essentiels à des coûts convenables et équitables.

La Petite Bourgogne

Un autre événement majeur en 1967: le début à Montréal d'un effort sérieux de rénovation urbaine. Le programme

Suite à la page 5

La mise en route de l'enquête Prévost a suscité de grands espoirs au Québec

La mise en route d'une commission chargée d'étudier, selon les termes de l'arrêté ministériel, "les problèmes présents relatifs à l'application des lois criminelles et pénales dans le Québec", constitue probablement l'événement majeur dans le domaine judiciaire ou para-judiciaire, en 1967. Non pas, bien sûr, à cause de ses résultats — l'enquête est en cours et il est trop tôt pour préjuger de ses conséquences ultimes — mais en raison de la confiance et des espoirs qu'elle suscite.

Formée à la fin de janvier dernier, la commission est présidée par Me Yves Prévost; ses autres membres en sont Me Paul Martineau, MM. Harold Gould et Laurent Laplante. Le cinquième commissaire, Me Guy Merrill Desaulniers, a depuis lors été nommé juge de la Cour supérieure, et il n'a pas été remplacé.

Le mandat de la commission porte notamment sur les sujets suivants: les moyens à la disposition des corps policiers dans la lutte contre le crime, les méthodes d'enquête policière, l'efficacité des lois en matière criminelle et pénale, le traitement fait aux prévenus en détention, le respect du droit des prévenus à obtenir les services d'un procureur et les relations entre prévenus et avocats, ainsi que l'expédition et la conduite des affaires devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale.

C'est la première fois au Québec, sinon au Canada, qu'une enquête d'une telle envergure est déclenchée sur ces questions extrêmement névralgiques. La commission doit faire rapport à la fin de juillet 1968, mais il est peu probable que son rapport puisse être remis à cette date, du moins le rapport complet puisque, outre l'enquête proprement dite, elle a entrepris des recherches fondamentales, qui sont fort longues.

Jusqu'ici, la commission a tenu plusieurs séances publiques consacrées au témoignage d'experts et de policiers, de même qu'à l'audition de mémoires présentés par divers organismes. Elle a aussi entrepris de faire enquête sur de nombreuses plaintes individuelles portées à son attention. Il est impossible de résumer ici toutes les recommandations qui ont été soumises à l'attention de la commission, mais on peut dire que le thème qui revient le plus fréquemment est celui de l'égalité de tous devant la loi et de l'accessibilité de tous les citoyens à une pleine mesure de justice, égalité et accessibilité qui sont loin d'être acquises comme le démontrent de nombreux mémoires, notamment ceux de

portées contre une quinzaine de policiers et d'enquêteurs.

L'enquête préliminaire des prévenus a duré près de quatre mois; deux des inculpés ont été libérés et les treize autres cités à procès sous une accusation d'assaut. En cours de route, d'autres accusations ont toutefois été portées contre quelques-uns des accusés.

Saint-Michel

Une autre affaire qui vient à peine d'éclater, et dont l'on entendra encore beaucoup parler au cours de la nouvelle année, est celle qui secoue depuis un mois la ville de Saint-Michel.

À la suite d'enquêtes privées menées par un jeune avocat, par un groupe de policiers municipaux et de citoyens, le maire Maurice Bergeron, quatre échevins et le chef de la sûreté municipale ont été accusés d'avoir exigé des pots-de-vin relatifs à l'embauche d'employés ou à l'émission de permis municipaux. Les enquêtes préliminaires sont en cours.

À la suite de pressions diverses réclamant la tenue d'une enquête royale, le gouvernement a demandé aux enquêteurs du ministère des affaires municipales de faire une enquête administrative à Saint-Michel.

Aux poursuites judiciaires et à l'enquête gouvernementale se greffe une nouvelle poussée en vue de l'annexion de Saint-Michel à la ville de Montréal. Certains craignent que ce nouvel élément ne vienne distraire les citoyens sur les enquêtes publiques en cours. Mais cela est hors de tout propos.

Une autre histoire qui a fait couler beaucoup d'encre depuis trois ans a connu un nouveau rebondissement cette année. M. Yvon Dupuis, ancien ministre dans le cabinet Pearson, s'est vu accorder un nouveau procès par la Cour d'appel en rapport avec sa condamnation pour trafic d'influence relativement à une demande de permis d'hippodrome dans le comté de Saint-Jean. On ne sait encore à quel moment aura lieu le second procès de l'ancien député libéral.

Dans un autre domaine, le rapport de la commission Smith, chargée d'enquêter sur l'acquisition de terrains par



Me Yves Prévost

la Régie des alcools à La-Salle, a confirmé ce à quoi l'on s'attendait dès le début; le magistrat-enquêteur a été incapable de trouver et d'identifier la ou les personnes qui ont fait un "profit prodigieux" et sans risque aucun dans cette transaction ténébreuse.

À la suite du rapport, toutefois, le gouvernement a adopté certaines mesures visant à prévenir la répétition de tels "tripotages" avec des fonds publics.

De son côté, la Chambre d'immeuble de Montréal a annoncé au cours de l'été qu'elle faisait une enquête personnelle au sujet de ses membres qui ont participé à cette transaction. Mais on n'en a pas entendu parler depuis lors.

Juge d'instruction

Un sujet dont il fut beaucoup question devant la commission Prévost ainsi que dans les cercles concernés, c'est celui du juge d'instruction dont plusieurs recommandent l'institution dans le système judiciaire canadien.

Me Perrault Casgrain s'est fait le principal avocat de cette réforme, durant son terme à la présidence du Barreau canadien. Il a préconisé la suppression de l'enquête préliminaire publique (ce que M. Trudeau vient d'ailleurs de proposer dans son bill "omnibus") et son remplacement par une enquête secrète, présidée par un juge d'instruction chargé de recueillir toute la preuve, ainsi que d'interroger un suspect, notam-

ment sur une preuve d'alibi qui pourrait être faite.

Le système suggéré par M. Casgrain s'inspire largement du système en vigueur en France, qui offre lui-même de nombreux points de ressemblance avec celui de l'Ecosse.

Des personnes fort en vue ont des idées divergentes sur le sujet; ainsi, si le directeur Jean-Paul Gilbert, de la police de Montréal, et le juge Gérard Laganière, partagent les vues de Me Casgrain, il n'en est pas de même pour le chef Adrien Robert, le juge Irénée Lagarde et la CSN, entre autres. La centrale syndicale, notamment, en a contre le caractère inquisitorial de la procédure et souligne, dans son rapport à la commission Prévost, que cette institution, "partie intégrante d'un système pénal différent du nôtre, semble difficile d'importation parce que radicalement en opposition avec l'économie de nos institutions pénales".

La CSN préconise plutôt que tout interrogatoire policier se tienne obligatoirement devant un membre de la magistrature et s'il n'y a pas assez de juges pour ce faire, que l'exécutif assume ses responsabilités, estime la centrale.

Un événement qui n'a pas fait les manchettes en raison de son caractère assez sévère mais qui n'en révèle pas moins la nouvelle stature que s'est acquise la métropole du Canada fut la tenue du 17e cours international de criminologie, à l'université de Montréal. Il s'agissait là d'une "performance" de M. Denis Szabo, directeur du département de criminologie qui, en raison de sa compétence et de sa situation, se situe au carrefour des nouvelles tendances américaines et européennes de la criminologie.

Des participants au cours ont suggéré Montréal comme siège d'un institut international d'études criminologiques. Il ne s'agit là encore que d'une suggestion, mais fort intéressante, et dont on devrait entendre parler au cours de la nouvelle année. Comme tout autre domaine en cette ère de haute technologie, une saine administration de la justice n'exige-t-elle pas, outre l'efficacité souhaitable, de solides assises scientifiques et humanistes?

BOURSE DE NEW YORK

Compt. Rend. Acad. Sci. Paris, Sér. B, 277, 1973, 1025-1028.

[illegible]

Air	37700	54%	52%	54%	+1%
Bears Thru	8200	142	137%	142	+1%
Mast S Gar	32100	107%	9%	107%	+%
Maycoy	38500	40	29%	39%	-%
Mailroy	2700	59%	57%	58%	-%
Maratti Q	6000	83%	81%	82%	+1%
Marine M	4400	31	30%	31	+%
Marg Co	10600	13%	13%	13%	-%
Marsch Fm	13100	63%	64%	64%	+%
Martin M	44700	20%	19%	20%	+%
Mess Ferg	32200	17	17%	17%	-%
McDon DA	25900	58%	53%	54%	-%
McGr Hill	8400	47%	47%	47%	+%
McIntyre	500	90	87%	87%	-%
Mckee	1700	44%	43	43	-1%
Merck	3400	85%	84%	85%	+%
MGM	13700	48%	47%	47%	-%
Midi Rs	6900	36%	35%	35%	-2%
Mil MM	4300	91%	91%	91%	-%
Mohasco	9000	25%	24%	24%	-%
Monsito	20500	48%	48%	48%	-%
Morley	57400	23%	23%	23%	+%
Motrola	68700	120	112%	114%	-4%
N Cash R	3800	132	131	131%	-1%
Nat Dairy	8600	38%	34	35	-%
Nat Dist	7900	39%	38%	39	-%
Nat Gyps	4800	44%	43%	44%	+%
Nat MM	13600	65%	64%	65%	+%
Nat Cnt	5800	74%	72%	73%	+%
Nor Pac	5600	54	53%	53%	+%
Northrop	13300	43%	42%	42%	+%
Outh May	57400	23%	23%	23%	-1%
Pac Pete	37600	17	16%	17	-%
Pan Am	85600	24%	24	24%	-%
Parker D	7600	39%	36%	36%	-1%
Par RR	15900	61%	60%	61	-%
PeppiCo	18000	36%	38%	39%	+%
Pierce Du	16300	76	74%	75%	+1%
Pfizer	13400	74	73%	74%	-%
Phils D	2500	72%	72	72%	+%
Phil Int	1700	71%	70	71%	+%
Pit Bow	3400	66%	65%	66%	+%
Rex Tob	26400	43%	42%	43%	+%
Royal D	6300	47%	45%	47%	+%
Rubberind	700	36%	36	36	-%
Schenley	19000	50%	49	49	-1%
SCHERRING	2000	72%	71	71%	-%
SCM	22800	54%	54	54%	-%
Sears R	15400	58%	57%	57%	-1%
Sheraton	4800	67%	66%	66%	-1%
Sheraton	10300	29%	29%	29%	-%
Sinclair	8300	74%	73%	73%	+%
Sov Pac	35600	29%	28	29%	+%
Sperry R	58400	62%	62%	62%	+1%
Std Br	6500	35%	34%	34%	+%
Std Cal	17200	61%	61%	62%	+1%
Std Ind	14700	53%	53	53%	+%
Std NJ	53800	67%	65%	67%	+1%
Sun Oil	6300	61%	61%	62%	+1%
Swift	11300	32	32%	32	-%
Tedley	42800	137%	129%	129%	+2%
Tenneco	17600	27%	26%	27%	+%
Texaco	17600	80%	79	80%	+%
Tex G S	10500	128%	128	128	-%
Tex Ins	10500	110%	107%	109%	-%
Theokel	49400	20%	19%	20%	+%
Time RB	3300	96%	95%	96	-1%
Timk RB	4400	40%	40	40	-%
Tristrim	61300	18%	17%	17%	+%
Twent C	70300	29%	28	29%	+1%
Un Carb	54900	49%	48%	49%	-%
Unit A	700	75%	75	75	-2%
Unit Air	13200	83%	81%	82%	-1%
Unit CP	1600	11%	11%	11%	+%
Unit Fruit	11000	61%	60	61	-%
US Frt	800	90%	89%	89%	-%
US Gyph	700	66%	65%	65%	-1%
US Style	49800	32%	32	32	-%
Variar As	21400	32	30%	31%	+%
Walkers	700	30%	30	30%	-%
Warrn Lm	10600	45%	45	45%	-%
Wealth	23600	24%	24	24%	-%
Xerox Cp	3300	29%			

600	50	40	50	-3
Param	650	241	240	240
Patino	11000	13	13	1
Patin	4901	114	113	13
Pax Int	4275	10	13	14
Pic Exp	103600	190	181	183
Pries	14700	6	6	6
Pick Crow	1655	26	26	26
Pine Point	36	81	46	41
Placer	703	13	31	31
Porc Pay	1666	10	9	10
Porc Hou	2000	28	28	28
Preston	932	22	22	22
Probe M	2258	11	9	11
Pyrmid	11710	76	74	10
QMI	400	251	251	251
Que Chib	1800	33	32	33
Q Martta	56200	106	100	106
Que Sturg	200	21	20	21
Quemont	1410	838	820	835
Radiore	3000	50	49	49
Rapack	3000	305	304	305
Rio Algom	1980	335	34	35
Rio Alg c w	100	520	20	20
Rx Athab	1000	19	20	20
Roman	360	22	27	27
Rowan Cn	7000	7	6	7
Sil Fabn	10099	19	18	19
S. Antoni	12100	34	33	33
Satell	11500	34	33	33
Sherritt	5275	470	465	475
Sigma	400	600	575	600
Silvfrts	13400	440	425	425
Sil Mill	10450	13	12	13
Silvms	6450	8	7	8
Sil Stand	2000	51	50	50
Sisco	1556	460	440	455
Steep R	3647	366	366	366
Sud Cont	6000	21	20	21
Sullivan	100	380	380	380
Sunburst	566	8	8	8
Teck Corp	420	490	480	490
Textmont	9600	78	76	76
Tex -ul	600	19	19	19
Thom	1100	10	9	10
Tombili	1210	97	96	95
Tormont	2000	6	6	6
Towla	200	22	20	20
Tribrig	2651	112	105	112

vous
contenteriez-
vous
de servir
un autre
cognac?

vous
contenteriez-
vous
de servir
un autre
cognac?

La "Fine de la maison"
dans les meilleurs
restaurants
de Montréal.

**HENNESSY V.S.O.P.
RESERVE
Grande Fine Champagne**

**57, rue Saint-Jacques
Montréal 843-5208**

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J. Arthur Deschamps, C.A.
René J. Grothé, C.A.

**1411 Crescent, Montréal 25
845-3248**

**GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU
PRENOVOST, DUMAIS, BRULT
& ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J. Omar Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lapin, C.A.

**561 est, boul. Crémazie
Montréal 11 381-8011**

**GLENDINNING, JARRETT
GOULD & CIE**
Comptables agréés
715 Carve Victoria 844-3307
Montreal, Caubourg, Toronto, Brampton,
Winnipeg, Calgary, Vancouver.

**1440 ouest, Ste-Catherine
Montréal - 866-2891**

Ottawa - Québec - Drummondville
Nicolet - Trois-Rivières - St-Jérôme
Gatineau - Chicoutimi

**57, rue Saint-Jacques
Montréal 843-5208**

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J. Arthur Deschamps, C.A.
René J. Grothé, C.A.

**1411 Crescent, Montréal 25
845-3248**

**GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU
PRENOVOST, DUMAIS, BRULT
& ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J. Omar Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lapin, C.A.

**561 est, boul. Crémazie
Montréal 11 381-8011**

**GLENDINNING, JARRETT
GOULD & CIE**
Comptables agréés
715 Carve Victoria 844-3307
Montreal, Caubourg, Toronto, Brampton,
Winnipeg, Calgary, Vancouver.

**THORNE, GUNN, HELLIWELL
& CHRISTENSON**
Comptables agréés
Incorporated the sociétés suivantes
W. J. T. Adamson & Co.
Aimé Galarneau & Compagnie
Gunn, Roberts & Co.
Middleton Hope & Co.
Thorne, Macdonald, Howson
& McPherson

Bureaux à travers le Canada
Correspondants dans la plupart
des pays du monde

**Suite 2604,
LA TOUR DE LA BOURSE
Montréal 3, Qué., 878-3011**

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Fernand Rochet, C.A.

210 a. b. Crémazie - DU. 8-9251

**McDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND**
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE
Comptables agréés
Gaston N. Mercier, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.

**3500 Parc Lafontaine
Suite 404
Montréal 24 526-0828**

**MESSIER, JACQUES, GAUTHIER
SAINT-DENIS & CIE**
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Lefebvre, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associé Joliette)

**360 a., St-Jacques, loc. 1225
842-9131**

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.D. Viau, C.A.
H.-Léon Robin, C.A.
Armand Viau, C.A.
Jacques-B. Chouinard, C.A.
J.-Gérard Gervais, C.A.
Géorgé Forget, C.A.
Claude Quinard, C.A.

**4926 ave. Verdun Verdun
769-3871**

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

VU
DES
GRADINS

par Guy Emond

Les 7.200 amateurs de hockey qui se sont rendus au FORUM, mardi soir, pour assister au match entre le Canadien junior et les GENERALS d'OSHAWA en ont eu une autre fois pour leur argent. Pas moins de 17 buts ont été comptés et plus de cinq combats de boxe assez spectaculaires.

PIERRE BOUCHARD, le fils de EMILE "Butch" BOUCHARD, a compté un autre but et il a continué sa série de victoires à la boxe en "gelant" JIM WHITTAKER avec seulement quatre droites. WHITTAKER saignait du nez à la suite de ces quatre crochets et il n'était plus intéressé à continuer les hostilités.

PAUL LESSARD était vraiment mal à l'aise au début de sa bagarre avec le cerbère DUNC WILSON qui portait un masque. WILSON en a d'ailleurs profité au début pour administrer plusieurs coups à LESSARD mais celui-ci a finalement décidé de le frapper malgré le masque. Puis, il lui a levé le chandail par-dessus les épaules pour le "tapocher" à son tour.

De son côté, BERNARD GAGNON s'est blessé à la main alors qu'il a infligé une raclée à BILL PRENTICE. PRENTICE s'est protégé avec son patin après avoir été envoyé "au plancher", ou sur la glace si vous voulez, et GAGNON s'est blessé à la main en voulant le frapper de nouveau.

Le combat le plus long et le plus spectaculaire a été sans contredit celui qui a opposé GUY LAPOINTE à PETE McNEEMEE. Ces deux joueurs se sont frappés à qui mieux mieux avant de se livrer un combat de lutte. Puis on a décidé de revenir à la boxe vers la fin et c'est à ce moment que LAPOINTE a foudroyé McNEEMEE avec plusieurs droites. McNEEMEE avait l'air "drogué" en prenant place au banc de punition. Ces deux joueurs ont d'ailleurs échoué de 15 minutes chacun pour cette bagarre.

Le prochain match du Canadien junior aura lieu ce soir à OTTAWA. REJEAN HOULE manquera de nouveau à l'appel pour cette partie.

Le prochain match local aura lieu le soir du Jour de l'An alors que le club de ROGER BEDARD recevra les Rangers de KITCHENER dans ce qui s'annonce la partie de l'année. KITCHENER est le choix de plusieurs pour remporter le championnat. Le club de WALLY KULLMAN compte sur plusieurs étoiles que l'on verra peut-être dès l'an prochain avec les Rangers de NEW YORK. Les MIKE ROBITAILLE, WALTER TKACZUK, DON LUCE, JACK EGGERS, DANNY SEGUIN et CAM CROSBY sont tous des joueurs d'expérience qui ne craignent pas le jeu rude. Définitivement, un match à ne pas manquer.

ANDRÉ GAUDETTE a amassé 5 points l'autre soir pour porter son total de l'année à 42 points et s'approcher de la tête des compteurs. S'il continue à cette allure GAUDETTE pourrait bien faire le saut des l'an prochain avec les FLYERS de PHILADELPHIE.

JEAN-GUY GRATTON ne mène pas grand bruit mais il trouve le fond du filet régulièrement avec le petit Canadien.

C'est le cerbère PHILIPPE MYR qui permet aux FLYERS de NIAGARA FALLS de se maintenir au premier rang de ce temps-ci.

Le ST-CATHARINES de PEANUT'S OFLAHERTY ne cesse de causer des surprises depuis un certain temps et ce club sera à surveiller d'ici la fin de l'année.

Henri Richard au repos

Le joueur de centre Henri Richard, du Canadien, sera au repos forcé pour la durée de deux ou trois parties à la suite d'une blessure au genou gauche lors de la partie de mercredi soir contre les Maple Leafs de Toronto.

Deux autres joueurs du Canadien ne sont pas sûrs de participer aux prochaines parties

de fin de semaine; ce sont Ralph Backstrom et Yvan Cournoyer, souffrant tous deux de muscles luxés à l'aîne.

Pour Richard il s'agit d'une deuxième blessure à un genou cette saison, ayant dû manquer sept parties plus tôt dans la saison à la suite d'une blessure subie contre les Blues de St-Louis.

Le Tricolore gagne 6-2 contre Minnesota

BÉLIVEAU SUPPLANTE RICHARD COMME
2e COMPTEUR DE TOUS LES
TEMPS DANS LA LIGUE NATIONALE

par Jean-Paul Cofsky

Le grand centre du Canadien, Jean Béliveau, est devenu hier soir le deuxième compteur de tous les temps dans l'histoire de la ligue nationale de hockey, supplantant son ancien coéquipier Maurice Richard, retiré de la compétition depuis 1960.

Béliveau a récolté quatre assistances, dans la victoire d'hier soir des Canadiens et il a ainsi porté sa fiche à vie à 967 points, deux de plus que Maurice Richard, au livre des records. De ces 967 points, 411 sont des buts, 556 des assistances.



Claude Provost, un vétéran que le Canadien avait protégé lors du repêchage universel le printemps dernier, a rapporté des dividendes à son équipe, hier soir en connaissant une excellente soirée à l'attaque. Sur la vignette du haut, Claude Provost (14) alors qu'il marque le premier but du Tricolore contre Gary Bauman. Gilles Tremblay (5) a été crédité d'une assistante sur ce filet. McCord, (3) McMahon (6) et Mosterton (19) assistent impuissants à la scène. En bas, c'est la riposte du Minnesota avec le but de Mike McMahon, presque invisibilisé par Jacques Laperrière. Goldworthy (8) et Marcatto l'ont assisté. Photos Donati.

Santana sauve son prestige
en battant John Newcombe

BRISBANE — C'est finalement par 4 victoires à une, Manuel Santana ayant sauvé l'honneur pour l'Espagne en battant John Newcombe, que l'Australie a remporté pour la 22ème fois le précieux "Saladier d'Argent", trophée de la coupe Davis.

La victoire de Santana obtenue sur le champion de Wimbledon John Newcombe, 7/5 6/4 6/2, après 92 minutes de jeu et par une température caniculaire qui handicapait beaucoup l'Australien, a cependant surpris le public qui après l'exhibition espagnole de la première journée, et principalement celle du numéro un d'Espagne, s'attendait à une victoire de ses représentants au compte sans appel de 5/0.

Le jeune Manuel Orantes, qui a été la révélation pour l'Australie, de ce challenge round s'est même payé le luxe de prendre un set à Emerson dans le dernier simple, rendant ainsi plus éclatant le "baroud d'honneur" des Ibériques. Il ne put cependant prendre en faute la superbe machine à jouer qu'est Roy Emerson qui l'emporta 6/1 6/12 6/6 4.



FORUM

Sam. le 30 déc. à 8.00 p.m.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

OAKLAND VS CANADIENS

PRIX: Sieges à \$2.50 dans la ter-

rasse en vente aujourd'hui de 10

a.m. à 9 heures et demain à com-

pter de 10 heures. Billets d'admis-

sion générale à \$2.00 et \$1.75

aussi en vente aujourd'hui et de-

main. Billets d'admission générale

à \$1.50 en vente samedi soir à

compter de 7 heures aux guichets

du boul. Maisonneuve.

Environ 4.500 personnes assistèrent à la dernière journée de l'épreuve.

L'Australie avait gagné les deux premiers simples de la première journée alors que Roy Emerson, à l'ouverture de la série avait ni plus ni moins que fusillé Manuel Santana, l'emportant en trois courts sets de 6-4, 6-1 et 6-1.

John Newcombe, champion de Wimbledon avait, en

deuxième match de la journée, fauché le jeune espoir espagnol Manuel Orantes également en trois courts sets de 6-3, 6-3 et 6-2.

L'Australie s'est adjugée la Coupe Davis dès la deuxième journée des compétitions lorsque le duo de Tony Roche et John Newcombe a eu raison de celui de Santana-Orantes au compte de 6-4, 6-4 et 6-4.

BERGMAN DONNE UN GAIN
DE 5 À 3 AUX RED WINGS

DETROIT — Gary Bergman a brisé une égalité de 3 à 3 hier soir, marquant deux buts pour ainsi donner une victoire de 5 à 3 aux Red Wings de Détroit sur les Flyers de Philadelphie, dans la ligue Nationale de hockey.

Cette victoire des Red Wings leur permet de demeurer au quatrième rang du classement, section Est, devant le Canadien qui demeure encore au dernier rang bien qu'ayant le même nombre de points comptés avec 34.

Le triomphe a aussi mis fin à une série de trois défaites que subissaient les Red Wings. La défaite était la troisième consécutive subie par les Flyers de Philadelphie. Ils n'en demeurent pas moins au pre-

mier rang de leur division Ouest, sur un pied d'égalité avec les Kings de Los Angeles.

Bergman a marqué son premier filet avec un boulet décoché depuis une distance de 50 pieds, à la toute fin de la seconde période. Son deuxième but a été marqué à la sixième minute dans la troisième période. Auparavant, Détroit avait pris une légère avance au pointage grâce à des buts de Gordie Howe et Bart Crashley.

Ed Van Impe, l'un des joueurs les plus rudes du circuit Campbell, a été blessé à la tête en troisième période, atteint par un dur lancer de Delvecchio. La blessure a nécessité 16 points de suture.

ARCHAMBAULT, CHOISI
LE GOLFEUR DE L'ANNÉE

Les meneurs

Pierre Archambault, jeune golfeur du Club Laval-sur-le-Lac, a été choisi golfeur de l'année du Québec en 1967. Il a mérité l'honneur en se classant premier chez les amateurs lors de l'Omniun québécois et deuxième, derrière Gordon LeRiche, lors du Championnat amateur de la province.

Il a ainsi remporté le trophée Hilles Pickens Senior grâce à sa moyenne de 72.5 dans 8 rondes des tournois majeurs au Québec.

Le champion amateur Leriche a affiché une moyenne inférieure à Archambault par 3-4 de coup, suivi en 3e place par Glen Seely, d'Ottawa, avec 73.6.

1. Archambault, Pierre, Laval-sur-le-Lac, 72.5

2. Leriche, Gordon, Summerlea 73.25

3. Seely, Glen, Rivermead 73.6

4. Stimpson, Bob, Ottawa Hunt 73.9

5. Dufour, Claude, Islesmere 74.1

6. Jetté, André, Beloeil 74.37

7. Setlakwee, Henry, Thetford Mines 75

8. Pouliot, Paul, Royal Québec 75.1

9. Davidson, Don, Chaudière 75.1

10. McLean, Ed, Summerlea 75.5

Les amateurs de hockey ont été choqués hier par une performance de maître de la part du soliste réputé qu'est Jean Béliveau, accompagné au clavier par un Gilles Tremblay tout feu tout flamme et toute nuance.

L'effort des deux a valu une victoire facile de 6-2 au Canadien sur les North Stars du Minnesota qui, vers la fin de la partie avaient plutôt l'air d'étoiles filantes. Claude Provost, qui tournait les pages du cahier de musique de ce duo des mieux synchronisés, a hérité à la fin de la soirée d'un diplôme bien mérité pour son effort continu à bien suivre le tempo.

Pour raconter ce concert en détail, disons que Gilles Tremblay a compté trois buts, que Jean Béliveau a récolté quatre assistances, que Jean-Claude Tremblay (comme bruitier pour rediffusion de la partie) a fait entendre son son de flûte avec un autre but et que Ferguson, John de son fougueux p'tit nom, en a tambouriné un dernier pour la pleine mesure.

Les deux seuls contrepoints (ou notes fausses) des North Stars ont été enregistrés par Mike McMahon et Parker MacDonald au cours des 20 premières mesures de la joute.

Parlons maintenant hockey

Avant consacré ces premières lignes à raconter une partie de hockey en musique pour se plier aux exigences du temps des fêtes, disons maintenant que le Canadien, jouant au hockey comme il a toujours su le faire dans le passé, a tout simplement surclassé les North Stars.

Gilles Tremblay, un joueur affamé s'il en est un, a donné le ton de la joute en parvenant seul devant Gary Bauman des premières minutes de la joute. Seul un arrêt des plus spectaculaires de la part de ce dernier a empêché Gilles Tremblay de démarrer plus tôt.

Les North Stars ont pris les devants 2-1 après le premier engagement grâce à deux buts de Mike McMahon et de Parker MacDonald, entrelardés d'un but de Provost.

Béliveau rallie ses troupes!

A l'issue de ce premier vingt hésitant, le capitaine Jean Béliveau a pris en main la situation et les efforts de ce guerrier chevronné ont valu la victoire au Tricolore... en moins de cinq minutes!

Béliveau a donné ces passes toutes cuites à Gilles Tremblay à 14:03, 15:04 et 17:34.

Il faut donner crédit également à Jean-Claude Tremblay d'avoir ramené le Canadien dans la lutte, égalant le compte à 37 du deuxième engagement alors qu'il a exécuté une petite montée — solo pour déjouer Gary Bauman d'un lancer bas et précis.

Ce fut l'histoire du chat et de la souris au cours de la troisième période, le Canadien y allant de 16 lancers dangereux contre seulement 8 par l'adversaire, en totalisant 41 contre 28 pour toute la joute.

CANADIENS
MINNESOTA

Première période

1. Minnesota, McMahon 5 7:30

2. Montréal, Provost 4 9:46

3. Minnesota, MacDonald 7 16:17

Punitions — Ferguson 7:14, 14:41, McMahon 11:16

Deuxième période

4. Montréal, J.C. Tremblay 2 0:37

5. Montréal, G. Tremblay 9 14:03

6. Montréal, G. Tremblay 10 15:04

7. Montréal, G. Tremblay 11 17:34

Punitions — MacDonald 13:55, Woytowich 17:34

Troisième période

8. Montréal, Ferguson 2 2:03

Punitions — Aucune

Lancers par

Minnesota 9 11 8 28

Montréal 9 16 16 41

Assistance: 15,155

LIGUE NATIONALE										
CLASSEMENT										
Division de l'Est										
	J	G	P	N	BP	BC	PTS			
Boston	32	19	9	4	119	88	42			
Chicago	35	17	10	8	104	96	38			
Toronto	33	16	11	6	96	73	35			
New York	33	15	13	5	92	90	35			
Détroit	33	14	13	6	106	100	34			
Montréal	35	13	14	8	96	85	34			
Division de l'Ouest										
	Pi	G	P	N	Pp	Pc	Pts			
Phil.	32	15	12	5	74	70	35			
Los Ang.	33	16	14	3	90	96	35			
Pitts.	33	13	15	5	83	90	31			
Minnes.	33	11	15	7	70	93	29			
St-Louis	32	10	19	3	62	81	23			
Oakland	34	7	21	6	64	94	20			

Henry
revient
à New Y.

NEW-YORK — Devant la tenue peu satisfaisante de ses joueurs, l'entraîneur Emile Francis, des Rangers de New-York, a rappelé au sein de l'équipe Camille Henry, le deuxième meilleur compteur de toute l'histoire du club.

Henry a été rappelé des Bisons de Buffalo, de même que le gardien de buts Don Simmons. Les Rangers affichent actuellement un total de 92 buts seulement, soit seulement deux de mieux que le Canadien.

Au cours de sa carrière de 11 ans avec les "Blue Shirts" Henry a marqué 248 buts, ne le cédant qu'à Andy Bathgate. Après son échange aux Hawks il dut être opéré au dos et se retira l'année suivante après avoir compté 37 buts avec St-Louis, de la ligue Centrale.

TRIOMPHE
DES AIGLES
À STOCKHOLM

STOCKHOLM PC — PA — Les Aigles de Drummondville, détenteurs de la coupe Allan, ont vaincu Soedert-Alje SK de Suède 5-1 hier, lors de leur premier match dans le 15e tournoi annuel en vue de l'obtention de la coupe Ahearne.

Le Montréalais Ronald Roberts a dirigé l'attaque des Canadiens avec deux buts tandis que André Laguerre, Roger Côté et Roland Leclerc, tous originaires de Drummondville, complétaient le total des vainqueurs.

les MOTS-CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

1- Ardeur furieuse
2- Craintives
3- Pour le pêcheur — Poudre adoucissante
4- Pour tirer une charrette — Abréviation de calendrier
5- Divinité — Qui voit vite
6- Manque d'audace sociale
7- Dans — Signe orthographique
8- Place — Qui a subi un dommage — Prenom
9- Philosophe et savant hollandais — Joueur de flûte antique
10- Immerger dans un liquide — Pour le stationnement
11- Serpent dangereux — Se divertisse
12- Il se traverse aisément de nos jours

9- Direction — Article
10- Prenom — Publié
11- Identique
12- Absence de bruit

Solution d'hier

Horizontalement

1- DECAPITEES-E
2- EPERON-NUITS
3- CITATION-NET
4- AL-IMBU-C
5- DEMORALISEES
6- ES-YOGA-JURN
7- N-BENITE-ILS
8- CHEZ-NS-TI
9- EUT-CA-LIES
10- RETABLIR-ET
11- IL-ILLIMITEE
12- ME-CIE-ESUS

Verticalement

1- DECADENCE-IM
2- EPILES-HURLE
3- CET-M-BETE
4- ARA-OYEZ-TIC
5- POTIRON-CALI
6- INIMAGINABLE
7- T-OBLETS-LI
8- ENNUI-E-LIME
9- EU-SU-IRIS
10- SINCERITE-TU
11- TE-ENLISEES
12- EST-SES-TE

Du
5 étoiles
à ce prix-là...
Ce n'est pas
possible!

Si!



C'est tout à fait possible. Il suffit de demander du Brandy Paarl 5 étoiles pour le connaître. Il se vend à un prix qui surprend les plus avisés. Et quel Brandy! Soigneusement vieillé — tout comme les meilleurs cognacs — dans des fûts de chêne provenant du Li-

mousin, en France, il est importé en tonneaux et embouteillé au Canada. Vous bénéficiez de la réduction sur le transport et les droits de douane, et c'est là tout le secret de son prix étonnamment bas. Essayez-le donc, tout le monde en

PAARL

RAQ 110-A

10 oz

\$2.20

RAQ 110-B

25 oz

\$5.25

RAQ 110-C

40 oz

\$8.20

Produit d'Afrique du Sud

l'information sportive...rétrospective 1967...l'information sportive...rétrospective 1967...

Richard est décoré de l'Ordre du Canada



L'unique Maurice "Rocket" Richard, a été honoré cette année par le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener, pour services rendus à la cause du sport au Canada. Le deuxième meilleur compte de tous les temps, dans la ligue Nationale de hockey, celui qui a soulevé de leur siège les fautes du forum de Montréal et d'ailleurs par ses exploits, n'a jamais cessé de s'occuper de la jeunesse depuis sa retraite du hockey en 1960. Sur la vignette, Richard reçoit la médaille de l'Ordre du Canada, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Ottawa.

Pour sa part, Mikita rafle plus de \$12,000 en bonis divers

Les Leafs déjouent les experts et remportent la Coupe Stanley

Les Maple Leafs de Toronto ont rebondi, après une humiliante élimination aux mains des Canadiens de Montréal en demi-finales de la saison précédente et ont conquis la onzième coupe Stanley de leur histoire. Pour ce faire les Leafs ont déjoué les calculs de tous les experts et après avoir éliminé les champions de la ligue, les Black Hawks de Chicago, en six parties, ils ont pris leur revanche sur les Canadiens de Montréal en les battant quatre parties à deux en finale.

C'était leur quatrième coupe Stanley en neuf ans sous la direction de Punch Imlach. L'année écoulée a été une année historique pour la Ligue Nationale. Six nouvelles équipes sont venues s'ajouter aux six anciennes dans un mouvement d'expansion qu'aucun autre sport n'a jamais atteint. Les nouvelles équipes, Philadelphie, Pittsburgh, St. Louis, Minnesota, Los Angeles et Oakland ont déboursé deux millions chacune pour obtenir une franchise. Pour ce montant, les nouvelles équipes ont acquis le droit de participer à une séance de repêchage avec les anciennes équipes pour obtenir le nombre de joueurs nécessaire au bon fonctionnement de leurs équipes. Ces nouvelles équipes ont formé la division ouest de la Ligue Nationale tandis que les anciennes formaient la division est. Les deux divisions ont entrepris leur saison au mois d'octobre.

La plupart des honneurs individuels sont allés à des joueurs des Black Hawks de Chicago qui ont facilement remporté le championnat de la ligue nationale. Ce fut une année sensationnelle pour le joueur de centre de Chicago, Stan Mikita, qui à lui seul, a presque vidé les tiroirs du trésorier de la Ligue Nationale, en empochant plus de onze mille dollars. En plus de remporter le championnat des compteurs de la ligue en égalant le record avec 97 points et en établissant un nouveau record pour les passes avec 62, Mikita a remporté le trophée Hart en qualité de joueur le plus utile à son équipe et aussi le trophée Lady Bing comme étant le joueur le plus gentilhomme tout en étant le plus efficace. Il a été également choisi comme centre de l'équipe d'étoiles.

Le jeune Bobby Orr des Bruins de Boston

agé de 18 ans s'est vu attribuer le trophée Calder au titre de recrue de l'année. Le trophée Norris, décerné au meilleur joueur de défense de la ligue est allé au vétéran de 15 saisons des Rangers de New York, Harry Howell. Le trophée Vézina décerné au meilleur gardien de buts est allé au tandem de Chicago composé de Glen Hall et Denis DeJordy qui ont alloué le plus faible nombre de buts de la saison.

Dave Keon, le feu-foilet des Maple Leafs de Toronto a remporté le trophée Conn Smythe attribué au joueur le plus utile à son club lors des éliminatoires.

Quatre joueurs de Chicago, y compris Stan Mikita ont été choisis pour la première équipe d'étoiles. Ce sont, le défenseur Pierre Pilote, l'ailier droit Kenny Wharram et l'ailier gauche Bobby Hull, ce dernier ayant dépassé la marque de 50 buts pour la troisième fois de sa carrière. Deux membres des Rangers de New York ont complété la première équipe d'étoiles, le gardien de buts Ed Giacomin et le défenseur Harry Howell.

Pour la quatrième année de suite, l'équipe nationale de l'Association Canadienne de Hockey Amateur a failli à la tâche. L'équipe canadienne a terminé en troisième place du tournoi mondial de hockey amateur qui se déroulait à Vienne en Autriche. Les Russes ont rafilé le titre grâce à une étroite victoire de 2-1 sur l'équipe canadienne. Le point de mire de l'équipe canadienne a été l'ancien joueur de défense de la ligue nationale, Carl Brewer, qui avait été retenu dans la sélection canadienne après avoir été membre de l'équipe des étoiles de la Ligue nationale.

Les Marlboros de Toronto ont remporté le trophée Memorial en disposant des Port Arthur Maris, quatre parties à une. Les Eagles de Drummondville ont remporté la coupe Allan en blanchissant les Spurs de Calgary avec quatre victoires en ligne.

Dans le hockey professionnel mineur les Hornets de Pittsburgh ont remporté la coupe Calder, emblème de la suprématie dans la ligue américaine. Les Totems de Seattle ont remporté le championnat de la ligue de l'Ouest et les Blazers d'Oklahoma City, celui de la ligue Centrale Professionnelle.

Succès foudroyants des premiers jeux d'hiver

Plus de mille huit cents athlètes canadiens venant de toutes les provinces du pays ont pris part aux premiers Jeux d'Hiver canadiens dans la ville de Québec. L'Ontario a remporté la première place du classement inter-provincial devant la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Deux des athlètes qui se sont le plus mis en évidence ont été deux jeunes filles. Thérèse McDonald de Scarborough, en Ontario, âgée de 13 ans, a gagné quatre médailles d'or et une médaille d'argent en gymnastique. Elle a également remporté une autre médaille d'or en tant que membre de l'équipe de l'Ontario. Une jeune fille de 19 ans de Winnipeg, mademoiselle Doreen McCannell, a remporté également quatre médailles d'or dans le patinage de vitesse.

Parmi les athlètes masculins, celui qui a remporté le plus de médailles d'or a été Steve Mitruk de l'Ontario qui a gagné trois médailles d'or et deux médailles de bronze en gymnastique. Paul Enoch d'Edmonton a récolté trois médailles d'or dans le patinage de vitesse tandis que Gilles Brière de Ste-Thérèse de Blainville dans le Québec en récoltait deux en or et une en argent dans les épreuves de gymnastique.

Ces jeux-pilotes furent une expérience concluante, voire extraordinaire et bientôt ils devraient être repris dans une autre province que le Québec.



Stan Mikita

L'exploit de l'année: elle remporte la Coupe du Monde de ski

Nancy Greene est sacrée l'athlète canadien par excellence au monde

Il n'y a qu'un athlète canadien qui puisse se flatter d'être le meilleur du monde. Cet athlète est une frêle jeune fille de Rossland, en Colombie-Britannique, Nancy Greene, qui est devenue la première détentrice de la Coupe du Monde de ski alpin féminin à la suite d'un retour inoubliable lors des épreuves finales de ces compétitions.

L'étoile de Rossland a devancé la Française Marielle Goitschel d'une fraction de seconde dans la dernière course comptant pour cette Coupe du Monde. Cela s'est produit lors du slalom

de la Wild West Classic à Jackson Hole dans le Wyoming. Cet exploit a été d'autant plus remarquable que Nancy Greene a dû gagner ses cinq dernières courses de la saison pour remporter la Coupe car, au milieu de la saison, elle avait manqué plusieurs courses qui se disputaient en Europe alors qu'elle était revenue au Canada. Nancy a projeté le Canada au premier plan du ski international en gagnant 17 des 31 compétitions majeures auxquelles elle a participé. Bien que manquant un tiers des compétitions qualificatives pour

la Coupe du Monde, mademoiselle Greene a remporté sept des 16 épreuves comptant pour cette Coupe.

La super vedette fran-

çaise, Jean Claude Killy, a dominé le ski masculin pour remporter la coupe du monde du ski alpin en gagnant neuf courses consécutives.

Seagren y sera

SASKATOON — C'est aujourd'hui que débiteront à Saskatoon les compétitions d'athlétisme à l'intérieur organisées cette année dans le cadre des célébrations du centenaire.

Une des figures dominantes de ces compétitions sera sans contredit le sauteur à la per-

che Bob Seagren qui avait remporté la médaille d'or dans cette spécialité aux jeux panaméricains de Winnipeg, et qui avait détenu le record mondial en juin dernier avec un saut de 17 pieds et sept pouces. John Thomas, un ancien détenteur du record mondial de saut en hauteur sera là aussi. Une épreuve relevée sera celle de la course de deux milles avec les américains Chris McCubbins et John Lawson et l'australien George Scott.

Les Russes gagnent 3-1

COLORADO SPRINGS — L'équipe nationale de hockey de l'Union soviétique a remporté hier sa deuxième victoire consécutive dans le tournoi international Broadmoor qui se dispute à Colorado Springs aux Etats-Unis en battant la Finlande au compte de 3-1. Précédemment les soviétiques avaient battu l'équipe nationale de l'Italie tandis que la Finlande annulait 2-2 avec l'équipe de l'Université de Denver.



Un exploit sans précédent du Oshawa...

Les Green Gaels d'Oshawa ont réalisé en 1967 un exploit sans précédent remportant cinq victoires consécutives dans la Minto Cup pour conserver leur titre de champion du Canada de Crosse Junior.

Cependant, la Coupe Mann, emblème de la suprématie nationale dans la crosse senior, est retournée dans l'Ouest. Les Carlings de Vancouver ont battu le club Brooklin en Ontario en six parties.

Le premier championnat mondial de crosse a été tenu à Toronto dans le cadre des célébrations du Centenaire. C'est une puissante équipe des Etats-Unis qui a enlevé le titre dans un tournoi à la ronde comprenant des équipes du Canada, de l'Angleterre et de l'Australie.



Les Maple Leafs de Toronto ont déjoué les calculs de tous les experts en 1967 en remportant cette magnifique Coupe Stanley que nous font voir Milles Jacqueline Mills et Linda Mercer (ci-haut) avant que le précieux trophée ne quitte la ville-reine pour entreprendre un voyage sur la côte ouest des États-Unis. Le trophée de Lord Stanley sera en effet en montre au nouveau Colisée de Los Angeles, demeure des Kings de Jack Kent Cooke, pour un certain temps, histoire de stimuler l'ardeur au travail des Kings dans leur présente lutte pour le championnat dans la section Ouest de la ligue Nationale.

quand vous dites exigez **CHIANTI**

RUFFINO

le nom qui a rendu le **CHIANTI** célèbre

Produit et embouteillé par I.L. RUFFINO (Italie)

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ATTENTION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
EST DÉMÉNAGÉ À
7035 AVE DU PARC
MONTREAL 13 270-1141

1917 1967

VOUS Y TROUVÉREZ
TOUT POUR LE BUREAU
STATIONNEMENT

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

**RIEL, BISSENETTE,
VERMETTE & RYAN**
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 3.

Maurice Riel, c.r. A. Bissonnette, c.r.
Clermont Vermette, Gerald J. Ryan, c.r.
Jaime W. Dunton Jean-Louis Tetraoui
Michel J. Green

Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

Encouragez

nos annonceurs

DANS Le Temps DES Fêtes, Y a pas D'ERREUR c'est la Meilleure

MOLSON
EXTRA
ALE



Ferguson Jenkins, un Canadien natif de Chatham, en Ontario, fut cette année le premier lanceur de nationalité canadienne à jamais remporter 20 parties au monticule dans les ligues majeures de baseball, aux États-Unis. Jenkins évolue pour les Cubs de Chicago, de la ligue Nationale de baseball. Ci-haut, il signe des autographes au profit de deux jeunes admirateurs.

Cassius Clay prouve, par son absence, qu'il était le meilleur, l'irremplaçable

La plus importante décision dans le monde de la boxe a certainement été la décision prise, par les plus importantes organisations régissant la boxe, de déchoir le champion mondial des poids lourds, Cassius Clay, de son titre. Cette décision a été prise après que Cassius Clay ait refusé de répondre à l'appel de l'armée des États-Unis.

Après l'élimination de Clay du monde de la boxe, l'Association Mondiale de la Boxe a organisé un tournoi éliminatoire groupant les principaux aspirants au titre des poids lourds. Un des plus sérieux aspirants, Joe Frazier a refusé de participer à ce tournoi mais il espère pouvoir lancer un défi au vainqueur du tournoi. Après une série d'élimination, il ne reste plus que trois candidats à la victoire, Jimmy Ellis, Jerry Quarry et Thad Spencer.

Joe Frazier a réduit à néant les chances d'obtenir un combat pour le titre, du champion canadien des poids lourds, George Chuvalo. Dans un combat disputé au Madison Square Garden, New York, Frazier a infligé une véritable râlée à Chuvalo en triomphant par K.O. technique à la quatrième reprise.

Le projecteur de l'actualité dans le monde de la boxe a surtout été braqué cette année sur la catégorie des poids-moyens, l'Italien Nino Benvenuti a dominé Emile Griffith pour le déposséder de sa couronne dans le premier de leurs deux combats. Mais, Griffith a pris sa revanche lors du match retour et a récupéré sa couronne.



Cassius Clay, le champion déchu pour avoir refusé de faire son service militaire, a porté sa cause en appel. Entre-temps, il s'est remarié une deuxième fois continuant de "prêcher" pour gagner sa croûte...

Rétrospective du sport en 1967

Nancy Greene et Ferguson Jenkins, deux Canadiens qui brillèrent de mille feux à l'étranger en 1967

Pour le Centenaire de la Confédération canadienne, en 1967, les organisateurs de tous les sports possibles et imaginables ont fait en sorte qu'en l'année du Centenaire nombre de championnats mondiaux soient disputés au pays.

Les rédacteurs sportifs ont donc eu à couvrir: deux tournois de golf à \$200,000 de bourse chacun; 14 régates de classe mondiale; le championnat mondial du ski nautique; les Jeux panaméricains; la première course automobile "Formula One" au Canada; les premiers Jeux d'hiver canadiens.

Le plus grand moment de fierté du Canada a probablement été celui où la jeune merveille du ski, Nancy Greene de Rossland en Colombie britannique, a remporté la première Coupe Mondiale de ski féminin de l'histoire.

Jetons un regard en arrière sur ces événements et sur d'autres qui ont dominé le monde sportif en 1967.

Nancy Greene, de Rossland, en Colombie britannique, est devenue, par une marge d'avance de sept centièmes de seconde, la meilleure skieuse au monde, et Ferguson Jenkins, de Chatham, en Ontario, le premier lanceur canadien en 50 ans à gagner 20 parties dans une ligue majeure de baseball.

La France, la Grande-Bretagne et le Canada se sont fait concurrence à Ottawa, et Montréal a accueilli une compétition où les meilleurs athlètes européens se sont opposés aux meilleurs d'Amérique du Nord aux jeux de piste et pelouse.

Ottawa a également été la scène d'un tournoi international de tennis pour les jeunes, qui a attiré des vedettes de divers pays du Commonwealth.

Même les sports les plus usuels ont fait les choses en grand en 1967: la ligue National de hockey a doublé le nombre de ses équipes; les groupes rivaux de soccer professionnel se sont fusionnés et la Ligue canadienne de football a perdu son nouveau commissaire, le sénateur Keith Davey, qui n'exerçait son mandat que depuis 54 jours.

La tragédie est venue également se mêler aux triomphes.

Billy Foster, de Victoria, premier Canadien à participer à la course Indianapolis 500, s'est tué durant un exercice en vue d'une autre course automobile, à Riverside, en Californie.

Le cheval Cool Reception, qui était champion national de deux ans en 1966, a dû être abattu après s'être blessé en tentant de remporter le prix Belmont, tant convoité dans les courses de chevaux.

Tels ont été, en bref, les hauts faits du sport canadien en 1967.

**Nancy Greene,
gagnante de la
Coupe du Monde**



l'information sportive...rétrospective 1967...l'information sportive...rétrospective 1967...

ELAINE TANNER S'ILLUSTRE AUX JEUX PAN-AM EN RÉCOLTANT 2 MÉDAILLES D'OR, 3 D'ARGENT



Marcel Roy, de Lac Mégantic, qui, aux Jeux Panaméricains, fut le premier Québécois de l'histoire du cyclisme à remporter une médaille d'or. Marcel avait alors triomphé dans la course de 1 kilomètre.

Les athlètes canadiens, en réalisant la meilleure performance jamais réussie par notre pays dans les Jeux panaméricains, nous ont montré des efforts prometteurs pour améliorer l'équipe en vue des Jeux Olympiques de Mexico en 1968.

La puissante équipe des États-Unis a complètement dominé ces épreuves remportant 120 médailles d'or, 63 médailles d'argent et 44 médailles de bronze pour un total de 227. Le Canada s'est classé au deuxième rang avec un total de 92 médailles, dont 12 en or, 37 en argent et 43 bronze.

La jeune nageuse de 16 ans de Vancouver, Elaine Tanner, qui s'était couverte de gloire aux Jeux de l'Empire Britannique en 1966, a encore une fois ouvert la chasse aux médailles d'or pour le Canada. Non contente de remporter les médailles d'or dans les 100 mètres et les 200 mètres en nage sur le dos, elle a encore établi deux marques mondiales sur ces spécialités. De plus elle a procuré trois autres médailles d'argent à notre pays.

L'équipe canadienne de natation a remporté une autre médaille d'or grâce à Ralph Hutton d'Ocean Falls en Colombie-Britannique, qui a gagné la course du 200 mètres en nage sur le dos.

Une des performances les plus étonnantes a été celle de la jeune nageuse Angela Coughlan de Burlington, Ontario, qui, à l'âge de 14 ans et à sa première apparition aux Jeux, a remporté une médaille d'argent et trois médailles de bronze.

Dans les compétitions d'athlétisme Harry Jerome de Vancouver, a réalisé ses vœux en gagnant le 100 mètres plat. Nancy McCredie de Brampton, Ontario, a ajouté une médaille d'or au total de l'équipe en remportant le lancer du poids féminin tandis qu'Andy Boychuck, d'Oshawa, gagnait le marathon.

Les Canadiens ont également remporté des médailles d'or au judo, au tir, en gymnastique, en cyclisme et en équitation.

Les récipiendaires des médailles d'or pour le judo ont été Doug Rogers de Vancouver dans la classe toutes catégories et Mike Johnson un pompier de Hamilton, Ontario, dans la catégorie des milieux.

La gymnaste Susan McDonnell a brisé le monopole des États-Unis en gymnastique en remportant la médaille d'or pour sa performance aux barres asymétriques. Au tir à la carabine, Alf Mayer de Kitchener, Ontario, a remporté la médaille d'or et en réalisant 598 points sur 600, il a également égalé un record mondial.

Et enfin, il y a eu la victoire de Marcel Roy, de Lac Mégantic dans le Québec, dans la course cycliste individuelle de 150 kilomètres.

Le point d'orgue de cette quinzaine sportive haute en couleurs a été donné par Jim Day de King en Ontario. Ce jeune cavalier de 21 ans, a remporté la dernière médaille d'or des Jeux en gagnant la compétition de jumping individuel sur "Canadian Club".



Harry Jerome

Echec révélateur du Canada en patinage artistique à Prague!

Pour une des rares fois depuis la victoire de Barbara Ann Scott après la deuxième guerre mondiale, l'équipe canadienne de patinage de l'année est revenue des championnats mondiaux de Prague sans un seul titre. Tous les champions mondiaux de 1966 ont conservé leur couronne.

L'Autrichien Emmerich Danzer a conservé son titre en simple chez les hommes, alors que la représentante des États-Unis, Peggy Fleming, en faisait autant chez les femmes. La compétition en double a vu la victoire du duo soviétique Ludmila Belousova et Oleg Protopopov.

Dans les compétitions de danse la couronne est allée

aux Britanniques Diane Towler et Bernard Ford.

Les meilleures performances canadiennes ont été réalisées par Donald Knight chez les hommes et Valérie Jones chez les femmes. Tous deux ont du se contenter de la quatrième place.



Pour aider votre digestion, buvez

Les LITHINES du Dr GUSTIN

Importé de France

Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps.

L'eau bienfaisante et agréable à boire

VIAU, MORISSET
DECORATION

747-9921 - 878-3328

LES VOUVRAY
"MARC BREDIF"

Deux vins réputés,
Pour vos cadeaux
Pour vos réceptions

Demi-sec PETILLANT	Demi-sec MOUSSEUX
\$3.25 la bouteille	\$4.75 la bouteille

Importés de France



Elaine Tanner

ARCHITECTES

**BEAULIEU, LAMBERT
TREMBLAY**
ARCHITECTES

3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal -- 937-9324

ADRIEN BERTHIAUME
B.A., A.A.P.Q., C.U.Q.
ARCHITECTE/URBANISTE

1224 ouest, rue
Ste-Catherine, suite 805
Montréal - Tel: 861-5350

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE

2835 Chemin Gomin
Québec 10 - 653-9359

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes

Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke

506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24, - 842-9528

CINZANO
sur glace
Vermouth rouge, doux—importé d'Italie
Vermouth blanc, sec—importé de France